

**AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN  
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA**

**REÇU LE**  
**30 NOV. 2001**  
**COMITE CONSULTATIF  
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK**  
*RC*

**BUREAU DE MISE EN OEUVRE DE LA BAIE-JAMES  
JAMES BAY IMPLEMENTATION OFFICE**  
Comités Nordiques - Nordic Committees

**EXPÉDITEUR: YVES SAVARD-DÉSILETS**  
**ORIGINATOR: Conseiller Fédéral Principal - Senior Federal Advisor**  
**TELEPHONE#: 819-997-8324 FAX #: 819-994-5495 E-Mail: desletsy@inac.gc.ca**  
**CELLULAIRE#: 613-612-3243**

**DESTINATAIRE: Robert Comtois**  
Secrétaire-exécutif (int.)

**ORGANISME: C.C.E.K.**  
**ORGANIZATION:**

**TELEPHONE #: 418-656-2131/4730 NOMBRE DE PAGES, INCLUANT CETTE PAGE COUVERTURE:**  
**2**  
**FAX #: 418-656-3023 NUMBER OF PAGES, INCLUDING THIS COVERING PAGE:**

Commentaires et/ou instructions: <sup>1</sup>

Voici mes commentaires sur ce projet de Loi. Les Naskapis et le Inuits se sont déjà entendus sur cette modification.

Hull, le 30 novembre 2001.

<sup>1</sup> Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, veuillez communiquer, par téléphone au 819-997-8324, et demandez pour Yves Desilets

**Projet de loi 44 modifiant la Loi sur les Parcs**

**Commentaires:**

Le projet de loi devrait être modifié pour une meilleure compréhension de son application, de la façon suivante:

**Articles 6.3 et 8.1.1:**

*"...que les entités naskapiés, principalement la Nation Naskapi de Kawawachikamach, la Société de développement des Naskapis et le Village Naskapi de Kawawachikamach, devraient avoir exclusivité eu égard à toute délégation de pouvoirs dans la zone de droit d'usage prioritaire des Naskapis établie à l'alinéa 24.33.3 (a) de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.*

*Dans la zone de droit d'usage commun aux Inuits et aux Naskapis, établie à l'alinéa 24.13.4(a) de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les pouvoirs pourraient être délégués également, sur une base d'affermance, aux entités naskapiés et aux entités inuites."*

ᑕᑎᑎᑦ ᓄᓇᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 30 novembre 2001

Madame Claudette Blais  
Vice-présidente aux parcs  
Société de la faune et des parcs  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage, boîte 93  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 26 novembre 2001 accompagnant les copies anglaise et française du projet de loi 44 — Loi modifiant la Loi sur les parcs. Soyez assuré que les membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) en auront copie dans les meilleurs délais pour fins de consultation.

En espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

CCEK – KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5  
Téléphone (418) 656-2131 poste 4730 • Fax (418) 656-3023







Québec, le 26 novembre 2001

Monsieur Robert Comtois  
Comité consultatif de l'Environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (QC) G1K 7B5

Monsieur,

Nous vous transmettons pour fins de consultation le projet de loi 44, loi modifiant la Loi sur les parcs. Parmi les modifications soumises, veuillez prendre note que le point 3 de l'article 6 ainsi que l'article 8 visent à associer, au développement du réseau des parcs, les communautés autochtones intéressées.

En effet, ces clauses auront pour effet d'autoriser la Société de la faune et des parcs du Québec à déléguer à différents organismes autochtones, la réalisation des travaux requis pour la mise en valeur des parcs ainsi que le pouvoir d'exploiter des activités commerciales nécessaires à leur opération.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente aux parcs,

Claudette Blais

p.j. Projet de loi no 44



## Mot de la présidente

Je convie le lecteur à prendre connaissance de ce rapport annuel 2000-2001. Nous espérons qu'il lui permettra de saisir l'importance que prennent les dossiers environnementaux dans le contexte du Nunavik et de dégager les difficultés rencontrées lors du traitement de ceux-ci, de même que leurs conséquences, immédiates et à plus ou moins long terme.

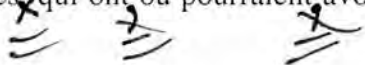
L'exercice financier 2000-2001 aura été un tournant pour le Comité consultatif de l'environnement Kativik. En effet, pour ~~chacun et chacune des~~<sup>cha</sup> membres, le rôle et la capacité à remplir convenablement le mandat qui ~~leur~~<sup>leur</sup> était confié se sont imposés à la réflexion dès l'amorce des travaux. Très rapidement, un consensus est apparu : 25 ans après la création du CCEK par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ), l'heure était « au bilan ».

Le dossier qui a été au centre des préoccupations des membres durant cet exercice est la structuration du CCEK. Après mûre réflexion et un constat unanime des membres quant à l'inadéquation entre les moyens à sa disposition, d'une part, et le mandat du Comité et les travaux qui en découlent, d'autre part, un sous-comité a été créé. Sa tâche était d'examiner la situation du Comité et la pertinence de son mandat relatif à la protection de l'environnement, eut égard aux activités de développement en cours au Nunavik, à l'organisation des communautés — dont les populations ont un taux de croissance élevé — et aux problématiques environnementales identifiées. Le sous-comité devait également faire ressortir les limites de l'action du Comité, compte tenu des moyens mis à sa disposition, et proposer des solutions pour resituer l'organisme dans sa mission originelle.

Les résultats des travaux du Sous-comité sur la structuration ont été présentés dans un document intitulé *Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), 25 ans après : bilan et perspectives. 1. Mémoire sur la structuration du secrétariat 2. Plan d'action triennal et budget (2001-2004)*. Le document a fait l'objet d'une résolution adoptée à l'unanimité et il a été adressé aux gouvernements responsables. On trouvera ce document en annexe au présent rapport.

À la fin de l'exercice 2000-2001, au 31 mars, les principaux constats dégagés ont été les suivants :

- les activités croissantes de développement sur le territoire et leurs effets sur l'environnement sont mal connus et souvent peu contrôlés;
- malgré les efforts des gouvernements, les difficultés inhérentes aux conditions nordiques, une méconnaissance des problématiques du milieu de même que l'éloignement des administrations gouvernementales concourent au fait que les interventions dans la région du Nunavik par rapport à la protection de l'environnement sont souvent mal adaptées, et même parfois absentes;

- en l'absence d'ONG intervenant au Nunavik, le CCEK est le seul organisme théoriquement capable, à partir des engagements pris par les gouvernements dans la CBJNQ, de développer une expertise et de jouer un rôle actif et objectif de surveillance à l'égard des actions privées et gouvernementales, qui ont ou pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement du Nunavik;  OK
- le CCEK n'a pas les ressources nécessaires pour remplir son mandat, c'est à dire que les membres ne disposent pas du soutien dont ils ont besoin pour maintenir des relations étroites avec les intervenants gouvernementaux et avec les organismes régionaux et locaux du Nunavik, soit pour réaliser les recherches et les analyses pertinentes, soit pour compléter leur expertise dans des domaines parfois très spécialisés et, en bout de ligne, pour émettre les avis et recommandations nécessaires pour orienter les actions gouvernementales;
- le CCEK est mal connu au sein des ministères et organismes gouvernementaux et souvent même ignoré lors des processus de consultation publique; pour un organisme défini comme «l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables (...) lorsqu'ils participent à la formulation de lois et de règlements» et pour lequel les relations devraient se traduire par des «échanges de vues, d'opinions et de renseignements», les relations sont pour le moins difficiles.

Le Sous-comité sur la structuration a accordé une attention particulière aux travaux antérieurs du CCEK. Cet examen a révélé que les membres qui se sont succédés au cours des ans avaient formulé les mêmes constats d'incapacité à réaliser leur mandat. Ainsi ils rendaient compte de leur manque d'autonomie, des moyens limités qui leur étaient accordés pour mettre en place un secrétariat, et des relations difficiles avec les gouvernements. Également, à plusieurs reprises au cours des exercices précédents, les membres avaient dénoncé le manque de respect à l'égard de la CBJNQ, les obligeant à rappeler la nécessité et le rôle du Comité au chapitre de la protection environnementale sur le territoire au nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

Les membres du Comité, dans une volonté unanime, ont donc soumis le 6 février 2001 aux gouvernements responsables un mémoire dont les termes sont sans équivoque quant au non-respect du contenu et de l'esprit du Chapitre 23 de la CBJNQ.

Pour eux, tous ces constats trouvent leur solution première dans la structuration du CCEK. La mise sur pied d'un secrétariat adéquat et une plus grande autonomie de gestion sont en effet incontournables pour rendre l'organisme opérationnel. Le mémoire propose également un plan d'action triennal, axé sur les priorités prévisibles, et un budget triennal.



Durant l'année 2000-2001, les membres du Comité ont donc accompli un travail considérable, dans un esprit de collaboration et d'efficacité même si, dû au manque de ressources et de support, ils ont déploré le fait de ne pouvoir toujours remplir leur mandat comme ils l'auraient souhaité.

Notons également l'intérêt soutenu et le travail remarquable accompli par le secrétaire exécutif du Comité, M. Robert Comtois. À maintes reprises, et bien au-delà des « termes de son contrat » M. Comtois n'a pas hésité à investir temps et énergie et ce dans des conditions parfois difficiles. Ses efforts pour maintenir une communication régulière avec les membres du Comité, notamment avec les représentants du Nunavik, ont été grandement appréciés et ont porté fruits. ✓

En terminant je ne peux qu'exprimer le souhait, au nom des membres du Comité, que le CCEK obtienne l'appui demandé et puisse dorénavant jouer le rôle essentiel pour lequel il a été créé.

Merci à tous!

La présidente,

Hélène LeBlond

2001-2002, de 43 à 50 millions, permettant de ce fait la réalisation de 1 325 logements communautaires. À ceux-ci s'ajouteront 100 unités de logement pour des femmes victimes de violence, ce qui complètera les 400 unités annoncées lors de la Marche des femmes en octobre 2000.

Pendant les cinq années suivantes, c'est-à-dire à compter de la programmation 2002-2003, le budget annuel du programme se maintiendra à 50 millions – pour une somme totale de 250 millions –, ce qui permettra la réalisation de 6 500 unités de logement communautaire pour des personnes en difficulté et des ménages à revenu faible ou modeste.

Rappelons qu'AccèsLogis s'adresse à toutes les municipalités locales.

Les nouvelles unités d'habitation seront réalisées par des coopératives ou par des organismes à but non lucratif. Des 1 425 unités à construire en 2001-2002, 870 seront destinées à des familles, à des personnes seules et à des personnes âgées autonomes, tandis que 365 logements seront réservés à des personnes âgées en perte légère d'autonomie. Enfin, 190 logements seront réalisés pour des personnes ayant des besoins particuliers de logement, comme les personnes ayant des problèmes de santé mentale, les sans-abri ou les femmes victimes de violence.

Plus de 800 unités de logement sur les 1 425 pourront bénéficier d'un « supplément au loyer », une aide financière destinée aux ménages à faible revenu qui, autrement, devraient consacrer plus de 25 % de leur revenu au paiement du loyer.

Des études ont démontré que chaque dollar placé par une municipalité dans un projet AccèsLogis entraîne, pour la réalisation du projet, des investissements de 6,65 \$ provenant de sources diverses. Entre autres, la subvention de la Société d'habitation du Québec pour les projets AccèsLogis s'élève à 3 \$ pour chaque dollar investi par la municipalité.

#### Un soutien aux communications

Un nouveau programme appelé Villages branchés du Québec et doté d'une enveloppe budgétaire de 75 millions de dollars mettra en lien les écoles du Québec au moyen d'un réseau de télécommunication à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure, qui servira également à d'autres organismes partenaires tels les municipalités, permettra l'établissement de bases solides pour une véritable autoroute nationale de l'information.

Publication	
<b>Rédaction</b> Affaires publiques et communications	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2010
<b>Production</b> Affaires publiques et communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
<b>Site Web</b>	mamm.gouv.qc.ca

N° 19 - 23 novembre 2001

## LE NOUVEAU BUDGET DU GOUVERNEMENT : DES MESURES POUR AIDER LES MUNICIPALITÉS



Le nouveau budget du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2001, poursuit trois grands objectifs : soutenir les ménages, stimuler les investissements privés et accélérer les investissements publics. Bref, il s'agit de maintenir, sinon d'accroître, l'emploi et la qualité de vie partout au Québec malgré la transformation subite de la conjoncture économique mondiale.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a pris plusieurs mesures dont certaines concernent directement les municipalités; ce sont celles qui touchent les infrastructures, le cadre de vie, l'habitation et les communications. Ces mesures sont d'abord exposées sous forme de tableau, puis expliquées.

	Nouveaux fonds provenant du budget 2002-2003 (Québec)	Enveloppe gouvernementale totale (Québec)	Contribution attendue des municipalités et du milieu, le cas échéant
Nouveau programme d'infrastructures	350 M\$	350 M\$	350 M\$
AccèsLogis	250 M\$ sur 5 ans 7 M\$ 2001-2002	257 M\$	68,5 M\$
Programme de logement abordable	105 M\$ sur 2 ans	105 M\$	57 M\$
Programme de revitalisation des centres urbains	95 M\$ sur 2 ans	115 M\$	115 M\$
RénoVillage	16 M\$ sur 2 ans	16 M\$	aucune
Programme cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés	75 M\$ sur 2,5 ans	75 M\$	75 M\$ sur 2,5 ans
Villages branchés du Québec	75 M\$	75 M\$	

**Un soutien accru aux infrastructures municipales**

Le budget prévoit la création d'un nouveau programme conjoint Québec-municipalités de réfection des infrastructures doté d'une enveloppe de 350 millions de dollars. Les municipalités devront contribuer pour une somme équivalente. Une participation du gouvernement fédéral est attendue.

Les projets visés portent sur le traitement et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux ou l'amélioration de la voirie municipale. Seront également soutenus des projets à incidences économiques, urbaines ou régionales, notamment les immobilisations requises pour la mise en place des villes regroupées.

La plus grande partie des fonds, soit 200 millions, servira à financer la rénovation et la mise aux normes des systèmes d'alimentation en eau potable ainsi que l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées.

Une enveloppe annuelle de 9 millions de dollars pour les deux prochaines années sera réservée à un nouveau programme d'embellissement des villages visant à augmenter le pouvoir d'attraction des collectivités rurales et à contribuer ainsi à la revitalisation du milieu. Les municipalités intéressées sont appelées à contribuer à ce programme en investissant une somme égale à celle versée par le gouvernement, ce qui permettra de réaliser pour 36 millions de dollars de travaux.

**L'amélioration du cadre de vie**

Le gouvernement du Québec consacrera 75 millions de dollars de plus à son Programme cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés du Québec,

programme auquel les municipalités sont appelées à contribuer pour une somme égale à celle versée par le gouvernement.

Ce programme comprend un ensemble de mesures pour améliorer l'aménagement urbain et les conditions générales de l'habitat, rénover des équipements et des services collectifs, augmenter les espaces verts, réhabiliter des terrains contaminés, revitaliser des artères et des pôles commerciaux, enfouir et moderniser le réseau électrique, et mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural.

**Des investissements dans le logement**

Le gouvernement du Québec versera 362 millions de plus dans la construction de nouveaux logements pour des ménages à revenu faible ou modeste. Ce budget additionnel permettra la réalisation de 13 000 logements. Il est réparti entre le programme AccèsLogis et le nouveau programme conjoint Québec-Canada de logement abordable.

De plus, au cours des deux prochaines années, Québec consacrera 111 millions de plus aux programmes de rénovation résidentielle, portant le total de leurs enveloppes budgétaires à 131 millions.

**La poursuite de la plupart des programmes implique une participation des municipalités. Il importe donc que ces dernières réservent dès maintenant des fonds pour ce type de projet si elles veulent être en mesure de bénéficier du nouveau financement.**

**Soulignons que l'ensemble des municipalités locales, sans égard à leur taille, sont admissibles au soutien financier du futur programme de logement abordable, du programme de revitalisation et d'AccèsLogis.**

**Pour participer à ces programmes, elles doivent verser leur part des coûts de réalisation des projets, qu'il s'agisse de rénovation ou de construction de logements, ou encore d'amélioration du milieu environnant.**

Cette injection totale de 916 millions dans le logement – soit 240 millions de la part des municipalités, 190 millions du fédéral et 486 millions du Québec – devrait générer des investissements totaux de 1,8 milliard de dollars et créer plus de 17 000 emplois dans le secteur de l'habitation.

Voici une présentation plus détaillée des programmes.

*Les programmes de rénovation résidentielle*

Le nouveau budget du gouvernement du Québec prévoit l'injection de 111 millions additionnels sur deux ans : 95 millions dans un programme de revitalisation et 16 millions dans le programme RénoVillage.

Appelé jusqu'ici « Revitalisation des vieux quartiers », le programme québécois de revitalisation appuie les villes centres dans leurs efforts pour améliorer la fonction résidentielle dans les quartiers centraux, mettre en valeur le tissu urbain et favoriser la conservation du patrimoine bâti. Dès janvier 2002, le programme sera élargi aux petits et moyens centres urbains. Son budget accru permettra la rénovation de 21 200 unités de logement en deux ans.

Quant à RénoVillage, comme son nom l'indique, il s'adresse essentiellement au milieu rural. La nouvelle injection de fonds signifie un soutien à la rénovation de 6 000 logements de plus occupés par des propriétaires à faible revenu. Rappelons que l'aide financière maximale accordée est de 6 500 \$ par logis.

*Le programme de logement abordable*

Le gouvernement du Québec prévoit mettre en œuvre un nouveau programme pour stimuler l'offre de logements locatifs à coût abordable. Dans son nouveau budget, il s'engage à y consacrer une somme de 105 millions de dollars sur deux ans. Une entente de partage des frais est en voie de préparation avec le gouvernement fédéral et devrait être conclue avant la fin de l'année. À l'origine, le programme devait permettre la construction de 6 500 unités de logement au cours des quatre prochaines années. Le plan d'accélération des investissements publics ramènera ce calendrier à deux ans si le gouvernement fédéral accepte de participer à l'effort de devancement souhaité par le Québec.

La participation à ce programme sera ouverte à l'ensemble des municipalités locales.

*AccèsLogis*

Dès cette année, la somme allouée au programme de logement social et communautaire est majorée de 7 millions. Le budget du programme passe donc, pour

## NOTE

À / TO: N. MARIO LAQUÈRE  
RECYC - QUÉBEC  
(514) 352-5002 p.244  
FAX: (514) 873-6542  
Nb pages: 2 incluant celle-ci.

DE / FROM: ROBERT COMTOIS  
Sec. exécutif.

28 nov. 2001

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un document  
qui vous permettra de mieux saisir  
l'ampleur du défi du recyclage au  
Nunavik. — et une partie de son histoire.

Sincèrement,

R. Comtois



ᑲᑎᓃᑦ ᑭᑦᓴᓴᑦ ᓄᑦᑲᓴᓴᑦ ᓄᑎᓴᓴᓴᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: NOVEMBER 28, 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci):

2  8 x 11  
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK:

- |                                     |                      |                                  |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Claude ABEL          | TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Eli ANGIYOU          | TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1) |
| <input type="checkbox"/>            | Danielle BAILLARGEON | TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9) |
| <input type="checkbox"/>            | Michael BARRETT      | TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1) |
| <input type="checkbox"/>            | Yves DÉSILETS        | TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1) |
| <input type="checkbox"/>            | Paule HALLEY         | TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9) |
| <input type="checkbox"/>            | Hélène LEBLOND       | TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | David OKPIK          | TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1) |

DE: ROBERT COMTOIS TÉL : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Hi David.

---

Hi Eli.

---

Very good news for KEAC this week!

---

Your truly,

---

Robert

---

KEAC

---

2001-07-09

Secrétariat  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL : (418) 656-2131, poste 4730  
FAX : (418) 656-3023

To: CCEK-KEAC  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: KEAC --- Meeting with Min. Boisclair; Rough Shelters; Quebec's Parks; Annual Report.  
Cc: Novalinga  
Bcc:  
X-Attachments:

To all KEAC members --- and our former President, Muncy Novalinga:

MEETING WITH MIN. BOISCLAIR --- Monday, Nov. 26, the KEAC delegation met Min. Boisclair to his office in Montreal. Given to the cancelation of the Sunday flight between Kuujuaq and Montreal, the President, M. Barrett, attended the meeting via a conference call. Mr. Louis Germain from the MENV (Quebec) and Mr. Philippe Ouellette, Minsiter's Advisor, were also present. The meeting lasted one hour. The minutes of the meeting will be available soon. In a word:

- (i) Min. Boisclair apologized for the delay to answer to our request;
- (ii) Min. Boisclair agreed with the content of KEAC's brief;
- (iii) Min. Boisclair agreed to contact Mr. Sid Gershberg from the Canadian Environmental Assessment Agency in order to approve a 2002-2003 budget for the KEAC at least comparable with the budget given to the James Bay Environmental Advisory Committee (\$252,000.00) this year (2001-2002).
- (iv) Min. Boisclair asked to be part of a regular meeting to be held by the KEAC in Nunavik next spring - if possible.

Members of the KEAC present were very happy at the end of this meeting. Congratulations to all members -- including our former president -- for their contribution and support during the last 16 months!

ROUGH SHELTERS --- Tuesday, Nov. 27, Mrs. Louise Pelletier from MRN, in charge of the Rough Shelters consultation, had new information about rough shelters in Nunavik. After a new verification, the MRN found out that there are 133 rough shelters registered in the territory north of the 55th parallel at the MRN in 2001. An official letter will be sent to confirm this estimate with a map showing the main concentration of these shelters in Nunavik.

QUEBEC'S PARKS --- Today, we received official documents from the MRN regarding the Parks Act. It is the Bill 44 -- An Act To Amend The Parks Act. The documntation is short (4 pages in fr., 4 pages in english) and included an introduction to the Bill. This Bill is clearly about parks in Nunavik. The KEAC has 45 days to give its advice about this bill. We send the documents by mail tomorrow.

ANNUAL REPORT --- The KEAC 200-2001 Annual Report (Final Draft) should be available in French and in English at the end of this week. It will be sent to members for final comments with deadline fixed to Thursday, December 6, 2001.

Yours truly,

Robert Comtois  
KEAC

From: "O'Neill, Michael" <michael.oneill@menv.gouv.qc.ca>  
To: "'Robert Comtois'" <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: RE: CCEK -- Umiujaq  
Date: Wed, 28 Nov 2001 11:34:17 -0500  
MIME-Version: 1.0  
X-Security: MIME headers sanitized on hermes  
See <http://www.wolfenet.com/~jhardin/procmail-security.html>  
for details. \$Revision: 1.79 \$Date: 1999-03-29 15:45:49-08



Bonjour Robert,

La recherche s'avère un peu plus difficile qu'anticipée. je n'ai toujours pas pu mettre la main sur une copie du c.a. qui aurait été émis au promoteur, le CDRU, Comité directeur du relogement d'Umiujaq, dont le président se nommait Roger Beaudoin( qui travaillait pour le SAGMAI qui relevait du ministère du Conseil exécutif, qui selon les différentes pièces de correspondance consignées au dossier faisait pas mal à sa tête)(l'autorisation du MENV date du 24 juillet 1985)Cependant dans la décision qu'avait transmis la CQEK au min de l'Env. il y avait l'élément suivant qui figurait dans une section intitulée "Au niveau des infrastructures municipales" et qui disait;

" Des études de sols seront entreprises dès cet été afin de trouver un autre site d'élimination de déchets solides. Si ces études démontrent qu'il est possible de localiser le dépotoir ailleurs qu'au site présentement proposé, le promoteur devra prendre les mesures nécessaires pour le localiser à un endroit plus approprié. Le site présentement proposé est inacceptable sur plusieurs plans. Il est situé trop près de la zone d'expansion du village, il peut attirer les oiseaux nuisibles aux avions, il représente une pollution visuelle, pollue l'air et gâche la beauté de la côte"

Ils ont donné suite à cette recommandation car j'ai mis la main sur un rapport exécuté à l'automne 1985, pour le compte de l'ARK par la firme de Vézina et Fortier et qui s'intitule "Rapport sur la sélection, la construction et l'opération d'un site d'enfouissement de déchets solides" Le plan indique que tous les sites envisagés à cette époque étaient situés à l'est de l'aéroport. Sur ce plan qui est en fait un agrandissement d'une photo aérienne, on retrouve également crayonné à la mine un périmètre de site qui semble correspondre au secteur du site qui est présentement en exploitation( sur la route d'accès vers les carrières et le lac GD. J'ai aussi revu ma compilation de dossiers de la CQEK et la Commission a été saisi d'aucune demande de cette nature depuis la fondation de cette communauté.

Je continu de fouiller  
Michael

-----Message d'origine-----

De: Robert Comtois [<mailto:Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>]  
<mailto:Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Date: 19 novembre, 2001 10:31  
À: Michael O'Neill  
Objet: CCEK -- Umiujaq  
Importance: Haute

Bonjour Michael,

Suite à une rencontre avec les responsables de la nouvelle Loi sur l'élimination des matières résiduelles, le CCEK cherche à mieux comprendre le cas de l'élimination des déchets à Umiujaq.

Dans ce but, à la demande de Michael Barrett, président du Comité, je te demande de nous faire parvenir, si possible, copie de l'avis et des recommandations de la CCEK après avoir examiné les plans du (ou des) site(s) d'enfouissement retenu(s) pour Umiujaq, tel que soumis par le promoteur -- le promoteur de ces sites était peut-être le MENV.

Merci de ta collaboration. Sincèrement,

Robert Comtois  
CCEK

CCEK - KEAC  
Case postale 1093  
Succursale Terminus  
Québec(Québec) >  
G1K 7B5

Tel.: (418) 656-2131, ex. 4730  
FAX: (418) 656-3023  
email: robert.comtois@fss.ulaval.ca





Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

NOV 23 2001

Monsieur Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim  
Comité consultatif de l'Environnement Kativik  
CP 1093, succursale Terminus  
QUÉBEC QC G1K 7B5



Monsieur,

Au nom de l'honorable Robert D. Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'accuse réception de votre lettre du 8 novembre 2001 concernant le compte rendu de la 88<sup>ème</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik.

Je vous remercie d'avoir fait parvenir cette information au ministre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paulette Francoeur  
Gestionnaire intérimaire  
Division de la correspondance

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN  
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

REÇU LE  
22 NOV. 2001  
COMITE CONSULTATIF  
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

BUREAU DE MISE EN OEUVRE DE LA BAIE-JAMES  
JAMES BAY IMPLEMENTATION OFFICE  
Comités Nordiques - Nordic Committees

EXPÉDITEUR:  
ORIGINATOR:

YVES SAVARD-DÉSILETS  
Conseiller Fédéral Principal - Senior Federal Advisor

TÉLÉPHONE#: 819-997-8324 FAX #: 819-994-5495 E-Mail; desiletsy@inac.gc.ca  
CELLULAIRE#: 613-612-3243

DESTINATAIRE:

Robert Comtois  
secrétaire-exécutif (int.)

ORGANISME:  
ORGANIZATION:

C.C.E.K.

TÉLÉPHONE #: NOMBRE DE PAGES, INCLUANT CETTE PAGE COUVERTURE:

FAX #: NUMBER OF PAGES, INCLUDING THIS COVERING PAGE:

Commentaires et/ou instructions: <sup>1</sup>

Je n'ai aucune modification à suggérer. Merci pour l'excellence du travail accompli.



Hull, le 20 novembre 2001.

<sup>1</sup> Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, veuillez communiquer, par téléphone au 819-997-8324, et demandez pour Yves Désilets

ᑲᑎᑃᑃ ᓄᓇᐱᑦ ᑃᓵᐱᑦ ᓴᑦᑃᓄᑦᓵᓴᓴᑦ ᑲᑎᐱᓴᓴᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 22 Nov. 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) :

2  8\_x11  
 8\_x14

AUX MEMBRES DU CCEK:

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE: ROBERT COMTOIS TÉL: (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Hi Eli.

Hi David. Hey, we are talking about the meeting to be held in Inagtauq in January.

Yours Truly,

RC.

KEAC

2001-07-09

Secrétariat  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL.: (418) 656-2131, poste 4730  
FAX.: (418) 656-3023



From: louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca  
To: Robert.Comtois@fss.ulaval.ca  
Cc: mbarrett@krq.ca, nathalie.camden@mrn.gouv.qc.ca,  
gilles.gagnon2@mrn.gouv.qc.ca  
Subject: RE: CCEK --- Abris sommaires au nord du 55e p  
arallèle  
Date: Thu, 22 Nov 2001 11:03:30 -0500  
Importance: high  
X-Priority: 1  
MIME-Version: 1.0  
X-MIME-Autoconverted: from quoted-printable to 8bit by hermes.ulaval.ca id  
FAMG3iL16222



Bonjour M. Comtois,

Tel que mentionné dans notre conversation téléphonique de ce jour, nous avons fait afficher dans le système, les coordonnées du 55e parallèle jusqu'à la limite nord du Québec et nous avons obtenu le nombre de 2 abris sommaires pour tout ce territoire. Nous avons validé avec les limites de l'administration régionale de Kativik et ce sont le même nombre d'abris sommaires qui nous retrouvons. À titre d'information, l'un est situé au nord du lac Spénard et l'autre, près du lac Champdoré.

Mes salutations !

<<...OLE\_Obj...>>

Louise Pelletier, M.ATDR  
Direction générale de la gestion du territoire public  
Équipe des services au réseau  
5700 4e Avenue Ouest, local E-302  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

\* (418) 627-6367 poste 2843

\* (418) 528-2075

Courriel : louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité :

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

-----Message d'origine-----

De: Robert Comtois [SMTP:Robert.Comtois@fss.ulaval.ca]  
Date: mercredi 21 novembre, 2001 12:00  
À: louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca  
Cc: Michael Barrett; nathalie.camden@mrn.gouv.qc.ca;  
gilles.gagnon2@mrn.gouv.qc.ca  
Objet: RE: CCEK --- Abris sommaires au nord du 55e p arallèle  
Importance: Haute

Madame Pelletier,

Les renseignements que vous nous avez fait parvenir ne répondent pas à notre demande. La demande que nous vous avons adressée plus tôt cette

semaine était plus précisément au sujet du nombre d'abris sommaires situés au nord du 55e parallèle. En somme nous vous demandons de distinguer, à partir du total au sein de la région Nord du Québec, le nombre de sites qui est au nord du 55e parallèle.

Cette demande est très importante. Les différents intervenants de la région estiment que les activités de chasse au caribou ont connu une influence importante au cours des dernières années sur les troupeaux (avec des effets néfastes), notamment en raison de l'adoption d'une stratégie des pourvoyeurs en faveur de campements mobiles au cours de la saison de chasse. Cette dernière problématique est l'objet de beaucoup d'attention de la part de TOUS les intervenants au nord du 55e parallèle.

Le nombre d'abris temporaires situés au nord du 55e parallèle doit donc être dénombré à tout prix -- à défaut, pour l'instant, de les localiser sur une carte. Tant que le Comité ne disposera pas de cette donnée, il ne pourra pas vous donner l'avis souhaité.

Merci de votre collaboration. Sincèrement,

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

c.c.: Michael Barrett, prés., CCEK  
Gilles Gagnon, dir. gén. adjoint, Gestion du territoire  
public, MRN  
Nathalie Camden, dir. Affaires autochtones, MRN

\*\*\*\*\*  
>Tel que demandé, vous trouverez ci-joint 2 tableaux qui tracent un portrait  
>actuel pour les abris sommaire et ce, pour l'ensemble des régions  
>administratives du Québec.  
>  
>En ce qui est de votre demande pour obtenir le document version anglaise  
>pour les baux d'abris sommaires, je suis en démarche auprès de la direction  
>des communications afin d'obtenir le tout. Je devrais vous revenir la  
>semaine prochaine concernant cette demande.  
>  
> <<abris-sommaires-TGV.xls>> <<Provenance des baux-abris  
sommaires.xls>>  
>  
>  
>  
> <<...OLE\_Obj...>>  
>Louise Pelletier, M.ATDR

>Direction générale de la gestion du territoire public  
>Équipe des services au réseau  
>5700 4e Avenue Ouest, local E-302  
>Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
>  
>\* (418) 627-6367 poste 2843  
>\* (418) 528-2075  
>  
>Courriel : louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca  
>  
>Avis de confidentialité :  
>  
>Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

S'il vous a

>été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

>Merci !

>

>

>

-----Message d'origine-----

> De: Robert Comtois [SMTP:Robert.Comtois@fss.ulaval.ca]

> Date: mardi 20 novembre, 2001 11:39

> À: louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca

> Cc: gilles.gagnon2@mrn.gouv.qc.ca;

>nathalie.camden@mrn.gouv.qc.ca; Michael Barrett

> Objet: CCEK --- Abris sommaires au nord du 55e parallèle

> Importance: Haute

>

> Madame Pelletier,

>

> Les membres du Comité consultatif en environnement Kativik

(CCEK)

>ont

> commencé à nous acheminer leurs réactions au sujet du

document de

> consultation.

>

> À ce moment-ci, unanimement, les membres ayant réagi

demandent une

> information: combien y a-t-il d'abris sommaires enregistrés

jusqu'à

> maintenant au nord du 55e parallèle au Québec ?

>

> En vous remerciant à l'avance de votre collaboration,

>

> Robert Comtois

> Secrétaire exécutif par intérim

>

> c.c.: Michael Barrett, prés., CCEK

> Gilles Gagnon, dir. gén. adjoint, Gestion du

territoire

>public, MRN

>

Nathalie Camden, dir. Affaires autochtones, MRN

>

> CCEK - KEAC

> Case postale 1093

> Succursale Terminus

> Québec (Québec)

> G1K 7B5

>

> Tel.: (418) 656-2131, ex. 4730  
> FAX: (418) 656-3023  
> email: robert.comtois@fss.ulaval.ca  
>  
>

>Annexe convertie: PB1400:abris-sommaires-TGV.xls (XLS4/XCEL)  
(00011181)

>Annexe convertie: PB1400:Provenance des baux-abris somma  
(XLS4/XCEL)

>(00011182)

CCEK - KEAC  
Case postale 1093  
Succursale Terminus  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

Tel.: (418) 656-2131, ex. 4730  
FAX: (418) 656-3023  
email: robert.comtois@fss.ulaval.ca





Attention: M. Robert Comtois

ADVANTAGE VOYAGES FCNQ  
19950 CLARK GRAHAM  
DAIE D URFEE QUBEC  
NOX 3RB  
TEL: (514) 457-2236

PNR LOC: LPD412

DATE: 21 NOV 2001  
ITIN40103

TO:

FOR:  
BARRETT/MICHAELMR

--ITINERARY--

FROM	TO	CARRIER	FLT/CL	DATE	DEP	ARR	ST
KUJUUQAQ NONSTOP EQUIPMENT-72M	MONTREAL/DORVL DINNER	FIRST AIR	867 Y	25 NOV	01 1535	1743	OK FLYING TIME- 2:08
MONTREAL/DORVL NONSTOP EQUIPMENT-72M	KUJUUQAQ SNACK	FIRST AIR	864 Y	27 NOV	01 0945	1150	OK FLYING TIME- 2:05

DOSSIER / LOCATOR - BLIUPH

SERVICE CHARGE  
AIR TRANSPORTATION  
TAX OTHER

CAD 40.00  
CAD 1924.00  
00

TTL  
SUB TOTAL  
AMOUNT DUE

CAD 1924.00  
CAD 1964.00  
CAD 1964.00

Merci et bonne  
Journée  
Linda

Cabinet du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et  
ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement



Québec, le 21 novembre 2001

Monsieur Robert Comtois  
Secrétaire exécutif  
CCEK-KEAC  
C.P. 1093  
Succursale Terminus  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

Monsieur,

Au nom du ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, j'accuse réception de votre correspondance du 8 novembre 2001 concernant le compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik.

Soyez assuré que le ministre prendra connaissance de votre correspondance dans les meilleurs délais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Philippe Ouellette  
Conseiller politique



Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911  
Télécopieur : (418) 643-4143  
Courriel : [ministre@menv.gouv.qc.ca](mailto:ministre@menv.gouv.qc.ca)

500, boulevard René-Lévesque Ouest  
7<sup>e</sup> étage, bureau 710  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-7860  
Télécopieur : (514) 873-2413



To: louise.pelletier1@mrn.gouv.qc.ca  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: CCEK --- Abris sommaires au nord du 55e parallèle  
Cc: gilles.gagnon2@mrn.gouv.qc.ca, nathalie.camden@mrn.gouv.qc.ca, Michael  
Bcc:  
X-Attachments:

Madame Pelletier,

Les membres du Comité consultatif en environnement Kativik (CCEK) ont commencé à nous acheminer leurs réactions au sujet du document de consultation.

À ce moment-ci, unanimement, les membres ayant réagi demandent une information: combien y a-t-il d'abris sommaires enregistrés jusqu'à maintenant au nord du 55e parallèle au Québec ?

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration,

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

c.c.: Michael Barrett, prés., CCEK  
Gilles Gagnon, dir. gén. adjoint, Gestion du territoire public, MRN  
Nathalie Camden, dir. Affaires autochtones, MRN

### NOTE

À / TO: Mayor Charlie Alaku  
Member COFEX - Nord  
FAX: (819) 338-3237  
c.c.: Eric Giroux, COFEX-Nord

DE / FROM: Robert Coutais  
Interim Executive Secretary  
KEAC



Nov. 19, 2001 — COFEX-NORD TRAVEL EXPENSE FORM

Dear Mr. Alaku,  
Find here after a copy of the KEAC Travel Expense form.  
This form, once filled, must be sent to the  
COFEX-Nord secretariat. The executive secretary  
Mr. Eric Giroux can be contacted for further  
details: Mr. ERIC GIROUX, EXECUTIVE SECRETARY  
COFEX - NORD  
ENVIRONNEMENT CANADA  
1141, ROUTE DE L'ÉGLISE — 2<sup>ND</sup> FLOOR  
SAINTE-FOY (QUEBEC)  
G1V 4B8  
TEL.: (418) 649-6442

FAX: (418) 649-6443

Thank you.  
RL

ᑕᑎᑕᑦ ᑭᑦᐱᑦ ᐃᓕᓕᑦᐱᑦᐱᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

### Travel expense form

Name : \_\_\_\_\_

Address : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Purpose of travel : \_\_\_\_\_ Destination : \_\_\_\_\_

Travel dates

from: \_\_\_\_\_ to: \_\_\_\_\_  
year / month / day year / month / day

Date	Breakfast N/S	Lunch N/S	Dinner N/S	Village/City	Accommodations or boarding place

N : North      S : South  
≡                ≡

Description  
(please attach receipts)

		Charged to KEAC*	Claimed
<b>Transportation</b>	Personal car	(    ) x 0,29 ¢/km	
	Taxi		
	Car rental		
	Airfare		
	Others		
<b>Meals</b>			
	<b>North</b> Breakfast	(    ) x 13,50 \$	
	Lunch	(    ) x 18,53 \$	
	Dinner	(    ) x 27,90 \$	
	<b>South</b> Breakfast	(    ) x 9,00 \$	
	Lunch	(    ) x 12,35 \$	
	Dinner	(    ) x 18,60 \$	
<b>Lodging/Hotel</b>			
<b>Other expenses</b>			
<b>Total:</b>			

\* Billed to an account

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Verified by \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

CCEK - KEAC  
Case postale 1098  
Succursale Teminus  
QUÉBEC (Québec) G1K 7B5

Envoyé à E. Giroux seulement  
le 19 nov. 2001 — et uniquement  
le formulaire, pour modèle.

# RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 19-NOV-2001 15:17  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 281  
DATE : 19-NOV 15:16  
A : 96496443  
PAGES DU DOC : 002  
HEURE DEPART : 19-NOV 15:16  
HEURE FIN : 19-NOV 15:17  
PAGES TRANSMISES : 002  
ETAT : OK

NO FICHIER : 281

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***

To: ONEILL  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: CCEK -- Umiujaq  
Cc:  
Bcc:  
X-Attachments:

Bonjour Michael,

Suite à une rencontre avec les responsables de la nouvelle Loi sur l'élimination des matières résiduelles, le CCEK cherche à mieux comprendre le cas de l'élimination des déchets à Umiujaq.

Dans ce but, à la demande de Michael Barrett, président du Comité, je te demande de nous faire parvenir, si possible, copie de l'avis et des recommandations de la CQEK après avoir examiné les plans du (ou des) site(s) d'enfouissement retenu(s) pour Umiujaq, tel que soumis par le promoteur -- le promoteur de ces sites était peut-être le MENV.

Merci de ta collaboration. Sincèrement,

Robert Comtois  
CCEK





**Kativik Regional Government**  
P.O. Box 9, Kuujuaq, Québec J0M 1C0

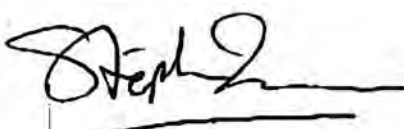
**Municipal Public Works Department**  
**Isurruutiit Program**  
Tel.: (819) 964-2961 Fax: (819) 964-0306

**REÇU LE**  
16 NOV. 2001  
COMITÉ CONSULTATIF  
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

To: Robert Comtois , CCEK  
Fax Number: 418-656-3023  
Date: 16 Novembre , 2001  
Number of pages: 4 including cover page  
From: Stéphan Ferrero, Eng.  
Environment Project Engineer

Subject: UMIUJAG

Robert,  
Voici les données recueillies par les consultants  
Jobin Courtemanche en novembre 1999, pour le  
site d'élimination des matières résiduelles du  
village d'Umiujaq.

Salutations,  
  
\_\_\_\_\_

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT**  
**Wastewater disposal and treatment needs and**  
**Solid disposal waste for fourteen communities In Nunavik**

**O/F 536-354**  
**Preliminary study**  
**Isurruutlit program**

**14.0 UMIUJAJQ**

<b>Current procedure:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garbage is picked up daily as per municipal manager</li> <li>• Larger wastes are picked up by municipality upon request from citizen</li> </ul>
<b>Location:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Village : 2 km North East of village, along road</li> <li>• River : located directly on river bank, 100 m above river</li> <li>• Airport: 2.5 km North of airport</li> </ul>
<b>Soil type:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-coherent sand deposit</li> <li>• Ground is graded, flat area</li> </ul>
<b>Dimensions:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Main area (fenced)             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) North East area: Scrap and trucks (50 m by 30 m), drums (15 m by 10 m), sewage tanks</li> <li>2) Middle area: Domestic area (15 m by 20 m by 2 m)</li> <li>3) South West area: Washing machines, tires, wood, foam, ovens and refrigerators (80 m by 5 m)</li> </ol> </li> <li>Total area: 9 000 sq.m.</li> <li>Percentage utilization: 20 %</li> <li>• Other dump area (not fenced)             <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Scrap, wood : Located South West of current dump not fenced: 400 sq.m.</li> <li>◆ In village: tanks and packing materials close to water reservoir</li> </ul> </li> </ul>
<b>Containment:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Main site is surrounded by a fence</li> <li>• No Gate: current road goes through dump area</li> <li>• Secondary site is not fenced</li> </ul>
<b>Access road:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Completed to standards; road goes through dumpsite</li> </ul>
<b>Burning:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domestic area in force. Attention is not greatly paid to winds</li> </ul>
<b>Status of site:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location not adequate, too close to river</li> </ul>

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT**  
**Wastewater disposal and treatment needs and**  
**Solid disposal waste for fourteen communities in Nunavik**

**O/F 536-354**  
**Preliminary study**  
**Isurruutiit program**

---

**UMIUJAQ (continuation)**

**Recommendation:**

- *Analysis should be perform to evaluate if there is an impact on the environment*
  - *Find alternate site*
    - ◆ *Current dump site should be closed and covered, and alternate site found*
  - **Alternate site 1**
    - *Abandoned quarry : across the road from river bank, 120 m*
    - *Dimensions : 80 m by 40 m by 10 m : 12 000 cu.m.*
    - *Already fenced on top*
    - *This site is an alternate site, but is still within 5 km from the airport*
  - **Alternate site 2**
    - *Close to potential site for wastewater treatment number one (two lakes)*
    - *Access road up to 800 m would have to be constructed*
    - *Ideally the site should be installed further North, to move outside the 5 km zone of airport, but this seems less feasible due to winter road maintenance. Therefore the quarry is an interesting alternative, for it is well contained*
  - **Alternate site 3**
    - *Approximately 6 km North East of village : this site would not be practical due to increased distance from the village and bad winter road maintenance, but would provide a large area that can be positioned within reasonable distance of rivers*
  - *Until dumpsite is relocated (and after, where it applies):*
    - ◆ *Garbage burning : more attention should be paid to prevailing winds to avoid fumes being blown towards the village. Once waste combustion is complete, they should be covered with sand*
    - ◆ *Solid Waste management should be implemented and proper recycling plan should be implemented. See appendix 3*
  - **Organization of dump:**
    - ◆ *Space utilization of dump should be enforced*
    - ◆ *All waste outside dumpsite boundaries should be moved inside*
-

---

**KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT**  
**Wastewater disposal and treatment needs and**  
**Solid disposal waste for fourteen communities In Nunavik**

**O/F 536-354**  
**Preliminary study**  
**Isurruutiit program**

---

**UMIUJJAQ (continuation)**

**Recommendation**

- *Since road goes through the dumpsite, fence should be moved along the North side of the road to contain dump on one side of the road, as well as a gate for safety reasons and to prevent illegal dumping, controlling amount that goes into the dump and favouring utmost utilization of dump*
-

To: CCEK-KEAC  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: KEAC -- Newsletter: Meeting with Minister A. Boisclair; Meeting with the president of RECYC-QUEBEC  
Cc:  
Bcc:  
X-Attachments:

To all KEAC members:

MEETING WITH MINISTER BOISCLAIR --- Take note that the delegation of the KEAC for the meeting with the Minister Boisclair on November 26 will be the following:

Michael Barrett, KRG, président;  
Yves Désilets, Canada;  
Paule Halley, Québec;  
Hélène LeBlond, Québec.

Also, will be present at the request of the Committee :

Michael Gordon, mayor of Kuujjuaq;  
Robert Comtois, KEAC.

The agenda proposed by the KEAC is the following:

1. Implementation of Chap. 23 of the JBNQA;
2. Brief of the KEAC submitted on Feb. 6 2001 to the Ministers of Environment;
3. Secretariat and budget;
4. Environmental projects;
5. Committee's members payment.

This information was faxed earlier today to the Minister's staff.

MEETING WITH THE PRESIDENT OF RECYC-QUEBEC --- Take note that Jean Couture and Robert Comtois will have a meeting with Mr. Alain Verreault, pres. of RECYC-QUEBEC on Thursday, November 22 in Quebec City. We will discuss about the participation of RECYC-QUEBEC to the 90th meeting to be held in January in Nunavik.

KEAC ANNUAL REPORT of 2000-2001 --- Please, to the members who got the preliminary (French) version of the Annual Report of the KEAC, we would appreciate to get your comments before Wednesday, November 21. The FINAL version will be translated in English and broadcast again to get your final approval. Thank you.

Yours truly,

Robert Comtois  
Interim Executive Secretary

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑲᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑲ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: Nov. 16, 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 2  8\_x11  
 8\_x14

AUX MEMBRES DU CCEK:

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Hi Eli.

Hi David.

late KEAC's Newsletter: preparing meeting  
in Quesotak!

Yours truly,  
R. Comtois  
KEAC.

2001-07-09

Secrétariat  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730  
FAX. : (418) 656-3023



ᑕᑭᑦᑭᑦ ᑕᑭᑦᑕᑦ ᑕᑭᑦᑕᑦ ᑕᑭᑦᑕᑦ ᑕᑭᑦᑕᑦ ᑕᑭᑦᑕᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 16 novembre 2001

Monsieur André Boisclair  
Ministre et leader adjoint du gouvernement  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

À la demande de Madame Karine Morier, membre du personnel de votre cabinet, nous vous transmettons les informations demandées relatives à votre rencontre prévue avec une délégation du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) à votre bureau de Montréal, au 500, René-Lévesque Ouest, bureau 710, le lundi 26 novembre 2001, à 13h00.

La délégation sera composée des membres du Comité suivants :

Michael Barrett, représentant de l'Administration régionale Kativik (ARK), président;  
Yves Désilets, représentant du Canada;  
Paule Halley, représentant du Québec;  
Hélène LeBlond, représentant du Québec.

Également, à la demande du Comité, seront présents :

Michael Gordon, maire de Kuujuaq, membre du Conseil exécutif de l'ARK et membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik;  
Robert Comtois, secrétaire exécutif par intérim du CCEK.

L'ordre du jour proposé par le Comité est le suivant :

1. Mise en oeuvre du Chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois;
2. Mémoire du CCEK soumis le 6 février 2001 aux ministres de l'Environnement;

---

CCEK — KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5  
(418) 656-2131 poste 4730 • Télécopieur : (418) 656-3023



3. Secrétariat et budget;
4. Projets environnementaux;
5. Rémunération des membres du Comité.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Robert Comtois

Secrétaire exécutif par intérim

c.c. : Membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik;  
Karine Morier, Cabinet du ministre, Ministère de l'Environnement du Québec



## NOTE

À / TO: Mme Karine Morier  
Cabinet du ministre A. Boisclair  
Montréal (Québec)  
FAX: (514) 873-2413  
Nb de pages incluant celle-ci: 3

DE / FROM: Robert Coutais  
Secrétaire exécutif par intérim

16 novembre 2001

Madame Morier,

Tel que convenu, voici les informations  
demandées — document ci-joint (2 pages).

Merci de votre collaboration.

R. Coutais.





**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE-JAMES**

**1.0 BUDGET D'OPÉRATION DU SÉCRÉTARIAT DU CCEBJ**

Objectif : Assurer le bon fonctionnement et l'autonomie administrative du Comité.

**1.1 Rémunération régulière (salaires et avantages sociaux)**

Secrétaire exécutif du CCEBJ (temps complet) .....	70 000 \$
Agente de secrétariat (temps complet) .....	32 000
Analyste professionnel (temps complet) .....	70 000
Secrétaire du COMEV (40 % de son temps) .....	28 000
Sous-total : .....	<u>200 000 \$</u>

**1.2 Frais d'opération du secrétariat**

Traduction, comptes rendus, rapport annuel, etc. ....	15 000 \$
Impression - (rapport annuel, etc.) et reprographie .....	6 000
Télécommunications .....	6 000
Divers (site web) .....	5 000
Espaces à bureaux .....	18 000
Frais de voyage (secrétaire exécutif et analyste) .....	17 000
Services professionnels ad hoc (avis juridiques et professionnels) .....	20 000
Sous-total : .....	<u>87 000 \$</u>

**1.3 Déménagement du secrétariat**

Achat de mobilier destiné au nouveau siège social .....	25 000 \$
Frais de déménagement .....	10 000
Sous-total : .....	<u>35 000 \$</u>

**GRAND TOTAL** ..... **322 000 \$**

**COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES (CCEBJ)**

**PROPOSITION BUDGÉTAIRE  
ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001**

**PARTIE II  
(PLAN D'ACTION)**

**Mai 2000**

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE-JAMES**

**2.0 PLAN D'ACTION ET COÛTS RELIÉS POUR 2000-2001**

*NOTE : Les justifications des demandes budgétaires de la section 2.0 apparaissent en annexe.*

**2.1 DOSSIER FORESTERIE**

- |   |            |
|---|------------|
| (1) Analyse des plans généraux d'aménagement forestier ; application et suivi des critères et indicateurs de gestion forestière durable ..... | 175 000 \$ |
| (2) Élaboration d'une base de données forestières commune .....   | 100 000 \$ |
| (3) Production d'une série de cartes synthèses de base pour le Territoire .....   | 50 000 \$  |
| (4) Réalisation d'une enquête sur les savoirs autochtones et constitution d'une base de données .....   | 150 000 \$ |
| (5) Rédaction d'un guide d'information sur les aspects sociaux, culturels et économiques du développement forestier .....                     | 25 000 \$  |

**SOUS-TOTAL: 500 000 \$**

**2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL**

- |  |           |
|--|-----------|
| (1) Révision et harmonisation des différentes procédures d'évaluation environnementale ..... | 30 000 \$ |
| (2) Consultation et sensibilisation du public .....  | 34 000 \$ |

**SOUS TOTAL: 64 000 \$**

**2.3 CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU**

- |  |           |
|--|-----------|
| (1) Planification et organisation d'une consultation sur l'eau pour le territoire de la Baie James ..... | 75 000 \$ |
| (2) Consultation dans quatre communautés crie .....  | 90 000 \$ |

**SOUS TOTAL 165 000 \$**

**GRAND TOTAL: 729 000 \$**

## ANNEXE

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE-JAMES**

**JUSTIFICATION DES DEMANDES BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION 2.0**

**2.1 DOSSIER FORESTIERIE**

**OBJECTIFS**

- **Analyser les plans généraux d'aménagement forestier; procéder à l'application et au suivi des critères et indicateurs de gestion forestière durable;**
- **Finaliser l'identification des critères et indicateurs à intégrer à moyen et à long terme aux plans d'aménagement forestier;**
- **Élaborer une procédure de consultation pour les communautés et les chasseurs cris;**
- **Mettre sur pied un programme de suivi.**

Le CCEBJ souhaite mettre fin à la situation intolérable dans laquelle il se trouve quant à l'exercice de son mandat face à l'exploitation forestière. Cette situation et la Loi sur les forêts doivent être revues en fonction des dispositions de base du régime de protection de l'environnement et du milieu social et en fonction du mémoire du CCEBJ sur la révision du régime forestier sur le territoire de la Baie James. Le CCEBJ vise la mise en place d'un cadre d'analyse qui réponde aux principes directeurs énumérés à l'article 22.2.4 de la CBJNQ. Il est important que tous les intervenants du milieu forestier partagent avec le CCEBJ une compréhension commune du cadre conventionnel, de la problématique et des voies de solution. Le CCEBJ a produit une directive intérimaire qui donne des instructions précises sur les informations minimales requises pour la présentation des plans d'aménagement forestier. Il est fondamental que le MRN instaure ces mesures dans toutes les unités de gestion et directions régionales qui ont des liens avec le CCEBJ.

**(1) Analyse des plans généraux d'aménagement forestier; application et suivi des critères et indicateurs de gestion forestière durable**

Suite à l'élaboration du document du CCEBJ intitulé « Proposition pour une première ébauche des critères et indicateurs de la gestion forestière durable en Eeyou Istchee », le CCEBJ a formé un groupe de travail qui a eu pour mandat d'élaborer un plan de mise en œuvre de ce document. Des indicateurs ont été retenus pour une intégration aux PGAF qui seront soumis au CCEBJ en avril 1999. Il faut non seulement surveiller la mise en application de cette première phase, mais il faut aussi travailler à la deuxième phase qui consiste à identifier les indicateurs à intégrer à moyen et à long terme aux plans d'aménagement forestier.

Afin de procéder à l'analyse des PGAF qui lui seront soumis en 1999 en vertu de l'article 22.3.34 de la CBJNQ, le CCEBJ requiert les services immédiats d'un spécialiste de la foresterie et d'un spécialiste des sciences sociales qui pourra examiner les aspects socio-économiques et culturels des PGAF. En date du 16 février 1999, le CCEBJ a écrit à M. Rémy Girard, sous-ministre associé au MRN, afin de faire le point sur les discussions intervenues avec M. Jean-François Gravel, coordonnateur aux affaires autochtones, sur le prêt de ressources relié à l'analyse des PGAF. Le CCEBJ compte sur ces ressources qui constitueront une équipe minimale pour lui permettre de se conformer à l'article 22.3.34 de la CBJNQ. La somme correspondant à l'embauche de ces deux spécialistes est de 100 000 \$. À cette somme, il faut ajouter un montant de 75 000 \$ qui servira à l'achat d'équipement permettant de procéder à l'amorce de certaines analyses forestières, à faire l'achat d'équipements et de matériel divers de même que pour la location d'espaces de travail pour le personnel.

**BUDGET :** 175 000 \$  
**DÉBUT DU PROJET :** Avril 1999

**(2) Élaboration d'une base de données forestières commune**

L'accès aux données techniques et à l'information est indispensable pour le CCEBJ ainsi que pour les gouvernements locaux auxquels nous sommes tenus de fournir un support tel que prévu à l'article 22.3.33. Le ministre du MRN a déjà donné son appui à l'idée de la mise sur pied d'une base commune de données avec le CCEBJ. Le partage de données validées offre un avantage fondamental, celui de ne pas se buter sans arrêt à des débats stériles sur la valeur et la qualité des données.

Nous ne pouvons plus nous permettre les nombreux retards encourus dans l'obtention des données nécessaires aux travaux du Comité. Les industriels entendent déposer leurs plans généraux d'aménagement forestier au printemps 1999 et le Comité doit être en mesure d'exercer son mandat. Il est absolument clair que, dans les conditions actuelles, il lui est impossible de remplir son rôle et son mandat.

La mise sur pied d'une base de données commune est une priorité. Cette base de données doit incorporer également des données cartographiques (ou géo-référencées). Plus d'un scénario est envisageable quant à la mise sur pied d'une banque de données et son maintien annuel. Un de ces scénarios pourrait s'orienter vers l'implication d'un centre de recherche universitaire pour la mise sur pied et la gestion des données. Certaines universités québécoises sont impliquées dans la recherche sur la forêt boréale et leurs liens avec le CCEBJ pourraient être renforcés. Certains centres, comme celui de l'université du Québec à Chicoutimi, ont développé beaucoup de liens avec les industriels et le Ministère. En vertu de chacun des scénarios à l'étude, le budget peut varier mais on peut cependant estimer qu'une somme minimale de 100 000 \$ doit servir de base afin d'amorcer le projet.

**BUDGET :** 100 000 \$  
**DÉBUT DU PROJET :** Novembre 1999

(3) **Production d'une série de cartes synthèses de base pour le Territoire**

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le CCEBJ doit obtenir une carte synthèse qui établit un portrait fidèle et récent de la situation forestière sur le territoire de la Baie James. Le CCEBJ a déjà écrit au MRN pour obtenir cette carte. Le besoin identifié par le CCEBJ correspond au deuxième scénario de la lettre de M. Rémy Girard (21 décembre 1998), où il est mentionné la possibilité d'élaborer une carte synthèse qui nécessiterait 6 mois d'ouvrage et dont les coûts seraient de 50 000 \$. Cette carte doit comporter les informations suivantes :

- Carte synthèse des perturbations forestières (feux et coupes)
- Carte synthèse du réseau routier
- Carte des aires de trappe en conformité avec les informations de l'Association des trappeurs cris (ATC)
- Carte des baux sur les terres publiques (à jour 1999)
  
- Tableau des niveaux de récolte forestière (par aire de trappe et dans le temps)
- Tableau des niveaux de récolte du gros gibier et des animaux

**BUDGET :** **50 000 \$**  
**DÉBUT DU PROJET :** Avril 1999

(4) **Réalisation d'une enquête sur les savoirs autochtones et constitution d'une base de données**

*ENQUÊTE :* Il est essentiel que des démarches sérieuses soient entreprises dans les cinq (5) communautés cries touchées par l'exploitation forestière, pour la réalisation d'une enquête sur les savoirs autochtones.

**BUDGET :** **100 000 \$**  
**DÉBUT DU PROJET :** Septembre 1999

*BASE DE DONNÉES :* Une fois que les savoirs autochtones seront identifiés, il faudra constituer une base de données afin d'en faciliter l'utilisation et l'intégration dans les plans d'aménagement forestier et dans les outils que le CCEBJ élaborera pour les commentaires qu'il doit formuler en vertu de l'article 22.3.34 de la Convention. À noter que la réalisation d'une enquête sur les savoirs autochtones est préalable à la constitution de la banque mentionnée ci-dessus.

**BUDGET :** **50 000 \$**  
**DÉBUT DU PROJET :** Janvier 2000

**(5) Rédaction d'un guide d'information sur les aspects sociaux, culturels et économiques du développement forestier**

L'exploitation forestière ne comporte pas uniquement des dimensions économiques, mais aussi des dimensions sociales et culturelles. Ces dimensions doivent être toutes comprises, et ce, non seulement sous l'angle de l'exploitant forestier. La forêt pour les Cris englobe également des aspects économiques qui sont bien souvent mal compris ou négligés. Nous croyons donc qu'il serait fort utile de procéder à la rédaction d'un guide d'information sur les aspects économiques, culturels et sociaux du développement forestier.

**BUDGET :** **25 000 \$**  
**DÉBUT DU PROJET:** Septembre 1999

**2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL**

**OBJECTIF**

**Permettre au CCEBJ de proposer une stratégie de protection de l'environnement et du milieu social afin de respecter le plus adéquatement l'esprit et la lettre des principes directeurs énumérés à l'article 22.2.4 de la CBJNQ.**

Rappelons que le CCEBJ peut proposer aux gouvernements responsables, en les justifiant, des projets de loi, de règlement et d'autres mesures appropriées relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social pour que l'autorité concernée les adopte ou y donne suite (art. 22.3.25 de la CBJNQ).

**(1) Révision et harmonisation des différentes procédures d'évaluation environnementale**

**Faire une mise à jour de la procédure d'évaluation environnementale du chapitre 22 de la CBJNQ**

Étapes du travail à réaliser :

- ◆ État de situation
- ◆ Caractéristiques des autres procédures
- ◆ Énoncé des problèmes
- ◆ Solutions proposées



### **Harmoniser les différentes procédures d'évaluation environnementale**

Dans les divers projets de développement sur le territoire de la Baie James, il arrive de plus en plus fréquemment qu'il y ait conflit de juridiction entre les administrateurs responsables de l'application de la procédure. Afin d'obtenir les avis nécessaires au choix d'une ou des procédures qui s'appliquent à un projet particulier, un financement est requis.

### **Réviser la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale**

La Loi canadienne d'évaluation environnementale est révisée à période fixe. Or, cette révision aura cours bientôt et le CCEBJ veut être présent au débat qui entourera ce grand exercice. Le CCEBJ aura besoin d'une personne-ressource qui examinera les liens à établir entre le chapitre 22 de la CBJNQ et la procédure canadienne d'évaluation environnementale.

Le travail requis serait d'environ quatre mois (80 jours), au tarif de 300 \$/j pour, soit un budget d'environ 30 000 \$, si on tient compte des dépenses (communications, transport, etc.).

<b>BUDGET :</b>	<b>30 000 \$</b>
<b>DÉBUT DU PROJET :</b>	Janvier 2000

## **(2) Consultation et sensibilisation du public**

Les aspects du mandat à réaliser sont les suivants :

- ◆ élaborer et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation auprès des communautés autochtones et non autochtones sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- ◆ élaborer et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation auprès des ministères et des agences gouvernementales;
- ◆ assurer l'accès et la diffusion de l'information;
- ◆ élaborer un processus de consultation publique;
- ◆ assurer une participation spéciale aux Cris et fournir un soutien aux administrateurs locaux.

Pour mener à bien cette tâche, le CCEBJ requiert les services rémunérés d'un chargé de projet pendant un total de 120 jours ouvrables de 8 heures, soit un total de 960 heures. La tâche se répartirait en quatre démarches encadrées par le plan de travail suivant et un échéancier :

- 1<sup>o</sup> Obtenir les commentaires, critiques et idées des parties impliquées;
- 2<sup>o</sup> Comparer les mécanismes existants d'ici et d'ailleurs;

- 3<sup>o</sup> Formuler des recommandations;
- 4<sup>o</sup> Rédiger un rapport complet et une brève synthèse des résultats.

Pour cette partie, les besoins totaliseraient 34 000 \$, avantages sociaux compris.

<b>BUDGET :</b>	<b>34 000 \$</b>
DÉBUT DU PROJET :	Janvier 2000

## 2.3 CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU

### (1) Planification et organisation d'une consultation sur l'eau pour le territoire de la Baie James

Le 29 octobre 1998, le ministre de l'Environnement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat sur la gestion de l'eau au Québec. On sait que la gestion de l'eau touche directement une grande partie de la population et soulève des choix à privilégier quant au partage de l'eau entre les usagers. La démarche lancée par le ministre de l'Environnement doit mener le gouvernement au développement d'une politique québécoise sur la gestion de l'eau.

Lorsqu'on connaît l'importance de l'eau sur le territoire de la Baie James, il est facile d'imaginer que ce dossier revêt une importance capitale pour les populations autochtones qui y vivent. De plus, le BAPE n'ayant pas de juridiction sur le territoire de la Baie James, le CCEBJ doit s'impliquer activement pour mener cette consultation publique et travailler en étroite collaboration avec le BAPE sur le territoire couvert par la CBJNQ.

Afin de planifier et d'organiser cette vaste consultation sur le territoire de la Baie James, le CCEBJ requiert des services professionnels pour l'appuyer dans sa démarche. Les services professionnels ad hoc sont de nature différente : experts en consultations publiques, conseillers juridiques, spécialistes de l'eau, spécialiste des relations publiques.

Le CCEBJ doit annoncer les audiences et en faire connaître les modalités pour les communautés cibles. Il doit de plus établir des relations avec la presse afin de faire connaître la progression de ses travaux et le rapport de consultation du CCEBJ doit être rendu public.

<b>BUDGET :</b>	<b>75 000 \$</b>
DÉBUT DU PROJET :	Avril 1999

(2) **Consultation dans quatre communautés cries**

Afin de mener à bien cette consultation, le CCEBJ doit organiser des audiences publiques dans quatre communautés cries du territoire de la Baie James. Les communautés visées sont les suivantes :

- Whapmagoostui (communauté la plus au nord du Territoire, non accessible par la route);
- Chisasibi (la plus grande communauté du Territoire);
- Waskaganish (communauté non accessible par la route);
- Oujé-Bougoumou (communauté accessible pour les résidents de Waswanipi, Mistissini, Chibougamau et Chapais).

Les frais demandés couvrent les déplacements et l'hébergement des membres, l'organisation des audiences (salle, traduction) dans les communautés et rédaction du rapport de consultation.

**BUDGET :**

**90 000 \$**

**DÉBUT DU PROJET:**

**Avril 1999**



**RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE**

HEURE : 16-NOV-2001 12:10  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 269  
DATE : 16-NOV 12:08  
A : 96460266  
PAGES DU DOC : 003  
HEURE DEPART : 16-NOV 12:08  
HEURE FIN : 16-NOV 12:10  
PAGES TRANSMISES : 003  
ETAT : OK

NO FICHIER : 269

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***

**NOTE**

À / TO:

Mme NATHALIE CAMDEN  
directrice  
Affaires autochtones, MRN

FAX: 643-3954

No. pages incluses celle-ci: 5

DE / FROM:

Robert Cantais  
Secrétaire exécutif

15 nov. 2001

Madame,

Vous trouverez ci-joints 2 documents:  
- une lettre de G. Gagnon du MRN  
- copie conforme de la réponse du  
CCEK.

Merci de votre attention. R. Cantais



**RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE**

HEURE : 15-NOV-2001 16:52  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 266  
DATE : 15-NOV 16:50  
A : 96433954  
PAGES DU DOC : 005  
HEURE DEPART : 15-NOV 16:50  
HEURE FIN : 15-NOV 16:52  
PAGES TRANSMISES : 005  
ETAT : OK

NO FICHIER : 266

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***

ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᐃᑭᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦᑲᑦᑲᑦ  
 COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
 KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 15 novembre 2001

Monsieur Gilles Gagnon, directeur adjoint  
 Direction générale de la gestion du territoire public  
 Ministère des Ressources naturelles du Québec  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau E 302  
 Charlesbourg (Québec)  
 G1H 6R1

Feuillets de transmission par télécopieur Post-it™ Fax Note 7671B		Date 15 Nov. 2001	# of pages Nbre de pages 2
To / À M. GILLES GAGNON	From / De R. COMTOIS		
Co./Dept. / Cie/Service GESTION TERR. PUBLIC-MRN		Co. / Cie CCEK	
Phone # / N° de tél. (418) 627-6367		Phone # / N° de tél. (418) 656-2131 / 4730	
Fax # / N° de télécopieur (418) 528-2075		Fax # / N° de télécopieur (418) 656-3023	

Objet : Consultation nationale sur les baux d'abris sommaires

Monsieur le directeur adjoint,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 8 novembre 2001 au sujet de l'objet en titre. C'est ce matin, jeudi le 15 novembre 2001, que le Comité a reçu la documentation nécessaire à cet exercice, lequel a été amorcé au mois d'août pour toutes les autres régions du Québec. Aussi, comme nous l'indiquions à Mme Pelletier ce matin, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) ne pourra pas répondre à votre demande avant la tenue de sa prochaine réunion, prévue en janvier prochain. La date précise reste à fixer et nous vous tiendrons informer dès qu'elle sera approuvée. Entretemps, des préparatifs faciliteront l'atteinte de cette échéance.

Ainsi, tel que convenu avec Mme Pelletier, il faudrait que nous disposions d'une version électronique de votre document de consultation intitulé "Rough Shelters on Public Land", si possible en version Word pour ordinateur. Ceci est nécessaire étant donné qu'un de nos membres n'a accès aux documents écrits que grâce à cette technologie. Nous sommes assuré que vos services sont en mesure de saisir ce document avec un « scanner » et de le mettre en format Word. Vous pourrez alors nous le transmettre par courriel à notre adresse courriel en l'annexant (attaché) : [robert.comtois@fss.ulaval.ca](mailto:robert.comtois@fss.ulaval.ca) .

CCEK – KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5  
 Téléphone (418) 656-2131 poste 4730 • Fax (418) 656-3023





Dans ces conditions, soyez assuré que nous mettrons tout en oeuvre pour répondre à votre demande dans les meilleurs délais. En espérant le tout à votre convenance, Monsieur le directeur adjoint, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, reading "Robert Comtois". The script is cursive and fluid, with the first letter 'R' being particularly large and stylized.

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

c.c. : Michael Barrett, président, CCEK  
Nathalie Camden, directrice, Direction des Affaires autochtones, MRN

**RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE**

HEURE : 15-NOV-2001 16:55  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 267  
DATE : 15-NOV 16:54  
A : 95282075  
PAGES DU DOC : 002  
HEURE DEPART : 15-NOV 16:54  
HEURE FIN : 15-NOV 16:55  
PAGES TRANSMISES : 002  
ETAT : OK

NO FICHIER : 267

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***

**NOTE**

À / TO: ALL KEAC MEMBERS

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

DE / FROM: R. Cantin

Interim ex. secretary.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nbv. 15, 2001

Find here attached a copy of the  
"consultation document regarding  
« RAUGH SHELTERS ON PUBLIC LAND » from  
Ministère des Ressources naturelles du Québec.  
(MRN).  
You have to read it; questions are addressed  
to you. We should write the KEAC answer  
at the 90<sup>th</sup> meeting to be held in January 2002.  
Sincerely, R.

Charlesbourg, le 8 novembre 2001

Monsieur Robert Comtois  
Secrétaire par intérim  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093  
Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5



N/Réf. : 6333.0018

Objet : Consultation nationale sur les baux d'abris sommaires

Monsieur,

La présente lettre est pour vous informer que le ministère des Ressources naturelles entreprend présentement une consultation sur les baux d'abris sommaires sur tout le territoire du Québec. Le bail d'abri sommaire émis par le Ministère permet à des amateurs d'activités en forêt, pêcheurs et chasseurs principalement, de louer un terrain d'au plus 100 m<sup>2</sup> pour y construire un refuge rudimentaire.<sup>1</sup>

Cette consultation vise à définir les besoins et à clarifier les règles d'attribution des baux d'abris sommaires. Les orientations qui seront dégagées suite à cet exercice seront mises en œuvre par le biais du plan régional de développement du territoire public (PRDTP). Il est à noter que, pour la région Nord-du-Québec, l'élaboration du PRDTP est prévue en 2003 compte tenu des caractéristiques biophysiques de la région.

En vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le Comité consultatif de l'environnement Kativik « étudie les lois et règlements existants ou pouvant exister en matière d'environnement et de milieu social, relatifs aux répercussions du développement ainsi que les règlements et procédures relatifs à l'utilisation des terres qui pourraient toucher directement

<sup>1</sup> La construction n'a ni eau courante, ni électricité, ni fondations permanentes. Le bâtiment se résume à un rez-de-chaussée sans étage et la superficie n'excède pas 20 m<sup>2</sup>.

... 2

**Direction générale de la gestion du territoire public**

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau E 302  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 627-6367  
Télécopieur : (418) 528-2075  
Courriel : gilles.gagnon2@mrn.gouv.qc.ca



les droits des autochtones établis conformément au chapitre 24 et au présent chapitre, et propose les modifications éventuelles aux gouvernements responsables, s'il y a lieu » (art. 23.5.26 CBJNQ).

À cet effet, nous sollicitons votre collaboration afin de recevoir à l'intérieur de l'échéancier fixé c'est-à-dire **d'ici le 21 décembre 2001**, l'avis du Comité consultatif de l'environnement de Kativik. Vous trouverez ci-joints 16 documents de consultation (10 copies anglaises et 6 copies françaises) qui vous permettront de procéder à cette consultation auprès de votre organisme. Nous vous invitons à répondre aux questions relatives à l'état de situation, aux orientations du Ministère et à l'avenir de l'abri sommaire, et qui sont consignées à la toute fin du document.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer le cas échéant. Pour toute question additionnelle concernant ce dossier, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Louise Pelletier, de l'Équipe des services au réseau de la Direction générale de la gestion du territoire public, au (418) 627-6367 poste 2843.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,



Gilles Gagnon

GG/LP/lr

P. J.

c. c. MM. Normand Laprise, directeur régional de la gestion du territoire public du Saguenay - Lac-Saint-Jean par intérim  
Conrad Drolet, directeur régional de la gestion du territoire public de la Côte-Nord  
Claude Anctil, directeur régional de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue

To: CCEK-KEAC  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: KEAC -- Rough Shelters on Public Land  
Cc:  
Bcc:  
X-Attachments:

To all KEAC members:

ROUGH SHELTERS ON PUBLIC LAND --- According to the Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ), the "rough shelter" has no running water, electricity or permanent foundations, has only one storey and its floor area must not exceed 20 square meters. Take note that we received a consultation document from MRNQ entitled "Rough Shelters on Public Land". It is a 24 pages document but with short texts inside and a few figures. It describes the current situation of rough shelters on public land, assesses related issues and presents a number of guidelines proposed by the Department for the granting of leases. The rough shelter lease allows members of the general public who enjoy forest-based activities (mainly hunting and fishing) to rent sites not exceeding 100 square metres, on which they may build rudimentary shelters. The document is also part of a broader vacation development planning process for Quebec's public land, in which the stakeholders are invited to express their views. Their input will enable the Department to propose solutions tailored to different regional contexts.

You are encouraged to contact your regional and local organizations in order to get their views on that issue. The KEAC should write its advice at the 90th meeting to be held in January in Quaqtaq. The consultation document (available in French and in English) was received at the secretariat and sent by mail the same day.

Yours truly,

Robert Comtois  
Interim Executive Secretary

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑲᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: Nov. 15, 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 2  8 x 11  
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK:

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR: (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR: (418) 648-4667 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR: (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR: (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR: (819) 492-9935 (1)

DE: ROBERT COMTOIS TÉL: (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Hi David.

Hi Eli.

KEAC newsletter: ROUGH SHELTERS ON PUBLIC LAND.

Read it! More to come ...

Gours Truly

Robert C.

2001-07-09

Secrétariat  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL.: (418) 656-2131, poste 4730  
FAX.: (418) 656-3023



**NOTE**

À / TO: Daniel Berriveau  
MEMV  
Nb pages en tout : 2  
FAX: 646-0266

DE / FROM: Robert Coutais  
Sec. exécutif.

14 nov. 2001

Tel que convenu :  
exemple des états financiers annexés  
au rapport annuel de 1996-1997 —  
pour aider à vérifier le tableau reçu  
aujourd'hui le 14/11/2001 au total  
de 89 059,94 \$.

Merci. RC.





**États financiers du Comité consultatif de l'environnement Kativik  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997**

**1) Secrétariat**

<u>RECETTES</u>		(\$)	
	Surplus de l'exercice précédent	1 765	
	Subvention du ministère de l'Environnement et de la Faune	43 406	
<b>Total des recettes</b>			<b>45 171</b>
<u>DÉPENSES</u>			
<b>Frais de personnel</b>			
	Honoraires	21 888	
	Logement	4 739	
	Total partiel	26 627	
<b>Fonctionnement</b>			
	Frais de déplacement	6 261	
	Impression et reprographie	510	
	Traduction	4 888	
	Total partiel	11 659	
<b>Administration</b>			
	Équipement et matériel de bureau	1 860	
	Frais bancaires	72	
	Petite caisse	200	
	Total partiel	2 132	
<b>Total des dépenses</b>			<b>40 418</b>
<b>SURPLUS</b>			<b>4 753</b>

**2) Participation des membres inuits**

<u>RECETTES</u>		(\$)	
	Solde disponible de l'exercice précédent	1 663	
	Subvention du ministère de l'Environnement et de la Faune	8 000	
<b>Total des recettes</b>			<b>9 663</b>
<u>DÉPENSES</u>			
<b>Fonctionnement</b>			
	Frais de déplacement	5 423	
	Total partiel	5 423	
<b>Total des dépenses</b>			<b>5 423</b>
<b>SURPLUS</b>			<b>4 240</b>

Le 23 juin 1997

# RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 14-NOV-2001 17:14  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 260  
DATE : 14-NOV 17:12  
A : 96460266  
PAGES DU DOC : 002  
HEURE DEPART : 14-NOV 17:12  
HEURE FIN : 14-NOV 17:14  
PAGES TRANSMISES : 002  
ETAT : OK

NO FICHIER : 260

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***

NOTE

À / TO: MEMBRES DU CCEK  
maîtrisant le français.

DE / FROM: R. Couëtais.

14 nov. 2001

Version préliminaire - français  
RAPPORT ANNUEL 2000-2001  
CCEK

Note: S.V.P., idéalement, faire commentaires sur  
le document et me le retourner par la poste.  
Merci. RL

**Mot de la présidente**

## Mandat du Comité

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (ci-après désigné « le Comité ») a été créé en vertu du Chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., C. Q-2) que par la Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Le Comité est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

Le Comité a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements responsables sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de s'assurer de la bonne marche de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après appelée « procédure d'évaluation et d'examen »);
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements responsables et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, règlements, politiques et procédures administratives relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres.

Le Comité peut aussi fournir une assistance technique aux corporations municipales et à l'ARK. Avant leur adoption, tous les projets d'aménagement des terres de la Couronne et d'exploitation forestière sont soumis au Comité pour étude.

Toutes les décisions et recommandations du Comité sont communiquées aux gouvernements québécois et canadien ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

### **Composition du Comité**

Le Comité est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres en vertu de l'article 25.5.5 de la CBJNQ.

Durant l'exercice 2000-2001, un membre a quitté le Comité : M. Gérard Duhaime. Aussi, avec le décès du président en poste à la fin de l'année 1999-2000, M. Tommy Grey, un siège de la partie de l'ARK est resté vacant durant la première moitié du mandat. L'ARK a alors désigné M. David Okpik comme nouveau membre. À la fin de l'exercice, un siège de la partie provinciale demeurait vacant.

Au 31 mars 2001, la composition du Comité était la suivante :

#### **Présidente**

Mme Hélène LeBlond est consultante en affaires autochtones. Elle a une expérience de travail en affaires nordiques, au gouvernement du Québec et à l'Université Laval, de 1975 à 1988, puis, en affaires autochtones, au gouvernement du Québec, de 1988 à 1994. Elle est membre du CCEK depuis 1999. Nommée par le gouvernement du Québec.

#### **Vice-président**

M. Yves Désilets est conseiller principal au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Il est membre de plusieurs comités créés par la Convention, dont le Comité conjoint de chasse et pêche (CCCP) et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Il est membre du CCEK depuis 1995. Nommé par le gouvernement du Canada.

### **Membres nommés par l'Administration régionale Kativik**

M. Michael Barrett habite Kuujuaq depuis 25 ans. Il est employé de l'ARK et de la Société Makivik dans les secteurs du développement régional et de l'environnement. Il a été membre du CCEK de 1980 à 1990 et, plus récemment, de 1999 à aujourd'hui.

M. Muncy Novalinga est membre de la communauté de Puvirnituk où il est né. Il a été membre du conseil exécutif de l'ARK dans le passé. Il est membre du COFEX-Nord depuis 1999. Il est impliqué tant au niveau local que régional dans les dossiers environnementaux et sociaux. Il est membre du CCEK depuis 1998.

M. David Okpik est un chasseur aîné de Quaqaq. Il a été membre de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) de 1980 à 2000. Il est actif dans les dossiers locaux et régionaux. Il est membre du CCEK depuis octobre 2000.

### **Membre nommé par le gouvernement du Québec**

Mme Paule Halley est docteure en droit et professeure à l'Université Laval. Elle est une spécialiste en droit de l'environnement. Elle est également membre du Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉTIC) de l'Université Laval. Elle est membre du CCEK depuis 1999.

### **Membres nommés par le gouvernement du Canada**

M. Claude Abel est employé d'Environnement Canada à la Direction des affaires ministérielles, où il est analyste de projets en milieu nordique. Il a habité à Inukjuak, au Nunavik, durant 4 ans comme employé du Service météorologique du Canada. Il est membre du CCEK depuis 1997.

M. Robert Fibich est un employé de Pêches et Océans Canada. Il est responsable de la coordination des dossiers nordiques au Québec. Il est membre du CCEK depuis 1999.

### **Membres sortants**

M. Gérard Duhaime est professeur agrégé au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval. Il est également titulaire de la Chaire de recherche nordique en sciences sociales Louis-Edmond-Hamelin, affiliée au Groupe d'études inuit et circumpolaires de l'Université Laval. M. Duhaime avait été nommé membre du Comité en 1996.

M. Tommy Grey est né à Kuujjuaq. Il a été actif au sein de l'Administration régional Kativik où il a occupé plusieurs fonctions. À son décès, en mars 2000, il occupait un poste au sein du Département des ressources renouvelables de l'ARK. Au cours de l'année 1999-2000, alors qu'il assurait la présidence, il a joué un rôle important dans les actions visant la structuration du secrétariat du Comité et son retour à Kuujjuaq. Sa carrière en environnement et le souvenir de sa personnalité, affable et ouverte, ont été de véritables sources d'inspiration et de motivation pour tous les membres au cours de l'année 2000-2001. M. Grey avait été nommé membre du Comité en 1998.

## **Fonctionnement du Comité**

### *Secrétariat*

Le siège social du Comité est situé à Kuujjuaq au Nunavik. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995, le Ministère de l'environnement du Québec (MENV) mettait directement à sa disposition les ressources matérielles et financières nécessaires à son fonctionnement. Les modalités d'allocation et d'utilisation de ces ressources avaient à cette occasion été encadrées par une entente administrative entre le MENV et le Comité. Cette entente a fait l'objet d'une résolution unanime du Comité à la 86<sup>e</sup> assemblée tenue à Montréal le 28 novembre 2000. La résolution s'adressait à l'Administrateur provincial et signifiait la décision du Comité de mettre fin à l'entente à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001.

Le secrétaire exécutif par intérim du Comité est un contractuel à temps partiel, consacrant à cette tâche 12 1/2 heures par semaine. Il gère le registre public des décisions et des documents officiels du Comité. Il rédige les compte rendus des assemblées et tient la correspondance officielle. Il agit comme intermédiaire entre les membres du Comité et entre ce dernier et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il fournit également une assistance technique et aide le président et les membres dans la réalisation de leur mandat.

M. Michael O'Neill, agent au MENV, a occupé le poste de secrétaire exécutif par intérim d'août 1997 à avril 2000, aux bureaux du MENV à Québec, où le ministère fournissait également des services administratifs et de secrétariat aux comités nordiques. Il a occupé ce poste concurremment à ses tâches de secrétaire exécutif pour la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du nord du 55<sup>e</sup> parallèle (COFEX-Nord). Il a été remplacé au Comité, de façon intérimaire, par M. Robert Comtois, coordonnateur de recherche au Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉTIC) de l'Université Laval.



Peu de temps avant la démission de M. O'Neill, des discussions entre le MENV, le Comité et la CQEK avaient permis d'amorcer les travaux de retour d'un secrétaire à temps partagé CCEK-CQEK résidant à Kuujuaq. Une campagne d'embauche avec affichage dans les médias avait été lancée pour combler ce poste à temps partiel (25 heures par semaine). Toutefois, cette campagne n'a pas permis de recruter de candidat intéressé pour la date requise, soit le 1<sup>er</sup> avril 2000. C'est alors que le Comité, confronté à la démission de M. O'Neill effective à cette même date, a examiné différentes candidatures proposées par les membres et le secrétaire sortant. Il a recruté un candidat qui pouvait prendre la relève à brève échéance même s'il devait résider au sud.

Cette situation, combinée à des budgets annuels insatisfaisants depuis 1995 ainsi qu'à l'absence de rapport annuel pour une troisième année de suite, a amené le Comité à créer un sous-comité consacré au dossier du secrétariat et de son financement à la 85<sup>e</sup> assemblée tenue à Puvirnituk le 31 août 2000. Le 6 février 2001, suite aux travaux de ce sous-comité, le Comité adressait un mémoire au président de l'ARK et aux ministres de l'environnement du Québec et du Canada intitulé : *Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) 25 ans après : Bilan et perspectives* . 1. *Mémoire sur la structuration du secrétariat*; 2. *Plan d'action triennal et budget (2001-2004)*. Ce mémoire est placé en annexe au présent rapport annuel à la demande du Comité.

La résolution CC-01-01, adoptée à l'unanimité le 29 janvier 2001, conclut le document. Elle affirme que le but du plan d'action triennal est de permettre au CCEK de remplir adéquatement son mandat et ses obligations comme Comité consultatif tels que définis au Chapitre 23 de la CBJNQ. Elle rappelle aussi qu'un secrétariat a été créé en vertu de la Convention, laquelle ne lui permet pas plus de cinq (5) employés à temps plein, le Comité étant autorisé à en modifier la taille (23.5.19). Elle stipule enfin, outre que le mémoire est partie intégrante du plan triennal, que ce plan doit s'appliquer tel que décrit avec les budgets nécessaires détaillés et, cela, avec la mise en œuvre par le Comité de la structuration de son secrétariat dès que possible, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2001.

### *Assemblées*

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2000 et le 31 mars 2001, le Comité a tenu quatre (4) assemblées aux dates et aux lieux suivants :

84<sup>e</sup> assemblée : le 31 mai 2000 à Québec

85<sup>e</sup> assemblée : les 30 et 31 août 2000 à Puvirnituk

86<sup>e</sup> assemblée : les 27 et 28 novembre 2000 à Montréal

87<sup>e</sup> assemblée : le 28 mars 2001 à Montréal

Les quorums atteints et l'identité des invités, ainsi que des observateurs qui ont eu un droit de parole, sont détaillées au Tableau 1.

**Tableau 1**

CCEK — Assemblées 2000-2001 : Quorums atteints et identités des invité(s) et observateur(s)

<b>84<sup>e</sup> assemblée</b>	<b>85<sup>e</sup> assemblée</b>	<b>86<sup>e</sup> assemblée</b>	<b>87<sup>e</sup> assemblée</b>
<u>Quorum</u>	<u>Quorum</u>	<u>Quorum</u>	<u>Quorum</u>
ARK : 2	ARK : 2	ARK : 2	ARK : 3
Canada : 3	Canada : 2	Canada : 2	Canada : 1
Québec : 2	Québec : 2	Québec : 2	Québec : 2
<u>Invités</u>	<u>Invités</u>	<u>Invités</u>	<u>Invités</u>
D. Berrouard, MENV	Aucun.	S. Gershberg, ACEE	Aucun.
M. Desrochers, HQ		S. Burgess, ACEE	
L. Germain, MENV		F. Boulanger, ACEE	
S. Giguère, MENV		Y. Héroux, ARK	
G. Hrbec, IREQ			
D. Jean, MENV			
J.P. Laflamme, HQ			
<u>Observateur</u>			
L. Mercier, ARK			

Sources : Compte rendus adoptés des 84<sup>e</sup>, 85<sup>e</sup>, 86<sup>e</sup> et 87<sup>e</sup> assemblées du CCEK.

### *Communications internes*

Une correspondance soutenue, des sous-comités créés et des appels conférence réunissant les membres, avec des quorums atteints, ont marqué les travaux du Comité en 2000-2001.

En plus de la correspondance entretenue par le secrétaire exécutif avec chacun des membres, il a régulièrement diffusé un bulletin de liaison auprès de tous les membres, mettant à profit l'usage du courrier électronique et du télécopieur. Le suivi des dossiers, les nouvelles informations se rapportant à l'environnement du Nunavik et tout autre sujet pertinent au mandat du Comité ont été traités par ce canal. Plus de 55 bulletins ont ainsi été transmis aux membres du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.

Différents sous-comités ont été créés afin de favoriser le traitement rapide des demandes de consultation et celui de certains dossiers jugés prioritaires par le Comité. Ces sous-comités, qui réunissaient au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- Sous-comité sur l'eau potable
- Sous-comité sur les matières résiduelles
- Sous-comité sur l'évaluation environnementale des projets nordiques (COFEX-Nord)
- Sous-comité sur le secrétariat et son financement
- Sous-comité sur la stratégie québécoise sur les aires protégées
- Sous-comité sur le Parc des Pingualuit

Des appels conférence avec quorums atteints ont été tenus à des moments clés pour appuyer les travaux du secrétaire exécutif et des sous-comités, favorisant aussi de meilleurs échanges autour des dossiers examinés à l'assemblée suivante. Importants à la préparation des réunions, mais tout de même rares, il y a eu des appels conférence réunissant des fonctionnaires des différents gouvernements responsables, incluant des agents de l'ARK, et le secrétaire exécutif.

### *Activités spéciales*

Soit au cours d'une assemblée, soit via un de ses membres délégués, le Comité a organisé des rencontres avec des acteurs clés du secteur de l'environnement au nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

À sa 84<sup>e</sup> assemblée, le Comité a accueilli Mme Diane Jean, sous-ministre de l'Environnement. Pour Mme Jean, il s'agissait d'une première rencontre avec le Comité réuni en assemblée. Les échanges ont porté sur le mandat du Comité, les mécanismes de consultation du CCEK sur l'adoption de politiques et réglementation, la nomination des représentants provinciaux et le financement du secrétariat. Le dossier de l'eau potable au Nunavik a également fait l'objet de discussions.

En marge de sa 85<sup>e</sup> assemblée, le Comité a rencontré une délégation de la Commission du Nunavik, soit les commissaires Gérard Duhaime et Annie Popert, et le commissaire et Président par intérim Marc-Adélar Tremblay. Cette rencontre avait pour but de recueillir les commentaires et les avis des membres du Comité sur la conception d'un gouvernement au Nunavik, plus particulièrement au chapitre de l'environnement.

À sa 86<sup>e</sup> assemblée, le Comité a accueilli M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral de la CBJNQ. Il était accompagné de M. Steve Burgess et de M. François Boulanger de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Pour M. Gershberg, il s'agissait d'une première rencontre avec le Comité en assemblée. Les échanges ont porté sur le mandat du Comité, l'application de la Loi canadienne d'évaluation en environnement et son harmonisation avec la CBJNQ, et le financement du secrétariat. Le dossier de la construction des infrastructures maritimes dans les villages nordiques a fait l'objet de discussions approfondies.

## Activités 2000-2001

### Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles

Le 3 mai 2000, au cours même de la période de prépublication, le Comité a reçu des documents d'information du MENV concernant un *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Il donne suite à plusieurs actions prévues dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, rendu public par le ministre de l'Environnement en septembre 1998. Il a pour but de remplacer le *Règlement sur les déchets solides* en vigueur au Québec depuis 1978.

Les documents soumis étaient disponibles en français seulement. Néanmoins, le Comité a établi des contacts et organisé des rencontres et des appels conférence avec des représentants de l'ARK et de la Direction des politiques du secteur municipal du MENV. Il a alors eu accès à de nouveaux documents, dont la version de Février 2000 du *Projet de règlement*. Le 27 juin 2000, respectant une échéance approuvée par la Direction de l'évaluation environnementale du MENV, le Comité livrait ses premiers avis et recommandations — le Comité a reçu la version anglaise du *Projet* le 14 septembre 2000.

Une nouvelle consultation était lancée au cours de l'automne 2000. Le Comité a constaté qu'il n'y avait aucun changement entre la version de Février 2000 et celle d'Octobre 2000 du *Projet*. Le Comité va réitérer ses réserves dans son deuxième avis du 20 décembre 2000. Une d'elles était l'absence de communication entre la Direction des politiques du secteur municipal et le Service des études économiques et de la tarification (Direction des affaires institutionnelles) du MENV, d'une part, et l'ARK, d'autre part. En contactant les employés de l'ARK au cours de la préparation du *Projet de règlement*, les employés du MENV auraient ainsi disposé d'une évaluation récente complète pour en valider l'applicabilité, la rendre plus proche de la réalité vécue par ses habitants.

Ainsi, une des conséquences de l'adoption du *Projet de règlement* soumis était de placer en illégalité la plupart des dépotoirs existants. La distance du plan d'eau le plus proche était en cause : il passait de 100 mètres à 150 mètres. Or, vu la rareté de sédiments meubles dans l'environnement de certains villages, les dépotoirs sont souvent établis à la limite de la distance des cent mètres, soit de la mer, d'une rivière, d'un ruisseau ou d'un lac. D'autres critères — comme le décapage d'une épaisseur de 30 centimètres, ou un mètre, ou jusqu'au pergélisol, selon le type de dépôt, entre les résidus et le roc ou le niveau des eaux souterraines, selon le premier atteint — pourraient avoir le même effet dans d'autres villages, notamment à Ivujivik. À cela il s'ajoutait l'installation de barrières et d'affiches, à l'entrée, et de clôtures, exigences partiellement observées par les responsables des sites dans les villages. Le Comité a aussi évalué

que l'application des nouvelles règles pouvait avoir des incidences financières pour l'ARK, notamment parce que le Programme « Isurrutunik » reconduit en 1998 tenait compte de la réglementation actuellement en vigueur.

Le Comité a donc recommandé que les dépôts du Nunavik bénéficient d'une période de trois (3) ans avant d'être assujettis aux nouvelles dispositions du règlement — le temps de procéder aux aménagements et modifications nécessaires avec, dans ce but, un financement spécial pour le dépotoir d'Umiujaq. Enfin, il a recommandé une série de modifications à la section 4 du *Projet* : essentiellement, la possibilité d'exempter des dépôts d'une ou plusieurs règles nouvelles sur la base d'une attestation faite par un professionnel qualifié et accompagné d'un document adéquat, complet et détaillé en démontrant la pertinence.

Finalement, le Comité a relevé des changements qui auront un impact certain sur l'élimination des déchets tout en souhaitant obtenir des explications sur chacun : (i) une indifférence surprenante à l'égard des besoins et du potentiel de recyclage du Nunavik — les priorités environnementales seront touchées, leurs solutions retardées, (ii) dans le cas « des viandes impropres à la consommation humaine » (Art. 6) — e.g., viandes passées dates des abattoirs des villages ou des congélateurs communautaires —, il y a un problème d'arrimage avec la réglementation du ministère de l'Agriculture, des pêches et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) qui préconise les « sites d'enfouissement techniques », ce qui n'existe pas au Nord, (iii) certains villages du Nunavik sont en zone forestière ou à la limite, mais il n'y a aucune obligation d'une zone tampon autour de ces dépotoirs, (iv) les débris de construction au Nunavik sont brûlés à l'intérieur des dépotoirs municipaux, ces débris étant déposés dans une zone différente des déchets domestiques : il faut continuer de permettre la gestion d'un seul lieu de décharge au lieu de plusieurs — autrement, cela va entraîner l'ouverture de routes et de nouveaux sites à aménager.

### **Évaluation environnementale de projets en milieu nordique**

Au mois de juin 1999, le Comité recevait copie conforme de la correspondance échangée entre le COFEX-Nord et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ci-après désigné « l'Agence »). Celle-ci était marquée par la préoccupation de la duplication d'efforts et de délais au cours d'un même projet, advenant des interventions de plusieurs agences et ministères du gouvernement fédéral auprès des populations du Nunavik. Elle se posait dans le cadre d'évaluation environnementale de projets soumis à la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

En août 1999, après examen, le Comité partageait le point de vue du COFEX-Nord, à savoir qu'il fallait encourager l'harmonisation des deux régimes d'évaluation, ceux de la LCEE et de la

CBJNQ, au sein des institutions propres à la Convention. De plus le Comité soulevait des questions fonctionnelles et opérationnelles compte tenu du caractère prépondérant du Chapitre 23 de la CBJNQ sur la LCEE et des restrictions quant à la multiplication des processus d'évaluation (art. 23.7.6 et 23.7.7).

En janvier 2000, après examen d'une proposition de l'Agence en vue de coordonner les procédures fédérales d'évaluation environnementale à Quaqtaq, le Comité disait partager les objectifs d'efficacité et d'effectivité poursuivis par elle. Il indiquait également que, puisque cette proposition ne répondait pas à plusieurs questions liées à la duplication des procédures fédérales, il entendait examiner plus à fond ces questions du Comité avant de faire ses recommandations. Le Comité acceptait ainsi l'offre de l'Agence de considérer la proposition de coordination comme un projet pilote en matière de coordination des procédures fédérales et, dans ce contexte, il demandait à l'Agence de lui fournir toutes les informations utiles à l'évaluation de ce projet pilote.

Le 23 octobre 2000, suite à ses démarches en vue d'obtenir les informations prévues, le Comité recevait une réponse de M. François Boulanger accompagnée du compte rendu d'une réunion organisée par l'Agence, tenue en juillet avec la participation des principaux intervenants impliqués dans le projet pilote. Les documents faisaient part de difficultés rencontrées à l'application de la LCEE. Près d'un mois plus tard, lors de la tenue de la 86<sup>e</sup> assemblée, le Comité accueillait l'Administrateur fédéral de la CBJNQ et président de l'Agence, M. Sid Gershberg, et deux représentants de l'Agence, MM. Steve Burgess et François Boulanger.

Le compte rendu de l'assemblée indique que, selon des membres du Comité, tant sur le terrain que dans la correspondance, les efforts de coordination n'étaient pas satisfaisants du point de vue des organisations locales et régionales. En réponse, les invités n'ont pas caché les difficultés rencontrées en tentant d'harmoniser les procédures. Ils ont toutefois tenu à souligner que des progrès avaient été accomplis. Aussi, l'Administrateur fédéral soulignait qu'il avait bien fallu commencer quelque part, et que des travaux de ce genre prenaient du temps.

Au cours des mois suivants, l'Agence a répondu à deux demandes d'information du Comité, réponses reçues le 8 décembre 2000 et le 28 mars 2001. À la fin de l'exercice annuel, le 1<sup>er</sup> avril 2001, le Comité prenait connaissance des documents soumis portant sur les dernières expériences de coordination des procédures dans les projets d'infrastructures maritimes d'Umiujaq, Kangiqsujuaq et Kuujjuaq.

## **Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik**

À l'hiver 1999, le Comité appuyait un groupe de partenaires de la région en faveur d'un projet d'inventaire et de caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik tel que proposé par le GETIC, un groupe de recherche de l'Université Laval. Il s'agit de sites abandonnés au cours de campagnes d'exploration intensives menées entre 1940 à 1980 dans les fosses minéralisées du Labrador et de l'Ungava. Certaines compagnies, à la fin des travaux, ont tout abandonné sur place, allant de la machinerie lourde à l'équipement pour héberger les travailleurs, incluant des barils de carburant et des produits très toxiques utilisés à l'analyse des échantillons de roches. À l'été 1999, grâce à l'appui financier de la Fondation EJLB, un projet pilote était réalisé avec la participation de membres de la communauté du village nordique de Kangiqsujaq dans le but de choisir parmi les méthodes de reconnaissance potentielles. Le Comité a alors financé l'acquisition d'une image satellite RADARSAT, la télédétection étant au nombre des méthodes testées.

À l'été et à l'automne 2000, l'inventaire des sites est réalisé en appliquant les méthodes retenues, i.e. des entrevues avec des informateurs clés dans tous les villages inuits et naskapi, d'une part, et la collecte de données d'archives sur les gîtes miniers, d'autre part. En mars 2001, lors de la 87<sup>e</sup> assemblée, un rapport préliminaire préparé par le professeur Gérard Duhaime et M. Robert Comtois, du GÉTIC, indiquait au Comité que plus de 600 sites potentiels avaient été identifiés sur le territoire du Nunavik. La prochaine étape prévue à l'été 2001 est la visite par des experts en biologie et en contamination d'un échantillonnage de sites en vue d'en évaluer l'état et de procéder à une priorisation pour un nettoyage éventuel.

## **Autres dossiers**

### *Les lois et règlements relatifs à l'environnement*

- Le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) publiait un rapport au début de mai 2000 sur la gestion de l'eau. L'ensemble des commentaires et des recommandations formulées par le Comité avait été intégré au rapport du BAPE.
- Le MENV avait prévu une modification en profondeur du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Toutefois, en août 2000, le Service de l'expertise en eau du MENV faisait savoir au Comité qu'il ne serait pas consulté puisque, de son point de vue, ce dernier n'était pas directement touché par la révision du règlement. Le principal argument s'appuyait sur le fait que le règlement ne s'appliquait pas sur le territoire au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Dans une lettre datée du 14 septembre 2000 adressée au Chef de service par intérim, le CCEK faisait valoir ses droits en démontrant le non-fondement de cette

interprétation, dénonçait l'initiative du MENV de juger à sa place ce qui relève de son mandat et, enfin, réitérait sa demande d'être consulté et informé sur les modifications en cours et la révision en profondeur du règlement.

- En avril 2000, le Comité a pris connaissance du document soumis par la Société Makivik dans le cadre de la revue quinquennale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le Comité a estimé que ce document était représentatif des préoccupations soulevées par les gens du Nunavik, spécialement concernant l'application de plusieurs procédures d'examen et d'évaluation environnementale sur les environnements physiques et sociales.
- Dans le cadre de la rencontre avec la sous-ministre de l'Environnement, Mme Diane Jean, lors de sa 84<sup>e</sup> assemblée, le Comité a abordé le projet de révision du *Règlement sur l'eau potable*, un règlement inscrit dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le Comité faisait mention du vif intérêt des autorités de l'ARK de disposer du service d'analyse de l'eau adopté par les villages cris, appelé le « système Colilert ». La sous-ministre assurait qu'il y a une ouverture à cet égard au MENV durant la modification du règlement, i.e. une attention particulière aux petites communautés. Invité à la 86<sup>e</sup> réunion, M. Yves Héroux, de l'ARK, manifestait son inquiétude à ce sujet. Selon lui, le système Colilert a une capacité de détection limitée avec l'adoption de nouveaux indicateurs par le MENV, lesquels obligerait à un apprentissage de tests nouveaux exigeant beaucoup plus de manipulation : la formation du personnel serait alors nécessaire. À la 87<sup>e</sup> assemblée, le Comité apprenait que le système Colilert avait été retenu par le MENV pour le projet de loi à être déposé sous peu.
- Le 8 septembre 2000, le Comité apprenait que le MENV s'apprêtait à déposer un projet de décret pour assujettir les secteurs de l'industrie minérale (dont l'industrie minière) et de la première transformation des métaux au processus des attestations d'assainissements. Dans une lettre datée du 18 septembre, le Comité demandait au MENV que les versions française et anglaise de ce document lui soient expédiées dans les meilleurs délais. À la fin de la période prescrite de 45 jours, le Comité n'avait reçu aucune des deux versions.
- Le projet de Stratégie québécoise sur les aires protégées a pour but de protéger, en marge du développement, un certain nombre d'aires représentatives de la diversité biologique québécoise. Chaque espace doit ainsi être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres. Des étapes d'information et de consultation des populations autochtones étaient prévues au cours de l'hiver 2001. Dans une lettre datée de janvier 2001, le Comité faisait connaître son intention d'attendre la fin de la consultation entreprise par la Direction du patrimoine écologique et du développement durable du MENV avant de reprendre ses échanges avec elle.



### *Éolienne de Kuujjuaq*

Lors de la 84<sup>e</sup> assemblée, le Comité a accueilli MM. Michel Desrochers et Jean-Pierre Laflamme, de la Direction régionale Réseaux autonomes d'Hydro-Québec, et M. Germain Hrbec, de l'Institut de recherche Hydro-Québec (IREQ). Ils ont tracé un historique de l'éolienne de Kuujjuaq, son installation à des fins de recherche, le bilan de ces travaux ainsi que d'autres en cours à Hydro-Québec dans ce domaine. Suite à l'abandon de projets de petites centrales avec micro-turbines à fleur d'eau dans le bassin de la rivière Payne, et malgré un potentiel de plus en plus fiable de la filière éolienne, les invités annonçaient au Comité qu'Hydro-Québec considérait sérieusement l'établissement d'une liaison des villages du Nunavik au réseau de distribution par un câble de transmission électrique d'un nouveau type, reposant en surface. Ce dernier relierait d'abord la Centrale Brisay à la municipalité de Kuujjuaq. Éventuellement, il relierait les autres villages. Les centrales avec système de génératrices diesel seraient alors remplacées. Cette nouvelle technologie serait mise à l'essai sous peu en Basse Côte-Nord.

### *Poussières et qualité de l'air dans les villages*

Selon M. Yves Héroux, de l'ARK, invité à la 86<sup>e</sup> assemblée, la population du Nunavik se plaint des poussières présentes dans les villages. Certains l'associent à la hausse des cas de cancer. La présence de sel serait un facteur favorisant cette poussière : à l'été, il capte l'humidité et assèche les rues, les rendant poussiéreuses. L'épandage de calcium était une solution envisagée mais le produit figurerait bientôt sur la liste des produits toxiques. Les rues pavées de Kawawachikamach et de Kuujjuaq, dans ce dernier cas grâce au recyclage de produits pétroliers, demeuraient uniques au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Le Comité envisageait un potentiel de recyclage semblable à celui de Kuujjuaq pour le pavage des rues de Whapmagoostui et Kuujjuarapik : des barils abandonnés, contenant probablement du goudron, avaient été signalés à proximité de l'aéroport.

### *Parc des Pingualuit*

Lors d'un appel conférence tenu le 20 septembre 2000, le Comité décidait d'être présent lors d'une consultation publique prévue les 16 et 17 novembre à Kangiqsujuaq. La présidente, Mme Hélène LeBlond, assurait la représentation officielle du Comité. Suite à sa participation, le Comité adoptait la résolution CC-11-01 lors de la 86<sup>e</sup> assemblée en faveur d'une délimitation du parc à un kilomètre plus au nord le long de la rivière Povugnituk. Trois autres points ressortaient : (i) la décision de la CQEK de tenir une audience en parallèle était perçue comme un irritant par la population locale, (ii) il n'y avait pas de ressources financières prévues pour la population locale lors de la phase d'étude prochaine sur le parc, (iii) la volonté de la population locale de changer le toponyme officielle pour celui de « Parc des Pingualuit ». Le premier point a été suivi d'une lettre adressée au président de la CQEK; les deux autres ont fait l'objet de lettres au ministre des

Resources naturelles du Québec, d'une part, et à la Commission de toponymie du Québec, d'autre part, pour appuyer les demandes des Inuits.

#### *Changements climatiques dans les régions nordiques*

La participation d'un membre du Comité à un colloque sur cette problématique permettait aux membres d'apprendre que le Nord se réchauffait beaucoup plus rapidement que les autres parties du monde. La dépollution et la production d'énergie douce serait au cœur de la solution permettant de renverser la tendance. Les membres s'entendaient lors de la 87<sup>e</sup> assemblée pour produire un état de l'environnement au Nunavik au terme de son plan d'action triennal adopté en janvier 2001. Le modèle développé par le Yukon à cet égard mériterait d'être considéré.

#### *Prix du CCEK pour l'environnement*

Lors de la 86<sup>e</sup> assemblée, le Comité proposait la création d'un prix officielle au nom du CCEK en vue de récompenser les initiatives locales en matière d'environnement. Estimant que le recyclage à grande échelle serait un jour possible, le Comité désirait entre-temps encourager tout ce qui permettrait de sensibiliser les populations locales à une élimination des déchets la plus respectueuse possible de l'environnement. Une réflexion sur les critères de qualification et de sélection des candidatures était amorcée. À la 87<sup>e</sup> assemblée, deux avenues étaient proposées pour le développement du concept : (i) un concours auprès des écoles du Nunavik, (ii) un prix annuel spécial pour un individu ou un groupe ayant produit, réalisé une innovation en environnement.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

To: CCEK-KEAC  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: KEAC -- Rough Shelters, RECYC-QUEBEC and Meeting with Min. Boisclair  
Cc:  
Bcc:  
X-Attachments:

To all KEAC members:

ROUGH SHELTERS IN PUBLIC LAND --- According to the consultation document sent to KEAC earlier this month, there was 1,091 rough shelters in the Nord-du-Quebec Region (010). Take note that, after examination of their data to the request of the KEAC, the MRNQ confirmed this morning that there was officially only 2 of them located north of the 55th parallel -- in the southern part of the Nunavik.

RECYC-QUEBEC --- The KEAC, with the participation of Quebec's representative Jean Couture and the Executive Secretary, met the president of RECYC-QUEBEC, Mr. Alain Verreault, this afternoon. We invited him to attend the meeting to be held in Quaqtaq in January. Our request was welcome. He insured that a specialist from their technical department would be present to meet KRG representatives in Kuujuaq and KEAC members in Quaqtaq. We clearly agreed that it was an opportunity to both parties, KEAC and RECYC-QUEBEC, to discuss all topics related to solid waste in Nunavik. They are looking to prepare their participation by contacting various agencies from Quebec government and KRG that are or should be involved in recycling in Nunavik -- and also in Lower North Shore. The president himself is seriously considering this first meeting with the KEAC in order to participate. They will confirm the period of their availability (in January) very soon at the beginning of December.

MEETING WITH MIN. BOISCLAIR --- No cloud in the sky of the rendez-vous taken with Minister's staff. This staff even offered a room to permitt to the KEAC members to hold a dry-run meeting few hours before the true meeting next Monday!

Yours truly,

Robert Comtois  
KEAC



To: CCEK-KEAC  
 From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
 Subject: KEAC -- Newsletter: Operating statement of the fiscal year ending March 31, 2001  
 Cc:  
 Bcc:  
 X-Attachments:

To all KEAC members:

Operating statement of the fiscal year ending March 31, 2001 --- Take note that we receive today by fax from D. Berrrouard (MENV) the details about the item hereabove (details = few words and few numbers!). According to the MENV, the KEAC secretariat expenses for 2000-2001 was of 89 059,94 \$. This is almost 21K\$ more than the total submitted to the Committee by Carole Thibault (MENV), the person in charge of the accounting of the KEAC in April 2001. The details are the following -- our translation:

.....	
Annual grant for the operation of the secretariat	38 000,00 \$
Supplementary grant	18 111,00 \$
Salaries	24 599,27 \$
Expenses supported by the MENV (Office space)	4 108,72 \$
SUB-TOTAL	84 818,99 \$
Management cost (5%)	4 240,95 \$
TOTAL KEAC	89 059,94 \$
.....	

It means that the MENV offers 7K\$ more for the year 2001-2002: 96 000,00 \$. We are trying to reach Mr. Berrouard to get more details about this statement.

Yours truly,

R. Comtois  
 KEAC



Gouvernement du Québec

**Ministère de l'Environnement**

Direction des évaluations environnementales  
 Service des projets industriels et en milieu nordique  
 675, René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, B.P. 83  
 Québec (Québec) G1R 5V7



BORDEREAU DE TRANSMISSION

À : Robert Gauthier

DE : Daniel Barabaud DATE : 2001-11-14

NO DE TÉLÉCOPIEUR : 656-3033 PAGE (S) À SUIVRE 1

SUJET : Tel que demandé, ci-joint la compilation des dépenses pour 2000-2001 du CCEK.

*Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autres) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.*

Si vous ne recevez pas le nombre exact de pages, veuillez nous aviser.

Téléphone : (418) 521-3933 poste ~~7253~~ 7252

Télécopieur : (418) 646-0266

**Comité Consultatif de l'Environnement Kativik  
( CCEK )**

**COMPILATION DES DÉPENSES**

**2000-2001**

<b>SECRETARIAT CCEK</b>	
Subvention annuelle pour le fonctionnement du secrétariat	38 000,00 \$
Subvention supplémentaire	18 111,00 \$
Salaires	24 599,27 \$
Frais assumés par le MEF (Espace à bureau)	4 108,72 \$
Sous-total	84 818,99 \$
Frais d'administration de 5%	4 240,95 \$
<b>TOTAL CCEK</b>	<b>89 059,94 \$</b>



ᑲᑎᐃᑲᑦ ᓄᓐᓂᑦ ᐃᑦᓂᓂᑦ ᑲᑎᓂᓂᑦ  
 COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
 KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Monsieur Alain Verreault  
 Président  
 RECYC-QUÉBEC  
 675, rue Saint-Amable – Bureau 300  
 Québec (Québec)  
 G1R 2G5

Feuillets de transmission par télécopieur Post-it™ Fax Note 7671B		Date 14 Nov. 2001	# of pages Nbre de pages 2
To / A M. ALAIN VERREAULT	From / De R. COMTOIS		
Co./Dept./ Cie/Service RECYC-QUÉBEC	Co./ Cie CCEK		
Phone # / N° de tél. (418) 643-0394	Phone # / N° de tél. (418) 656-2131 p. 4730		
Fax # / N° de télécopieur (418) 643-6507	Fax # / N° de télécopieur (418) 656-3023		

Par télécopieur

Objet : Recyclage des matières résiduelles au Nord du 55° parallèle au Québec

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

La grande majorité des membres de la nation inuite, soit 8 500 personnes, est répartie entre 14 villages situés au nord du 55° parallèle. Depuis quelques années, cette population fait face à une situation difficile dans le domaine de l'élimination des matières résiduelles. En effet, tous les sites d'enfouissement contiennent des rebus solides et ils occupent aujourd'hui un large espace. Ce sont des sites ainsi conçus, i.e. à vocations multiples (déchets domestiques, débris de construction, carcasses de véhicules, pneus, etc.), afin de limiter les coûts, mais aussi leur étalement dans les écosystèmes arctiques, réputés parmi les plus fragiles au Québec. Plusieurs parmi eux ont aujourd'hui atteint leur capacité limite.

Lors de la 89<sup>e</sup> réunion du Comité tenue à Québec les 6 et 7 novembre 2001, les membres ont convenu de convoquer RECYC-QUÉBEC à la 90<sup>e</sup> réunion du Comité prévue en janvier prochain. Cette décision est intervenue suite aux échanges avec Messieurs René Binette et Claude Trudel, du Service de la gestion des matières résiduelles à la Direction des politiques du secteur

CCEK — KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5  
 (418) 656-2131 poste 4730 • Télécopieur : (418) 656-3023

municipal du MENV, également responsables du Projet de Loi sur l'élimination des matières résiduelles et présents à titre d'invités lors de la réunion de la semaine dernière. En bref, ces échanges ont convaincus les membres de la nécessité d'établir des liens avec votre organisme dès que possible, ceci afin d'amorcer le début d'une solution au problème mentionné ci-haut — processus que le Comité croit possible, au moins en partie, par l'implantation du recyclage.

Afin de faire en sorte que la rencontre entre les membres du CCEK et de RECYC-QUÉBEC lors de la 90<sup>e</sup> réunion soit des plus profitables, nous souhaiterions, Monsieur le président, vous rencontrer dans les meilleurs délais. En effet, à court terme, nous vous proposons de rencontrer des représentants du Comité présents dans la région de Québec afin d'établir les besoins en ressources et en information, notamment en vous fournissant des détails supplémentaires sur la problématique évoquée ci-dessus. Vous jugerez alors si la participation de RECYC-QUÉBEC à cette réunion requiert votre présence et/ou celle d'un membre de votre équipe possédant une expertise appropriée à l'examen de la problématique soumise par le Comité. Dans ce but, et pour fixer un rendez-vous, nous vous prions de contacter le secrétaire exécutif du Comité, Monsieur Robert Comtois, au (418) 656-2131, poste 4730, à notre secrétariat situé à Québec.

En attendant de vos nouvelles, Monsieur le président, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,



*pe* Michael Barrett

c.c. : Robert Comtois, secrétaire exécutif par intérim.

# RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 14-NOV-2001 14:48  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 256  
DATE : 14-NOV 14:46  
A : 96436507  
PAGES DU DOC : 002  
HEURE DEPART : 14-NOV 14:46  
HEURE FIN : 14-NOV 14:48  
PAGES TRANSMISES : 002  
ETAT : OK

NO FICHIER : 256

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSE \*\*\***



CANADIAN  
PARKS AND  
WILDERNESS  
SOCIETY

SOCIÉTÉ  
POUR LA NATURE  
ET LES PARCS  
DU CANADA



**UQCN**  
Éditeur du magazine  
française

Le 7 novembre 2001

Monsieur Bernard Landry  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
885, av. Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A2



Objet : Demande de rencontre pour discuter de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP)

Monsieur le Premier ministre,

Nous, soussignés, sollicitons une rencontre afin de vous faire part de l'importance que nous accordons au dossier des aires protégées et pour obtenir votre intervention quant au dépôt, toujours attendu, de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP). Ayant tous participé à une récente rencontre regroupant des intervenants provenant de l'Amérique du Nord, nous désirons également vous entretenir sur l'élaboration prochaine d'une stratégie nord-américaine de protection pour la forêt boréale. Rappelons que le Québec possède un cinquième de ce vaste écosystème.

Depuis plusieurs années, le Québec s'est engagé dans un processus de création d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité; le projet de la SQAP étant la plus récente initiative à cet égard. Actuellement, le Québec se classe parmi les dernières juridictions en Amérique du Nord par la faible superficie de son territoire protégé. Moins de 1 % de celui-ci possède un statut de protection qui exclut toute forme d'exploitation forestière, minière et énergétique alors que la forêt boréale est presque complètement exempte d'aires protégées.

Il est d'ailleurs important de noter l'importance continentale de la forêt boréale et l'intérêt grandissant des acheteurs de bois, tel Home Depot, pour un approvisionnement provenant de forêts sainement gérées, là où l'application de bonnes pratiques forestières est intimement liée à la présence d'aires protégées. Ainsi, la présence de telles aires est maintenant reconnue comme un facteur déterminant pour assurer la vitalité de l'industrie forestière, et ce en favorisant un accès à des investissements, à des marchés, voire au maintien de ses activités. L'absence de milieux naturels protégés risque fort d'avoir des répercussions négatives sur le développement économique québécois, y compris en région. La récente annonce que vous avez faite en Gaspésie vient d'ailleurs confirmer la contribution des aires protégées en tant que moteur important pour assurer une économie régionale en santé.

Un processus de travail, mis en place en juin 2000 et visant l'adoption d'une stratégie québécoise d'ici à juin 2001, a fait intervenir plus d'une centaine de participants sous la direction du ministère de l'Environnement, du ministère des Ressources naturelles et de la Société de la faune et des parcs. La démarche a connu plusieurs dérapages depuis son lancement, et les trois sous-ministres initialement responsables du dossier ont tous quitté leur poste. En juillet dernier, l'Union québécoise pour la nature (UQCN) et la Société pour la nature et les parcs du Canada – section Montréal (SNAP) ont communiqué avec les nouveaux responsables pour leur faire part de leurs préoccupations au sujet des délais encourus. La réponse reçue en août se révélait très vague, n'indiquait aucune échéance pour le dépôt d'une stratégie – contrairement aux engagements antérieurs – et ignorait la demande d'une rencontre de la part de ces deux organismes.

Depuis plusieurs années, de nombreuses organisations ont tenté de faire avancer ce dossier, comme en témoigne certaines initiatives. En septembre, le Fonds mondial pour la nature (WWF), en collaboration avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), a déposé auprès des trois ministres responsables de la future stratégie les résultats de près de deux ans de travaux portant sur l'identification de territoires à fort potentiel de conservation au Québec méridional. En reconnaissance des défis à relever devant le fait que la presque totalité de la forêt boréale au sud du 52<sup>e</sup> parallèle a été allouée en contrats aux compagnies forestières, les deux organismes ont également analysé la contribution possible d'une vingtaine de mesures d'atténuation pouvant minimiser les impacts sur l'approvisionnement en bois aux usines.

Pour sa part, l'UQCN a récemment rencontré des représentants du secteur minier (l'Association minière du Québec et l'Association des prospecteurs du Québec) pour rechercher un consensus quant à la reconnaissance des dix-huit réserves, créées au nord du 52<sup>e</sup> parallèle en 1992, en guise de contribution tangible à la stratégie.

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) travaille auprès des groupes autochtones pour les sensibiliser à l'importance de faire valoir leurs préoccupations dans le dossier des aires protégées. Des démarches conjointes plus formelles sont envisagées afin d'assurer leur collaboration et la prise en compte de leurs intérêts dans le cadre de l'élaboration de la SQAP.

De son côté, la SNAP se penche sur la participation de la population dans le dossier des aires protégées. L'organisme a, entre autres, travaillé avec les communautés locales en Outaouais pour assurer la création d'une nouvelle aire protégée répondant à leur besoin. La SNAP entame présentement une campagne dans le but de sensibiliser les Québécois(es) à l'importance écologique et économique des aires protégées.

Ces organismes envisageaient leurs efforts comme des contributions à la SQAP, qui semble actuellement en suspens ou en révision profonde. Nous sollicitons une rencontre, maintenant convaincus qu'une intervention de votre part est requise pour :

- ▶ Parvenir, sans plus tarder, au dépôt d'une Stratégie québécoise sur les aires protégées ayant des objectifs cohérents et des résultats sur le terrain, y compris dans la portion dite commerciale de la forêt boréale;
- ▶ Acquérir l'assurance qu'aucune nouvelle attribution de ressources ne sera consentie en forêt boréale jusqu'à ce que des territoires représentatifs de la diversité biologique aient été identifiés et qu'ils aient obtenu une protection provisoire;
- ▶ Mettre en place des mesures pour éviter que des territoires faisant l'objet d'une protection provisoire et ceux pouvant faire l'objet d'une éventuelle protection ne soient affectés à d'autres fins avant et pendant la mise en œuvre de la stratégie;
- ▶ Obtenir la confirmation que la future stratégie inclura une participation de la population et qu'une démarche de consultation sera rendue publique.

Nous avons à cœur l'avenir écologique et économique du Québec et désirons y contribuer activement. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente requête et attendons avec intérêt l'occasion de vous rencontrer.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

Henri Jacob  
Président, RQGE

---

Harvey Mead  
Président, UQCN

---

Brigitte Voss  
Directrice, SNAP

---

Nathalie Zinger  
Directrice, WWF

c.c. Monsieur André Boisclair, ministre de l'Environnement  
Monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles  
Monsieur Guy Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑲᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 12 nov. 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 4  8 x 11  
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input checked="" type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE: ROBERT COMTOIS TÉL: (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Bonjour,  
Document de l'ICEN qui fait le point sur  
le dossier de la SQAP. Bonne lecture.

R Comtois

CCCK

2001-07-09

Secrétariat  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 1093, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730  
FAX. : (418) 656-3023



ᑲᑎᐱᑲ ᑭᑭᐱᑲ ᐃᑦᐱᑲᑲᑦᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑎᐱᑲᑲᑲᑲ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Robert Nault  
Ministre  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada  
10, rue Wellington, Tour Nord  
Edifice Fontaine 200, Boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0H4

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑳᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑲ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur David Anderson  
Ministre  
Ministère de l'Environnement du Canada  
Rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

<b>R</b>	<b>Registered</b> Domestic	<b>Recommandé</b> Régime intérieur	<b>CANADA POSTES</b> POST CANADA	
<b>To</b>	<b>Destinataire</b>		<b>FOR DELIVERY CONFIRMATION</b>	<b>POUR CONFIRMER LA LIVRAISON</b>
Name <i>D Anderson</i>	Name <i>D Anderson</i>		1 888 550-6333 www.canadapost.ca www.postescanada.ca	
Address <i>Rue Wellington</i>	Address <i>Rue Wellington</i>		Declared Value Value déclarée \$	
City <i>Ottawa</i>	Province <i>K1A0A6</i>	Postal Code <i>K1A0A6</i>	Item No. N° de l'article <b>78 526 846 145</b>	
<b>CUSTOMER RECEIPT</b>		<b>REÇU DU CLIENT</b>		

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

ᑲᑎᑕᑲᑲ ᑲᑎᑕᑲᑲ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur André Boisclair  
Ministre et leader adjoint du gouvernement  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

<b>R</b>	<b>Registered</b> Domestic	<b>Recommandé</b> Régime intérieur	<b>CANADA POSTES</b> <b>POST CANADA</b>
<b>To</b>	<b>Destinataire</b>	<b>FOR DELIVERY CONFIRMATION</b>	<b>POUR CONFIRMER LA LIVRAISON</b>
Name <i>A. Boisclair</i>	Name <i>A. Boisclair</i>	<b>1 888 550-6333</b>	<b>www.canadapost.ca</b> <b>www.postescanada.ca</b>
Address <i>675 R Lévesque Est</i>	Address <i>675 R Lévesque Est</i>	<b>Declared Value</b>	<b>Valeur déclarée</b> \$
City <i>Québec</i>	City <i>Québec</i>	Item No.	N° de l'article
Province <i>QC</i>	Province <i>QC</i>	<b>78 526 846 176</b>	
Postal Code <i>G1R 5V7</i>	Postal Code <i>G1R 5V7</i>	<b>CUSTOMER RECEIPT</b>	<b>REÇU DU CLIENT</b>

33-086-504 (98-10)

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le ministre,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

*Robert Comtois*

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

## REGISTERED

Fragile and perishable articles are not indemnified against damage. Indemnity and fees information is available on request at your postal outlet.

### Instructions

- 1) Complete any declared value on receipt, tear on perforated line, date stamp on reverse and give receipt to customer.
- 2) Remove label from backing (except area marked X) and apply the label to front of item adjacent to address.

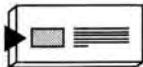
## RECOMMANDÉ

Aucune indemnité ne sera versée pour l'avarie d'un objet fragile ou périssable. Des renseignements sur les indemnités et les droits sont disponibles à votre comptoir postal.

### Instructions

- 1) Indiquez la valeur déclarée dans la section Reçu, détachez le long du pointillé, apposez le timbre à date au verso et remettez le reçu au client.
- 2) Décollez la pellicule protectrice (sauf la partie marquée d'un X) de l'étiquette. Apposez l'étiquette sur le dessus de l'envoi, près de l'adresse.

Apply label here  
Veuillez placer  
l'étiquette ici



ACCEPTING  
LOCATION

LIEU  
D'ACCEPTATION

190969

2001 -11- 19

QUÉBEC, QC  
G1K 3W0

ᑲᑎᑕᑲᑲ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑲᑎᑎᑎᑎᑎᑎᑎ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Sid Gershberg  
Administrateur fédéral de la Convention de la E  
Agence canadienne d'évaluation environnemen  
Bureau du président  
Edifice Fontaine 200, Boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

 <b>Registered Domestic</b>	 <b>Recommandé Régime intérieur</b>		
<b>To</b>	<b>Destinataire</b>	<b>FOR DELIVERY CONFIRMATION</b>	<b>POUR CONFIRMER LA LIVRAISON</b>
<small>Name</small> Sid Gershberg	<small>Name</small> Sid Gershberg	1 888 550-6333 www.canadapost.ca www.postescanada.ca	
<small>Address</small> 200 St Sacré Coeur	<small>Address</small> 200 St Sacré Coeur	Declared Value \$	
<small>City</small> Hull	<small>Province</small> QC	<small>Postal Code</small> K1A0H3	<small>Code postal</small> K1A0H3
<b>CUSTOMER RECEIPT</b>		<b>REÇU DU CLIENT</b>	
		<small>Item No.</small>	<small>N° de l'article</small> <b>78 526 846 159</b>

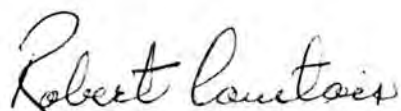
OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

## REGISTERED

Fragile and perishable articles are not indemnified against damage. Indemnity and fees information is available on request at your postal outlet.

### Instructions

- 1) Complete any declared value on receipt, tear on perforated line, date stamp on reverse and give receipt to customer.
- 2) Remove label from backing (except area marked X) and apply the label to front of item adjacent to address.

## RECOMMANDÉ

Aucune indemnité ne sera versée pour l'avarie d'un objet fragile ou périssable. Des renseignements sur les indemnités et les droits sont disponibles à votre comptoir postal.

### Instructions

- 1) Indiquez la valeur déclarée dans la section Reçu, détachez le long du pointillé, apposez le timbre à date au verso et remettez le reçu au client.
- 2) Décollez la pellicule protectrice (sauf la partie marquée d'un X) de l'étiquette. Apposez l'étiquette sur le dessus de l'envoi, près de l'adresse.

Apply label here  
Veuillez placer  
l'étiquette ici



ACCEPTING  
LOCATION

LIEU  
D'ACCEPTATION

2001-11-18

QUÉBEC, QC  
G1K 3W0

ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᑕᑦ ᐃᓯᐱᑦ ᓂᓄᓴᓂᓄᓂᑦ ᐅᓄᓴᓂᓄᓂᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur André Caillé  
Président directeur-général  
Hydro-Québec  
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 1A4

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président directeur-général,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le président directeur-général, l'expression de nos meilleures salutations.

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᐅᑎᑏᑦ ᓄᑎᑦ ᐃᓯᑏᑦ ᑕᑦᐃᑦᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑏᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Georges Arsenault  
Président  
Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage  
385, rue Saint-Jacques, B369  
Montréal (Québec)  
H2Y 1N9

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᐅᑎᐱᑦ ᐅᐱᑭᑦ ᐱᓯᐱᑦᐅᓂᓯᓯᑦ ᐅᑎᐱᓯᓯᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Benoît Taillon  
Président  
COFEX-Nord  
Compagnie Hatch  
5, Place Ville-Marie, Suite 200  
Montréal (Québec)  
H3B 2G2

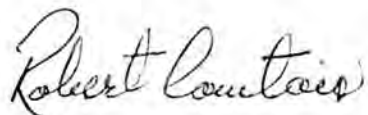
OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim







ᑲᑎᑏᑲᑦ ᓄᓇᑏᑦ ᑏᑲᑲᑦ ᑲᑎᑏᑲᑦ ᑲᑎᑏᑲᑦ ᑲᑎᑏᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Peter Jacobs  
Président  
Commission de la qualité de l'environnement Kativik  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage — Boîte 83  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᑲᑎᐱᑲ ᓄᓇᐱᑦ ᐃᓯᐱᑦᑲᑦᐅᓂᓯᓯᑦᑕ ᑲᑎᐱᓯᓯᑦᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Johnny Adams  
Président  
Administration régionale Kativik  
Case postale 9  
Kuujjuaq (Québec)  
J0M 1C0

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

ᑲᑎᑯᑦ ᓄᓇᑭᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦᑲᑦᑲᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Roméo Saganash

Président

Comité consultatif de l'environnement de la Baie James

675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage — Boîte 83

Québec (Québec)

G1R 5V7

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le président,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois

Secrétaire exécutif par intérim



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur François Boulanger  
Directeur régional, Bureau régional de Québec  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
1141, route de l'Église, 1<sup>er</sup> plancher, pièce 105  
Ste-Foy (Québec)  
G1V 4V8

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le directeur,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᑕᑎᑕᑦ ᓄᓇᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

---

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Steve Burgess  
Directeur  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Edifice Fontaine 200, Boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le directeur,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention .

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim



ᑕᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 8 novembre 2001

Monsieur Gilbert Charland  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Edifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage, boîte 02  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1V 5V7

<b>R</b>	<b>Registered</b>	<b>Recommandé</b>	
	<b>Domestic</b>	<b>Régime intérieur</b>	
<b>To</b>	<b>Destinataire</b>		FOR DELIVERY CONFIRMATION
Name	G Charland.		POUR CONFIRMER LA LIVRAISON
Address	675 R. Lévesque Est		1 888 550-6333
City	Québec	Postal Code	www.canadapost.ca
		G1R 5V7	www.postescanada.ca
Declared Value			\$
Item No.			N° de l'article
<b>78 526 846 162</b>			
<b>CUSTOMER RECEIPT</b>		<b>REÇU DU CLIENT</b>	

33-086-584 (98-10)

OBJET: Comité consultatif de l'environnement Kativik : compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion

Monsieur le sous-ministre,

Deux comités consultatifs sur l'environnement ont été créés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'un pour le territoire de la Baie-James, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), et l'autre pour le Nunavik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Ces organismes fédéral-provincial-autochtones agissent comme interlocuteurs privilégiés et officiels en matière de protection de l'environnement et exercent une surveillance de l'application et de l'administration des régimes de protection de l'environnement prévus à la Convention.

Le CCEK, en vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne effectives depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), vous transmet copie du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion adopté par le Comité lors de sa dernière réunion tenue les 6 et 7 novembre à Québec.

Veillez agréer, Monsieur le sous-ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

## REGISTERED

Fragile, perishable articles are indemnified against damage. Indemnity and fees information is available on request at your postal outlet.

### Instructions

- 1) Complete any declared value on receipt, tear on perforated line, date stamp on reverse and give receipt to customer.
- 2) Remove label from backing (except area marked X) and apply the label to front of item adjacent to address.

Apply label here  
Veuillez placer  
l'étiquette ici



## RECOMMANDÉ

Aucune indemnité ne sera versée pour l'avarie d'un objet fragile ou périssable. Des renseignements sur les indemnités et les droits sont disponibles à votre comptoir postal.

### Instructions

- 1) Indiquez la valeur déclarée dans la section Reçu, détachez le long du pointillé, apposez le timbre à date au verso et remettez le reçu au client.
- 2) Décollez la pellicule protectrice (sauf la partie marquée d'un X) de l'étiquette. Apposez l'étiquette sur le dessus de l'envoi, près de l'adresse.

ACCEPTING  
LOCATION

LIEU  
D'ACCEPTATION





From: "Trudel, Claude" <claudetrudel@menv.gouv.qc.ca>  
To: "'Robert Comtois'" <robert.comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: Aide à la recherche-incinérateur  
Date: Wed, 7 Nov 2001 10:12:03 -0500  
MIME-Version: 1.0  
X-Security: MIME headers sanitized on hermes  
See <http://www.wolfenet.com/~jhardin/procmail-security>  
for details. \$Revision: 1.79 \$Date: 1999-03-29 15:45:49-08



Bonjour M. Comtois

Je vous informe, à la suite de notre réunion d'hier, que la personne responsable des programmes de subvention au MENV est Madame Clémence Veillette directrice de la Direction de la coordination des programmes d'aides. Le numéro pour la rejoindre est le (418) 521-3824.

Vous pourriez peut-être également vérifier auprès de Recyc-Québec pour leurs programmes d'aides. Vous pourrez rejoindre cet organisme au numéro (514) 352-5002. Vous pourriez en profiter également pour connaître leurs orientations en ce qui concerne la récupération dans le Nord Québécois, un des sujets abordés lors de la réunion.

---

Claude Trudel, ing. M.Sc.  
Ministère de l'environnement  
Direction des politiques du secteur municipal  
Service de la gestion des matières résiduelles  
Tél.: (418) 521-3885 poste 4888  
Fax.: (418) 644-2003  
E-mail: Claude.Trudel@menv.gouv.qc.ca

## Correspondence

- 89.1.0 Notice of Meeting transmitted on October 23, 2001, from Robert Comtois (KEAC) to KEAC members concerning the 89<sup>th</sup> Meeting of the KEAC to be held in Québec City on November 6 and 7, 2001.
- 89.2.0 Minutes of the 88<sup>th</sup> Meeting of the KEAC (Draft) held in Kuujjuaq on June 12, 13 and 14, 2001, transmitted on October 23, 2001, and dated October 23 (french, english), 2001, from Robert Comtois (KEAC) to KEAC members — (French and English versions).
- 89.2.0 Letter from Nicole Gougeon, Secrétaire-trésorière, Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee (HFTCC), dated July 31, 2001 and received on August 1, 2001, acknowledging receipt of the Minutes of the 87<sup>th</sup> Sitting of the KEAC (Adopted). Attached : List of the HFTCC members.
- 89.2.0 Letter from André Bzdera, Assistant Director, Cabinet of the Minister of Environment of Québec, dated August 6, 2001 and received on August 23, 2001, acknowledging receipt of the Minutes of the 87<sup>th</sup> Sitting of the KEAC (Adopted)..
- 89.3.1 Fax from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated October 23, 2001, to KEAC members — 89<sup>th</sup> meeting to be held on November 6 and 7, 2001, in Quebec City : Agenda.
- 89.3.1 Minutes of the 86<sup>th</sup> Meeting of the KEAC (Adopted) held in Montréal on November 27 and 28, 2001, transmitted on April 19, 2001 — dated May 28 (french) and 23 (english), 2001 — by Robert Comtois (KEAC) to KEAC members and organizations identified in the internal guidelines — (French and English versions).
- 89.3.1 Letter dated June 7, 2001 from Robert G. Connelly, Vice-president — Policy Development, Canadian Environmental Assessment Agency, to Muncy Novalinga, Chairperson, KEAC, received on June 12, 2001, regarding fees related to the participation to review panel.
- 89.3.1 Letter dated June 13, 2001, from Muncy Novalinga, Chairperson (KEAC) to André Boisclair, Minister, MENV, to announce its intention to proceed to the implementation of the 3-years plan adopted in January 2001.

- 89.3.1 Letter dated June 20, 2001 from André Boisclair, Minister, Environnement Québec, to Muncy Novalinga, Chairperson, KEAC, received on July 3, 2001, to invite the KEAC members to a meeting to be held soon in order to discuss the budget allowed for the financial exercise of 2000-2001.
- 89.3.1 Letter dated July 5, 2001 from André Bzdera, Assistant director of the Cabinet of the Minister of Environnement of Québec, to Muncy Novalinga, Chairperson, KEAC, received on July 5, 2001, acknowledging receipt of the letter sent on June 13 by the Chairperson of the KEAC.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 11, 2001, to KEAC members entitled « Min. Boisclair calls a meeting; ... », with a full copy of the letter sent by A. Boisclair, minister of the MENV (TRANSLATION), new mailing address for KEAC, marine infrastructures in Kuujuaq, abandoned mining exploration sites in Nunavik.
- 89.3.1 Letter from Michael Barrett, Vice-president of the KEAC, dated July 12, 2001 to Minister André Boisclair in order to acknowledge receipt of his invitation received on July 3, 2001.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 13, 2001, to KEAC members entitled « June 13<sup>th</sup> letter from the Chairperson to A. Boisclair (MENV) », with a full copy of the letter sent by M. Novalinga, Chairperson, in english (TRANSLATION).
- 89.3.1 Letter from Robert Comtois, Interim Executive Secretary of the KEAC, dated July 20, 2001 to Carole Saint-Louis, CIBC — Kuujuaq, in order to authorize the Chairperson, Muncy Novalinga, or the Vice-President, Michael Barrett, and the Interim Executive Secretary to sign cheques according to Resolution CC-06-03 adopted on June 12 2001 at the 88<sup>th</sup> sitting held in Kuujuaq.
- 89.3.1 Transmission letter dated July 20, 2001, from Robert Comtois (KEAC) with a copy of the Minutes of the 87<sup>th</sup> Sitting held on March 28, 2001 (Adopted) and mailed according to KEAC internal rules, paragraph 18, to : Gilbert Charland, Sous-ministre (MENV), Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA (INAC), Romeo Saganash, Chairperson (JBEAC), Steve Burgess (CEAA), Benoît Taillon, Chairperson (COFEX-Nord), Georges Arseneault, Chairperson (CCCPP), André Caillé, President (Hydro-Québec), François Boulanger, Acting

General Director (CEAA), Robert D. Nault, Minister (INAC), Pita Aatami, President (Makivik Corp.), Peter Jacobs, Chairperson (KEQC), Johnny Adams, Chairperson (KRG), André Boisclair, Minister (MENV), David Anderson, Minister (Canada Environment).

- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 20, 2001, to KEAC members entitled « Answer from F. Boulanger (CEAA)»; Answer fro F. Boulanger (CEAA), Meeting with Minister Boisclair, KEAC secretariat — with a full copy of F. Boulanger’s letter dated July 18, 2001 and received on July 20, 2001 (in english).
- 89.3.1 Fax from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated July 24, 2001, to F. Boulanger, Regional Director, CEAA in order to transmitt copy of the letter sent to Minister Boisclair dated June 13, 2001, by the Chairperson (4 p.) and the transmission letter (1 p.) sent to the Minister of Environment of Canada, David Anderson (attached with a copy of the letter sent to Minister Boisclair dated June 13, 2001).
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 25, 2001, to KEAC members entitled « Harnessing of spring (mineral) water; ...»; Regulation project concerning harnessing of spring mineral water (summary of the letter sent by D. Bicchi, from the MENV, dated July 6, 2001 and received on July 25, 2001), KEAC website, Meeting to be held with Minister A. Boisclair.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 26, 2001, to KEAC members entitled « Safety of dams Act»; Safety of Dams Act (summary with a full copy of a letter sent on July 26, 2001 to the person in charge at the MENV : Jean-Luc Ducharme).
- 89.3.1 Fax from Louise Boucher, Secrétariat des comités nordiques, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated July 27, 2001, received July 27, 2001, in order to transmitt copy of the organization chart of the MENV.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 30, 2001, to KEAC members entitled « Safety of Dams Act»; Safety of Dams Act, Quebec Strategy for protected Areas, Meeting with Minister Boisclair.

- 89.3.1 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated July 31, 2001, sent to Bruno Guay, Secrétariat des comités nordiques, MENV, in order to fill the form received on July 27, 2001 from and requested by the Ministère des Finances — Contrôleur des finances, Direction générale de la comptabilité (Communiqué—ONB no. 2 (01-02))
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated August 9, 2001, to KEAC members entitled « Regulation projects and deadlines; ... »; Regulation projects and deadlines, Harnessing of mineral (spring) water, Meeting at the MENV, Marine infrastructures.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated August 31, 2001, to KEAC members entitled « Marine infrastructures in Kangiqsujuaq, Kuujjuaq and more»; Next meeting of the KEAC, MENV Correspondence, Marine infrastructures, Interim Executive Secretary : 3 weeks away from the KEAC.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated August 31, 2001, to KEAC members entitled « Springwater (underground water) and Dams safety»; Announcement that those files were classified given that no one made comment about both regulation projects.
- 89.3.1 E-mail from Muncy Novalinga, Chairperson, KEAC to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated August 31, 2001, to announce that he would like to officially resign from KEAC member starting on September 1, 2001.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated August 31, 2001, to KEAC members in order to transmitt that Muncy Novalinga, Chairperson, would like to officially resign from KEAC member starting on September 1, 2001.
- 89.3.1 Fax from Kativik Regional Government, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated September 20, 2001, received September 20, 2001, in order to transmitt copy of the Resolution no. 2001-66 of the stating that Eli Angiyou is appointed member of the KEAC in replacement of Muncy Novalinga.

- 89.3.1 Fax from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated September 25, 2001, to KEAC members in order to cancel the 89<sup>th</sup> meeting to be held on October 2 and 3, 2001, in Quebec City.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated September 26, 2001, to KEAC members in order to cancel the 89<sup>th</sup> meeting to be held on October 2 and 3, 2001, in Quebec City.
- 89.3.1 Fax from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated September 28, 2001, to Michael Barrett, Vice-president, KEAC, in order to transmitt the request from Yves Désilets, member of the KEAC, with the support of Hélène LeBlond, member of the KEAC, to hold a meeting of the Secretariat Sub-Committee before the next meeting of the KEAC.
- 89.3.1 Fax from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 2, 2001, to Danielle Baillargeon, member of the KEAC, with a copy of the « Minutes of the meeting held in Puvirnitug, on August 30, 2000 between the Kativik Advisory Committee on the Environment and the Nunavik Commission ». 3 p.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 3, 2001, to KEAC members entitled « Conference call follow-up : Contact with the MENV »; Contact with the MENV.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 5, 2001, to KEAC members entitled « Welcome to the new Appointees, and more »; Contact with the MENV.
- 89.3.1 Memo from Lise Vanasse, Voyages FCNQ, dated October 1<sup>st</sup>, 2001, to the KEAC, received on October 9, 2001, entitled « Modification de nos frais de services ».
- 89.3.1 Letter from François Boulanger, Regional Director — Quebec Region, Canadian Environemntal Assessment Agency, dated October 4, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary of the KEAC, received on October 9, 2001, regarding the minutes of the 87<sup>th</sup> sitting of the KEAC, item 3.6, and the information broadcasting done by the Interim Executive Secretary about this item during the past months (in French).

- 89.3.1 Letter from François Boulanger, Regional Director — Quebec Region, Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), dated unknown, to Michael Barrett, Vice-president of the KEAC, received by fax on October 11, 2001, regarding the minutes of the 86<sup>th</sup> sitting of the KEAC, item 5, with comments in order to improve the content of the discussion (French and English versions) during the participation of the Federal Administrator and other employees of the CEAA — original received on October 19, 2001.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 11, 2001, to Claudia Fournier, CEAA, in order to confirm that the postal address of the KEAC used by the CEAA was, and is, the good one.
- 89.3.1 Copy of a Decree no. 1179-2001 from Québec Government dated October 3, 2001, to KEAC, received on October 11, 2001, stating that Jean Coutu is appointed member of the KEAC in replacement of Gérard Duhaime.
- 89.3.1 Letter from Michael Barrett, Acting President, KEAC, to Gilles R. Tremblay, Ministère du Conseil exécutif, dated October 11, 2001, acknowledging receipt of the Decree no. 1179-2001 sent on October 3, 2001.
- 89.3.1 Disket from Louise Boucher, Secrétariat des comités nordiques, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 5, 2001, received October 11, 2001, in order to transmit copy of the data on KEAC retired from the MENV computer network.
- 89.3.1 Letter from Claudia Fournier, Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), dated October 11, 2001, to Robert Comtois, KEAC, received on October 12, 2001, regarding payment of the expenses related to the participation of the members designated by the Inuit party, according to the item 23.4.12 of the JBNQA.
- 89.3.1 Letter from Robert Comtois, KEAC, to Claudia Fournier, CEAA, dated October 12, 2001, acknowledging receipt of her letter sent on October 11, 2001.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 15, 2001, to KEAC members entitled « Agenda (first draft) of the 89<sup>th</sup> meeting (Nov. 6-7), ... »; Draft of the Agenda of the 89<sup>th</sup> meeting (Nov. 6-7), Letter from F. Boulanger — CEAA (English version — KEAC translation).

- 89.3.1 Letter from François Boulanger, Regional Director — Quebec Region, Canadian Environmental Assessment Agency, dated October 15, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary of the KEAC, received on October 19, 2001, regarding the minutes of the 87<sup>th</sup> sitting of the KEAC, item 3.6, and the information broadcasting done by the Interim Executive Secretary about this item during the past months (in English).
- 89.3.1 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 23, 2001, faxed to Karine Morier, Cabinet du Ministre André Boisclair, MENV, with the list of the members of the KEAC.
- 89.3.1 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 24, 2001, faxed to Karine Morier, Cabinet du Ministre André Boisclair, MENV, in order to fix a deadline to confirm a date for a meeting with the Minister.
- 89.3.1 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 24, 2001, faxed to Sarah Tukkiapik, KRG, with the Nunavik members's field trip in Quebec City (November 5 – 8, 2001).
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 25, 2001, to KEAC members entitled « Boisclair : confirmed! »; Meeting with Minister Boisclair (MENV), 89<sup>th</sup> Meeting in Quebec City, Condolences.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated October 29, 2001, to KEAC members entitled « Meeting with Minister Boisclair;... »; Meeting with Minister Boisclair (MENV), Solid waste (vehicles scraped), Federal Administrator wrote to President of Makivik.
- 89.3.1 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 30, 2001, faxed to Karine Morier, Cabinet du Ministre André Boisclair, MENV, in order to confirm November 15 for a meeting of KEAC members with the Minister.
- 89.3.1 E-mail from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated November 2, 2001, to KEAC members entitled « Meeting with Min. Boisclair;... »; Meeting with Minister Boisclair (MENV), Elimination of waste



material (vehicles scraped) — including a full copy of the letter sent to Min. Begin (MENV) by the KEAC on December 20, 2000.

- 89.3.2 Letter from Claude Trudel, Service de la gestion des matières résiduelles, MENV, dated October 26, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, and received on October 26, 2001 about the review of the Regulation respecting the elimination of the waste material — regarding the disposal of scraped car.
- 89.3.2 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 26, 2001, faxed to Stephane Ferrero, KRG, with a copy of the Letter from Claude Trudel, Service de la gestion des matières résiduelles, MENV, dated October 26, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC.
- 89.3.2 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated October 31, 2001, faxed to Daniel Berrouard, MENV, with a copy of the Letter from Claude Trudel, Service de la gestion des matières résiduelles, MENV, dated October 26, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC.
- 89.3.2 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated November 2, 2001, faxed to Stephane Ferrero, KRG, with a copy of the letter sent to Min. Begin (MENV) by the KEAC on December 20, 2000.
- 89.3.2 Note from Claude Trudel, Service de la gestion des matières résiduelles, MENV, dated November 5, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, with content chart summarizing the changes to be done by the MENV taking into account the KEAC advice sent on December 20, 2001.
- 89.3.3 Letter from Didier Bicchi, Chief, Service de l'expertise technique en eau, MENV, dated July 6, 2001 to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, and received on July 25, 2001 about a public hearing launched on June 13, 2001 on a Regulation project regarding the harnessing of spring (mineral) water.
- 89.3.4 Letter from Benoît Taillon, President, COFEX-North, dated July 8, 2001, sent to Pita Aatami, President, Makivik Corporation, in order to request additional

information about the marine infrastructure project in Kuujjuaq — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on July 9, 2001.

- 89.3.4 Public hearing held on June 27, 2001 in Kuujjuaq by COFEX-North, KEQC and various agents from Federal Departments involved in the federal assessment process related to the marine infrastructures project, dated unknown — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on July 9, 2001.
- 89.3.4 Letter from François Boulanger, Regional Director — Quebec Region, Canadian Environmental Assessment Agency, dated July 18, 2001, and entitled « Coordination of the JBNQA and the CEAA Processes regarding the Marine Infrastructure Program in Nunavik (1999-2001) », to Muncy Novalinga, Chairperson, KEAC and received July 20, 2001, in order to answer to the request made by the KEAC on May 14<sup>th</sup> 2001. Various documents (letter, lists and figure). 13 p. (in english)
- 89.3.4 Letter from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated July 20, 2001 to François Boulanger, Canadian Environmental Assessment Agency in order to acknowledge receipt of his letter received on July 20, 2001.
- 89.3.4 Letter from Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA, dated July 20, 2001, sent to Pita Aatami, President, Makivik Corporation, in order to authorize the beginning of the construction of the marine infrastructure project in Umiujaq — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on August 2, 2001.
- 89.3.4 Letter from Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated July 20, 2001 to Annie Déziel, Canadian Environmental Assessment Agency in order to acknowledge receipt of the c.c. received on August 2, 2001.
- 89.3.4 Letter from Eric Giroux, Executive Secretary, COFEX-North, dated August 2, 2001, sent to Benoît Taillon, President, COFEX-North, entitled « Visite du site pour les infrastructures maritimes à Ivujivik, et visite des infrastructures maritimes existantes à Quaqtac » — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received by fax on August 2, 2001; by mail on August 6, 2001.
- 89.3.4 Letter from Benoît Taillon, President, COFEX-North, dated August 24, 2001, sent to Michael Barrett, Makivik Corporation, in order to request additional information about the marine infrastructure project in Kuujjuaq — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on August 24, 2001.

- 89.3.4 Letter from Benoît Taillon, President, COFEX-North, dated August 27, 2001, sent to Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA, entitled « Recommandation pour la réalisation du projet d'infrastructures maritimes à Kangiqsujaq (Nunavik) » — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on August 29, 2001.
- 89.3.4 Letter from Benoît Taillon, President, COFEX-North, dated August 30, 2001, sent to Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA, entitled « Recommandation pour la réalisation de la route d'accès dans le cadre du projet d'infrastructures maritimes à Kuujjuaq (Nunavik) » — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on August 31, 2001.
- 89.3.4 Letter from Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA, dated September 17, 2001, sent to Pita Aatami, President, Makivik Corporation, in order to authorize the beginning of the construction of the access road related to the marine infrastructure project in Kuujjuaq — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on September 21, 2001.
- 89.3.4 E-mail from Eric Giroux, Executive Secretary, COFEX-North, dated October 18, 2001, to KEAC entitled « Reminder », received on October 18, 2001; Marine infrastructures project in Umiujaq and Kangiqsujaq, Marine infrastructures project in Kuujjuaq.
- 89.3.4 E-mail from Eric Giroux, Executive Secretary, COFEX-North, dated October 18, 2001, to KEAC entitled « Visite au Nunavik », received on October 18, 2001.
- 89.3.4 Letter from Sid Gershberg, Federal Administrator of the JBNQA, dated October 22, 2001, sent to Pita Aatami, President, Makivik Corporation, in order to authorize the beginning of the construction of the marine infrastructure project in Kuujjuaq — c.c. to Robert Comtois, KEAC, received on October 29, 2001.
- 88.3.5 E-mail from Harvey Mead, UQCN, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated July 30, 2001, received on July 30, 2001, entitled « Intervention de l'UQCN et de la SNAP concernant la SQAP »; recent information related to the Quebec's proposed strategy for protected areas.

- 89.3.5 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated July 30, 2001, sent to Leopold Gaudreau, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, MENV, in order to authorize the return of the KEAC on the list of the organizations to be consulted by the MENV regarding the Quebec's proposed strategy for protected areas.
- 89.3.5 Note from Robert Comtois, Interim Executive Secretary (KEAC), dated July 31, 2001, sent to Jacques Perron, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, MENV, in order to authorize the return of the KEAC on the list of the organizations to be consulted by the MENV regarding the Quebec's proposed strategy for protected areas.
- 89.3.5 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated August 1, 2001, to KEAC members entitled « Quebec strategy for protected areas : update».
- 88.3.6 E-mail from Brigitte Voss, SNAP, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated September 17, 2001, received on October 2, 2001; recent information related to the Quebec's proposed strategy for protected areas.
- 89.3.8 WMC International Limited — Quebec 7 Project Status Report. Documents transmitted to the KEAC by J. McKinnon-Matthews at the presentation of the project at the 88<sup>th</sup> sitting of the KEAC. 8 p. including maps (also transmitted in french, inuttitut and naskapi versions).
- 89.3.9 Letter from David Johnston, Chairperson, Working Group on the Canadian Information System for the Environment (CISE — SCIE), to Robert Comtois, KEAC, dated October 23, 2001, and received on October 26, 2001, in order to transmitt the minutes of a workshop held on June 2001 at the Delta Centre-Ville Hotel in Montreal with the aim to get comments about needs linked to the CISE, options to consider for its structure and its management, and also elements that could be important for the implementation of the system — including information papers.
- 89.12 Letter from Magella Pelletier, agent, Canadian Environmental Assessment Agency, to Robert Comtois, KEAC, dated June 18, 2001, and received on June 20, 2001, in order to update the information about the Northern Ecosystem Initiative (NEI) developed by the Conservation Branch — Quebec Region, in

Environment Canada. Various documents in french — to be transmitted in english soon.

- 89.12 E-mail from Robert Comtois, interim executive secretary, KEAC, dated July 26, 2001, to Jean-luc Ducharme, MENV, entitled « Sécurité des barrages»; request for detailed information in english.
- 89.12 Letter from Isabelle Tremblay, c.a., ministère des Finances, to the KEAC, dated July 11, 2001, and received on July 27, 2001, regarding the accounting the development of projects related to data processed by computer.
- 89.12 Fax from Jean-Luc Ducharme, MENV, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated August 3, 2001, received August 6, 2001, in order to transmitt copy of a summary chart regarding the Safety dams Act. 4 p.
- 89.12 Fax from Claudia Fournier, Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) — Québec Region, to Robert Comtois, Interim Executive Secretary, KEAC, dated September 24, 2001, received September 24, 2001, in order to transmitt copy of an invitation from F. Boulanger, Regional Director, to participate to a serie of meetings to be held on Environmental Monitoring and organized by the CEAA.

Robert Comtois  
KEAC  
November 6, 2001



---

# NATIONAL ASSEMBLY

---

SECOND SESSION

THIRTY-SIXTH LEGISLATURE

Bill 44

**An Act to amend the Parks Act**

---

**Introduction**

**Introduced by  
Mr Guy Chevrette  
Minister responsible for Wildlife and Parks**

---

Québec Official Publisher  
2001

## EXPLANATORY NOTES

*This bill makes amendments to the Parks Act that concern the classification of parks, the addition of work authorization powers and the delegation of management services relating to park operations, activities and services.*

*The bill removes the former classification of parks as conservation or recreation parks and introduces the qualifier "national" and a new definition of the term "park" founded on the conservation and protection of areas or natural sites with outstanding features, in particular because of their biological diversity.*

*The bill authorizes the Minister responsible for Wildlife and Parks to transfer to the Société de la faune et des parcs du Québec authority over property acquired by the Minister and considered necessary to establish a park or to change a park's boundaries.*

*The bill authorizes a delegation, by the Société, of the power to operate a business, provide a service or organize an activity necessary to the operations of a park to the Kativik Regional Government, a municipality constituted under the Act respecting Northern villages and the Kativik Regional Government or under the Cree Villages and the Naskapi Village Act, or to the Cree Regional Authority or a Native community represented by its band council, and provides for the devolution of fees collected in that regard.*

*The bill further authorizes a delegation by the Société of the power to carry out maintenance, development or construction work necessary to the operations of a park to the Kativik Regional Government, the municipalities or the communities referred to in the preceding paragraph.*

*Lastly, the bill contains consequential amendments.*

## Bill 44

### AN ACT TO AMEND THE PARKS ACT

THE PARLIAMENT OF QUÉBEC ENACTS AS FOLLOWS:

**1.** Section 1 of the Parks Act (R.S.Q., chapter P-9) is amended

(1) by replacing paragraph *b* by the following paragraph:

“(b) “park” means a national park whose primary purpose is to ensure the conservation and permanent protection of areas representative of the natural regions of Québec and of natural sites with outstanding features, in particular because of their biological diversity, while providing the public with access to those areas or sites for educational or extensive recreational purposes;”;

(2) by striking out paragraphs *c*, *d* and *f*.

**2.** Section 2 of the said Act is amended by replacing “set aside any part of the lands in the domain of the State that it may indicate, as a park for the exclusive purposes of conservation or outdoor recreation” in the first, second and third lines by “establish a park on any part of the lands in the domain of the State it indicates”.

**3.** Section 2.1 of the said Act is amended

(1) by replacing “acquire, by agreement or by expropriation, any property he” in the first and second lines by “, without restricting the powers of the Société to acquire property, acquire by agreement or expropriation any property the Minister”;

(2) by adding the following sentence at the end: “The Minister may also, by order, transfer to the Société authority over property acquired under this section.”

**4.** Section 3 of the said Act is repealed.

**5.** Section 4 of the said Act is amended

(1) by replacing “or abolish, or change the boundaries or classification of,” in the first and second lines of the first paragraph by “, abolish or change the boundaries of”;



(2) by replacing "or abolish or to change the boundaries or classification" in the first and second lines of subparagraph *a* of the first paragraph by ", abolish or change the boundaries".

**6.** Section 6 of the said Act is amended

(1) by replacing the first paragraph by the following paragraph:

**"6.** The Société has authority over the whole of the territory within the boundaries of a park and is responsible for the management thereof.";

(2) by adding the following sentence at the end of the second paragraph: "The Société may also, subject to the applicable legislative provisions, authorize or carry out such work outside the boundaries of a park insofar as the work is necessary to the operations of the park.";

(3) by inserting the following paragraph after the second paragraph:

"In addition, the Société may delegate, by contract, to the Kativik Regional Government or a municipality constituted under the Act respecting Northern villages and the Kativik Regional Government (chapter V-6.1) or under the Cree Villages and the Naskapi Village Act (chapter V-5.1), or to the Cree Regional Authority constituted under the Act respecting the Cree Regional Authority (chapter A-6.1) or a Native community represented by its band council, the power to carry out the work referred to in the second paragraph both within and outside the boundaries of a park and in the latter case, subject to the applicable legislative provisions."

**7.** Section 8.1 of the said Act is amended by replacing "or provide a service" in the first line of the first paragraph by ", provide a service or organize an activity".

**8.** The said Act is amended by inserting the following section after section 8.1:

**"8.1.1.** The Société may delegate, by contract, to the Kativik Regional Government or a municipality constituted under the Act respecting Northern villages and the Kativik Regional Government (chapter V-6.1) or under the Cree Villages and the Naskapi Village Act (chapter V-5.1), or to the Cree Regional Authority constituted under the Act respecting the Cree Regional Authority (chapter A-6.1) or a Native community represented by its band council, the power to operate a business, provide a service or organize an activity necessary to the operations of a park, both within and outside the boundaries of the park and in the latter case, subject to the applicable legislative provisions.

The contract may provide that all or part of the fees paid to enter a park or to stay, travel or engage in an activity in a park devolve on the other contracting party."

**9.** Section 8.2 of the said Act is amended by striking out ", in accordance with the primary intention of the park" in the third and fourth lines.

**10.** Section 9 of the said Act is amended by replacing "employees" in the first line of paragraph *n* by "the employees of the Société or the employees of the other party to a contract made under section 8.1 or 8.1.1".

**11.** Section 9.1 of the said Act is amended by replacing "of a park or of" in the first line of subparagraph *c* of the first paragraph by "of the Société or" and by inserting "or 8.1.1" after "8.1" in the second line of that subparagraph.

**12.** Sections 13 and 14 of the said Act are repealed.

**13.** Unless the context indicates otherwise, in any Act, statutory instrument or other document, the words "conservation park" and "recreation park" used in relation to a park established under section 2 of the Parks Act are replaced by the words "national park".

**14.** This Act comes into force on (*insert here the date of assent to this Act*).



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 44

## **Loi modifiant la Loi sur les parcs**

---

---

**Présentation**

**Présenté par**  
**M. Guy Chevrette**  
**Ministre responsable de la Faune et des Parcs**

---

---

**Éditeur officiel du Québec**  
**2001**

## NOTES EXPLICATIVES

*Ce projet de loi modifie la Loi sur les parcs en ce qui concerne notamment la classification des parcs, le pouvoir d'autorisation de travaux et la délégation des services de gestion des opérations, des activités et des services.*

*Ainsi, ce projet de loi supprime la classification des parcs à des fins de conservation ou de récréation et introduit, en y ajoutant le qualificatif « national », une nouvelle définition du terme « parc » axée sur la conservation et la protection de territoires ou de sites naturels à caractère exceptionnel notamment en raison de leur diversité biologique.*

*Ce projet de loi accorde au ministre responsable de la Faune et des Parcs le pouvoir de transférer à la Société de la faune et des parcs du Québec l'autorité sur un bien qu'il a acquis et qu'il jugeait nécessaire à l'établissement d'un parc ou à la modification de ses limites.*

*Par ailleurs, ce projet de loi prévoit un pouvoir de délégation, par la Société, à l'Administration régionale Kativik ou à toute municipalité constituée en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik ou en vertu de la Loi sur les villages cris et le village Naskapi ou à l'Administration régionale crie ou à toute communauté autochtone représentée par son conseil de bande, du pouvoir d'exploiter un commerce, de fournir un service ou d'organiser une activité nécessaire aux opérations d'un parc de même que la dévolution des droits perçus à cet effet.*

*Ce projet de loi prévoit aussi un pouvoir de délégation, par la Société, à l'Administration régionale Kativik ou aux municipalités ou aux communautés visées à l'alinéa précédent, du pouvoir d'effectuer des travaux d'entretien, d'aménagement ou d'immobilisation nécessaires aux opérations d'un parc.*

*Enfin, ce projet de loi comporte des modifications de concordance.*

## Projet de loi n° 44

### LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES PARCS

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'article 1 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9) est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant :

« *b*) « parc » : un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive ; » ;

2° par la suppression des paragraphes *c*, *d* et *f*.

**2.** L'article 2 de cette loi est modifié par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de « affecter comme parc, à des fins exclusives de conservation ou de récréation de plein air, » par les mots « établir un parc sur ».

**3.** L'article 2.1 de cette loi est modifié :

1° par l'insertion, dans la première ligne et après le mot « peut », de « , sans restreindre les pouvoirs d'acquisition de la Société, » ;

2° par l'addition, à la fin, de la phrase suivante : « Il peut également, par arrêté, transférer à la Société l'autorité sur un bien qu'il a acquis en vertu du présent article. ».

**4.** L'article 3 de cette loi est abrogé.

**5.** L'article 4 de cette loi est modifié :

1° par la suppression, dans la deuxième ligne de ce qui précède le paragraphe *a* du premier alinéa, des mots « ou la classification » ;

2° par la suppression, dans la deuxième ligne du paragraphe *a* du premier alinéa, des mots « ou la classification ».

**6.** L'article 6 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« **6.** La Société a l'autorité sur tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc et elle en assume la gestion. » ;

2° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de la phrase suivante : « Elle peut également, sous réserve des dispositions légales applicables, autoriser ou effectuer de tels travaux à l'extérieur d'un parc en autant qu'ils sont nécessaires aux opérations de celui-ci. » ;

3° par l'insertion, après le deuxième alinéa, du suivant :

« La Société peut en outre déléguer, par contrat, à l'Administration régionale Kativik ou à toute municipalité constituée en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (chapitre V-6.1) ou constituée en vertu de la Loi sur les villages cris et le village Naskapi (chapitre V-5.1) ou à l'Administration régionale crie constituée en vertu de la Loi sur l'Administration régionale crie (chapitre A-6.1) ou à toute communauté autochtone représentée par son conseil de bande, le pouvoir d'effectuer les travaux visés au deuxième alinéa tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un parc et dans ce dernier cas, sous réserve des dispositions légales applicables. ».

**7.** L'article 8.1 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, des mots « ou fournir un service » par « , fournir un service ou organiser une activité ».

**8.** Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 8.1, du suivant :

« **8.1.1.** La Société peut également déléguer, par contrat, à l'Administration régionale Kativik ou à toute municipalité constituée en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (chapitre V-6.1) ou constituée en vertu de la Loi sur les villages cris et le village Naskapi (chapitre V-5.1) ou à l'Administration régionale crie constituée en vertu de la Loi sur l'Administration régionale crie (chapitre A-6.1) ou à toute communauté autochtone représentée par son conseil de bande, le pouvoir d'exploiter un commerce, de fournir un service ou d'organiser une activité, nécessaire aux opérations d'un parc, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci et dans ce dernier cas, sous réserve des dispositions légales applicables.

Il peut être prévu dans le contrat que tout ou partie des droits perçus pour l'accès, le séjour, la circulation ou la pratique d'une activité est dévolu à l'autre partie contractante. ».

**9.** L'article 8.2 de cette loi est modifié par la suppression, dans les troisième et quatrième lignes, de « , suivant l'objectif prioritaire ».

**10.** L'article 9 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe n, des mots « aux employés » par « , aux employés de la Société ou à ceux d'un cocontractant visé à l'article 8.1 ou 8.1.1 ».

**11.** L'article 9.1 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe *c* du premier alinéa, des mots « d'un parc » par les mots « de la Société » et par l'insertion, dans la deuxième ligne de ce paragraphe et après « 8.1 », de « ou 8.1.1 ».

**12.** Les articles 13 et 14 de cette loi sont abrogés.

**13.** À moins que le contexte ne s'y oppose, dans toute loi, tout texte d'application ainsi que dans tout autre document, les expressions « de conservation » ou « de récréation » à l'égard d'un parc établi en vertu de l'article 2 de la Loi sur les parcs sont remplacées par le mot « national ».

**14.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

**MINUTES OF THE 88th MEETING OF THE  
KATIVIK ENVIRONMENTAL  
ADVISORY COMMITTEE (KEAC)**

**(ADOPTED)**

- DATE:** June 12, 13 and 14, 2001
- PLACE:** Kativik Regional Government  
Kuujjuaq (Québec)
- PRESENT:** Mr. Yves Désilets, Canada  
Mr. Michael Barrett, KRG, Vice-chairperson  
Ms. Danielle Baillargeon, Canada  
Ms. Hélène LeBlond, Québec  
Mr. Muncy Novalinga, KRG, Chairperson
- ABSENT:** Mr. Claude Abel, Canada  
Ms. Paule Halley, Québec  
Mr. David Okpik, KRG
- OTHER PARTICIPANTS:** Mr. Ben Hubert, WMC International Limited  
Mr. Jim McKinnon-Matthews,  
WMC International Limited  
Mr. Robert Comtois, Interim Executive Secretary





1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF THE AGENDA

The Chairperson called the meeting to order at 2:20 p.m.

The members move that point 4.0 be the item “Presentation of the project by WMC International Limited” and that “Varia” become point 5.0.

The agenda is proposed as amended:

1. Call to order and adoption of the agenda
2. Approval of the minutes of the 87th meeting
3. Business arising from the 87th meeting and correspondence:
  - 3.1 Budget, membership and secretariat
  - 3.2 Review of the Regulation respecting the elimination of residual materials
  - 3.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water
  - 3.4 Inventory and characterization of abandoned mining exploration sites in Nunavik
  - 3.5 Environmental assessment of development projects in the North
  - 3.6 Québec’s proposed strategy for protected areas
  - 3.7 Dust and air quality in villages
  - 3.8 KEAC environment award
  - 3.9 2000-2001 Annual Report
  - 3.10 Miscellaneous.
4. Presentation of a project by WMC International Limited
5. Varia
6. Date and place of next meeting.

Moved by: Yves Désilets

Seconded by: Hélène LeBlond

Passed unanimously

2. APPROVAL OF THE MINUTES OF THE 87<sup>th</sup> MEETING

The members ask to make the following corrections:

- page 1: Yves Désilets was absent; make the appropriate corrections;
- page 7, 2<sup>nd</sup> paragraph, 5<sup>th</sup> line of the French version: replace the dot by a comma after the word “correspondance” and replace “Il faudra” by “sauf pour”;

- page 7, 3<sup>rd</sup> paragraph: keep only the last two sentences;
- page 8, last paragraph: keep the first sentence and replace the other ones by the following sentence: “The members referred to the minutes of the meeting that was held with the representatives delegated by the Minister’s Office.”

The report is adopted as amended.

Moved by: Yves Désilets

Seconded by: Hélène LeBlond

Passed unanimously

### 3. BUSINESS ARISING FROM THE 87<sup>th</sup> MEETING AND CORRESPONDENCE

#### 3.1 Budget, membership and secretariat

The Chairperson announced that he would very likely have to tender his resignation shortly. There is little chance that he will change his mind: a new full-time job will oblige him to do so. He will tender his resignation in writing when the time comes.

The Members asked that the Chairperson write to Minister Boisclair as soon as possible. Explanations are in order about the current lack of communication between the Committee and his office. This concerns the Minister firsthand as we have yet to receive a reply to the letter that was addressed to him on April 11, 2001 by the Chairperson, Ms. LeBlond. Notification should be given that in the absence of a response, the Committee plans to apply the action plan submitted in the brief dated February 6, 2001 and addressed to the Federal and Provincial Ministers of the Environment, in accordance with resolution CC-01-01 found at the end of this document.

The situation is the same in the case of Deputy Minister Diane Jean: there has been no reply to the letter sent on May 15, 2001. Before envisaging other actions, the Committee suggests waiting for the Minister’s reaction to the request made previously.

The Members asked that a card be sent to Mr. Claude Abel and his family to express the condolences of the Committee and its staff following the loss of a close relative.

The Members asked that a card be sent to Ms. Paule Halley to congratulate her on her marriage.

The question of the recognition of the contribution made by Members within the Committee was addressed. After discussion, the Members feel that their role and contribution within the Committee are not well known and, as a result, are often ignored. In short, they are the only persons who are able to bear witness to the quality of each Member's contribution during his/her term of office. The Executive Secretary was asked to draft two resolutions that would underscore the contribution of two former Members, namely Mr. Gérard Duhaime and Mr. Robert Fibich.

Following an offer made by the Executive Secretary, the Members who so wished, obtained a copy of the Committee's financial report dated April 27, 2001.

As the chairmanship and vice-chairmanship of the Committee are assured by the Inuit party and as the Committee's accounts are in Kuujuaq, it was agreed to facilitate the carrying out of administrative tasks by the Executive Secretary, in particular the payment of suppliers. The following resolution (CC-06-01) was proposed:

WHEREAS since April 10, 2001, pursuant to article 23.5.5 of the James Bay and Northern Québec Agreement, the Kativik Regional Government has designated a new chairperson, Mr. Muncy Novalinga, for the period covering the activity year under way, namely until March 31, 2002;

WHEREAS the Chairperson and the Executive Secretary, in accordance with rule 21 of the Rules of internal procedure of the Kativik Environmental Advisory Committee, are the co-signers of every document and agreement pertaining to the Committee's financial commitments;

IT IS RESOLVED THAT rule 21 is amended as follows: the co-signers of every document and agreement pertaining to the Committee's financial commitments will be the Executive Secretary and the Chairperson or Vice-chairperson.

Moved by: Hélène LeBlond

Seconded by: Yves Désilets

Passed unanimously.

The appointment of a new representative of Québec following the resignation of Mr. Gérard Duhaime in the fall of 2000 has been taking a long time. According to a representative of the MENV, contacted by telephone on June 7, 2001, the appointment is in the process of being made. The Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) is also in the process of appointing representatives. According to the Members, if no appointment is made soon, it will be necessary to write to Mr. Louis Germain to ask that the process be accelerated.

Two places for the holding of three meetings have been proposed for the 2001-2002 year:

- October 2 and 3, 2001: Québec City. Resource person: Ms. Danielle Baillargeon
- December 4 to 6, 2001: Katinniq. Resource person: Mr. Michael Barrett
- March 2002: in the community of Nunavik where the KEAC environment award will be attributed.

The Executive Secretary points out that an arrangement has been reached with the Secrétariat des Comités nordiques du MENV in order that effective April 1, 2001, its staff will continue to ensure receipt of KEAC mail, i.e. opening envelopes, entry of the date of receipt and deposit in a reserved box. This measure has made it possible to keep the same mailing address while awaiting the establishment of a new secretariat. However, it has become difficult to ensure efficient service from the standpoint of mail reception since the staff of the Secrétariat des Comités nordiques has been reduced by 50%. The Secretary asked that a new mailing address be adopted. He suggested the rental of a post office box in a Québec City post office, accessible at all times. This option was accepted by the Members without further ado.

In light of the results of the work of the Nunavik Commission, the Members present unanimously agreed that Kuujuaq is the preferred site for the establishment of the Committee's secretariat. The following (CC-06-02) was therefore proposed:

WHEREAS the KEAC must carry out part of the three-year action plan in relation to the human resource needs of the secretariat;

IT IS RESOLVED THAT a subcommittee be created to submit recommendations to the Committee for review and approval. The mandate of this subcommittee is as follows:

Mandate : (a) draw up job descriptions for the following positions: Executive Secretary, Analyst and Administrative Assistant; (b) establish the qualifications required for each position; (c) propose pay scales for each position; (d) detail the conditions of employment for each position; (e) prepare a draft for the recruitment process; (f) submit work progress reports as soon as possible to the Committee for review and approval at the end of July 2001. The members of this subcommittee are:

Mr. Michael Barrett, Kativik Regional Government;

Mr. Yves Désilets, Canada;

Ms. Hélène LeBlond, Québec.

Moved by: Yves Désilets

Seconded by: Danielle Baillargeon

Passed unanimously.

**88<sup>th</sup> Meeting**

---

The term of office of the Executive Secretary has expired. It is proposed (CC-06-03) that the term of office of the Interim Executive Secretary be renewed effective from the date of expiry and for an indefinite period until such time as the Committee gives notice to the contrary.

Moved by: H  l  ne LeBlond

Seconded by: Yves D  silets

Passed unanimously

4 :30 p.m. — The meeting was adjourned until tomorrow morning, 9 :00 a.m., in the same room.

Wednesday, June 13, 2001

9 :30 a.m. — Continuation of the meeting begun on June 12.

### 3.2 Review of the Regulation respecting the elimination of residual materials

According to a representative of the MENV, during a telephone conversation held on June 7, 2001, the bill is still being analyzed. A legal version is expected towards mid-August. If all goes well, it could be assented to in October 2001.

### 3.3 Revision of the Regulation respecting the quality of drinking water

According to a representative of the MENV, during a telephone conversation held on June 7, 2001, the legislation has been assented to. However, the English version is hard to obtain. It will be sent to the KEAC as soon as it becomes available. One of the members indicated that it would be necessary to make sure that the legislation takes into account the necessary and essential conditions for plants operating in Nunavik

### 3.4 Inventory and characterization of abandoned mining exploration sites in Nunavik

The Executive Secretary points out that the preparation of the report has been delayed. The solicitation work to ensure the funding of the assessment of potential sites took longer than expected. The final report is now expected to be available at the end of the summer.

### 3.5 Environmental assessment of development projects in the North

On May 17, 2001, a letter was addressed to Mr. Fran  ois Boulanger of the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) by Mr. Muncy Novalinga, KEAC Chairperson, to thank him for the information sent on March 23, 2001 and received at the Secr  tariat des Comit  s nordiques on March 28, 2001 — just as the Committee was

meeting in Montréal. Moreover, this letter requested additional information. The purpose of this latter request was to make sure, following the reading of the documents received on March 28th, that the Committee would have all possible elements to better grasp the efforts being made by the CEAA. In the meantime, one of the members offered to lend the CEAC a copy of the recent studies carried out within the framework of projects dealing with marine infrastructures.

### 3.6 Québec's proposed strategy for protected areas

According to a representative of the MENV, during a telephone conversation held on June 7, 2001, the KEAC will be re-contacted at the next stage. However, the planned report following the public consultations was interrupted. A design problem has prevented the various departments involved from ensuring the harmonization sought by the project's proponents at the MENV. According to the representative, this matter has to be monitored.

### 3.7 Dust and air quality in the villages

One of the projects having a high potential for reducing dust over the short term was that of Kuujjuarapik-Whapmagoostui. Unfortunately, the tar found in the abandoned barrels accessible to the villages is not of sufficient quality to do paving. According to one of its representatives, the KRG will continue to explore potential solutions for all municipalities and would appreciate any new idea or concept to offer them lasting solutions as soon as possible.

### 3.8 KEAC environment award

This item is postponed to the next meeting.

### 3.9 2000-2001 Annual Report

The Executive Secretary reiterated his commitment to table the report as soon as possible. However, there would have to be a let-up in the Committee's day-to-day activities to allow him to do so, a real possibility with the arrival of summer and the seasonal slowdown in government operations. The Executive Secretary recalled that the balance sheet for the 2000-2001 fiscal year which must be produced by the MENV and must be included in the annual report, had yet to be sent to the Committee.

3.10 Miscellaneous

No item.

4. PRESENTATION OF THE PROJECT BY WMC INTERNATIONAL LIMITED

Mr. Ben Hubert and Mr. Jim McKinnon-Matthews drew a portrait of the mining exploration work undertaken by the company over the last year and a half in the ore-bearing Labrador Trough. The environmental measures that have been applied were explained. The northern village of Kuujjuaq and the village of Kawawachikamach, which are the closest, are regularly informed of the work. The northern village of Kangiqsuallujuaq could be included shortly. This information mainly takes the form of an annual newsletter which, in addition to being submitted to the communities in question, is distributed to the key players in the region. The proponent is envisaging a partnership with local populations if ever the decision is made to go ahead with the project. But according to the representatives, this partnership has already begun with the integration of the environmental concerns of these populations.

The representatives of the company presented the history of the company and of the exploration program. In turn, the Vice-chairperson of the KEAC provided a portrait of the Committee: its mandate, its Members and a brief history.

The representatives of the company then raised a concern: the ability of the local population to take part in Company work planned in the near future. For them, this dimension will be decisive in the decision that the company must make shortly following the work that is under way. They are also concerned about the independence required by local technicians who will be in charge of water samples. Moreover, in the event that an inventory study is carried out, specialist consultants from Northern Québec will likely be recruited. They would like to have the KEAC's opinion on the participation of the members of the villages beginning at this stage.

Finally, the company is examining the possibility of entrusting the Nunavik Research Center with this inventory work. In this latter case, their lawyer has raised a potential conflict of interests. They would also like to have the KEAC's opinion on this subject.

The Members intend to respond to the requests of the representatives. They thanked the representatives for their presentation and for the copies of the last newsletter distributed in the villages.

4 :30 p.m. — The meeting was adjourned until tomorrow morning, 9 :00 a.m., in the same room.

Thursday, June 14, 2001

9 :30 a.m. — Continuation of the meeting begun on June 12 and continued on June 13.

5. VARIA

A member would like a copy of the proceedings of the meeting planned for June 20th by the Working Group on the Canadian Information System for the Environment (CISE) to be put at the Committee's disposal.

6. DATE AND PLACE OF THE NEXT MEETING

The next meeting will be held in Québec City on October 2, 3 and 4, 2001.

At 11 :00 a.m., the meeting was adjourned. Moved : Yves Désilets. seconded : Hélène LeBlond.  
Passed unanimously.



Robert Comtois  
Interim Executive Secretary

November 7, 2001



**COMPTE RENDU**  
**88<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF**  
**DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK)**

**(ADOPTÉ)**

- DATE :** Les 12, 13 et 14 juin 2001
- ENDROIT :** Administration régionale Kativik  
Kuujjuaq (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS :**
- Mme Danielle Baillargeon, Canada
  - MM. Michael Barrett, ARK, vice-président  
Yves Désilets, Canada
  - Mme Hélène LeBlond, Québec
  - M. Muncy Novalinga, ARK, président
- ÉTAIENT ABSENTS :**
- M. Claude Abel, Canada
  - Mme Paule Halley, Québec
  - M. David Okpik, ARK
- AUTRES PARTICIPANTS :**
- MM. Ben Hubert, WMC International Limited  
Jim McKinnon-Matthews,  
WMC International Limited  
Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 14h20.

Les membres demandent que le point 4.0 soit l'item « Présentation de projet par WMC International Limited» et de déplacer « Varia » au point 5.0.

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 87<sup>e</sup> réunion;
3. Affaires découlant de la 87<sup>e</sup> réunion et la correspondance :
  - 3.1 Budget, membres et secrétariat;
  - 3.2 Révision de la Loi sur les matières résiduelles
  - 3.3 Révision de la Loi sur la qualité de l'eau potable;
  - 3.4 Inventaire et caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik;
  - 3.5 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
  - 3.6 Projet de stratégie québécoise sur les aires protégées;
  - 3.7 Poussières et qualité de l'air dans les villages;
  - 3.8 Prix du CCEK pour l'environnement;
  - 3.9 Rapport annuel 2000-2001;
  - 3.10 Divers.
4. Présentation de projet par WMC International Limited;
5. Varia;
6. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Yves Désilets

Secondé par : Hélène LeBlond

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 87<sup>E</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter les corrections suivantes :

- page 1 : Yves Désilets était absent; faire les corrections appropriées;
- page 7, 2<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne : remplacer le point par une virgule après le mot « correspondance » et remplacer « Il faudra » par « sauf pour »;

88<sup>e</sup> Réunion

---

- page 7, 3<sup>e</sup> paragraphe : ne conserver que les deux dernières phrases;
- page 8, dernier paragraphe : conserver la première phrase et remplacer les autres par la phrase suivante : « Les membres ont référé au compte rendu de la rencontre tenue au cabinet du ministre en présence de ses représentants ».

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

Proposé par : Yves Désilets

Secondé par : Hélène LeBlond

Adopté à l'unanimité

### 3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 87<sup>E</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

#### 3.1 Budget, membres et secrétariat

Le président annonce qu'il devra très probablement remettre sa démission sous peu. Il y a peu de chance qu'il change d'idée : un nouvel emploi à temps plein l'exigera. Il soumettra sa démission par écrit le moment venu.

Les membres demandent que le président écrive au ministre Boisclair dans les meilleurs délais. Il faut demander des explications au ministre sur les manques de communication qui prévalent actuellement entre le Comité et son cabinet. Cela le concerne au premier chef puisque nous n'avons pas encore eu de réponse à la lettre qui lui a été adressée le 11 avril 2001 par la présidente, Mme LeBlond. Il faut signifier qu'en absence de réponse, le Comité compte appliquer le plan d'action soumis dans le mémoire daté du 6 février 2001 et adressé aux ministres de l'environnement fédéral et provincial, conformément à la résolution CC-01-01 inscrite à la fin de ce document.

La situation est la même du côté de la sous-mistre Diane Jean : absence de réponse à la lettre envoyée le 15 mai 2001. Avant d'envisager d'autres actions, le Comité suggère d'attendre la réaction du ministre à la demande exprimée précédemment.

Les membres demandent qu'une carte soit transmise à M. Claude Abel et aux siens afin de témoigner la sympathie du Comité et de son personnel suite à la perte d'un proche parent.

Les membres demandent qu'une carte soit transmise à Mme Paule Halley afin de transmettre les félicitations les plus sincères des membres et de son personnel à l'occasion de son mariage.

La reconnaissance de la contribution des membres au sein du Comité est abordée. Les membres, après discussion, estiment que leur rôle et leur contribution au sein du Comité sont mal connus et, en conséquence, souvent ignorés. En somme, ils sont véritablement les seuls en mesure de témoigner de la qualité de la contribution de chacun au cours de son engagement. Le secrétaire exécutif est donc chargé de rédiger deux résolutions qui soulignent la contribution de deux ex-membres, soit M. Gérard Duhaime et M. Robert Fibich.

À l'offre du secrétaire exécutif, les membres qui le désirent obtiennent copie du rapport financier du Comité daté du 27 avril 2001.

Avec la présidence et la vice-présidence du Comité qui sont assurées par la partie inuite, et compte tenu que les comptes du Comité sont à Kuujjuaq, il est convenu de faciliter l'exécution des tâches administratives par le secrétaire exécutif, notamment le paiement des fournisseurs. La résolution suivante (CC-06-01) est proposée :

ATTENDU QUE depuis le 10 avril 2001, selon l'article 23.5.5 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, l'Administration régionale Kativik a désigné un nouveau président, Monsieur Muncy Novalinga, pour la période couvrant l'année d'activité en cours, soit jusqu'au 31 mars 2002;

ATTENDU QUE le président et le secrétaire exécutif, selon la règle 21 des Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik, sont les co-signataires de tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité;

IL EST RÉSOLU QUE la règle 21 est modifiée de la façon suivante : les co-signataires de tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité seront le secrétaire exécutif et le président ou le vice-président.

Proposé par : Hélène LeBlond

Secondé par : Yves Désilets

Adopté à l'unanimité.

La nomination d'un nouveau représentant du Québec suite à la démission de M. Gérard Duhaime à l'automne 2000 tarde. Selon un représentant du MENV, rejoint au téléphone le 7 juin 2001, le décret est en cheminement. Ce processus est aussi en cours du côté de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Selon les membres, si le

résultat tarde toujours, il faudra écrire à M. Louis Germain pour demander que ce processus soit accéléré.

Des lieux pour la tenue de trois réunions sont proposés pour l'exercice 2001-2002 :

- 2 et 3 octobre 2001 : Québec. Personne-ressource : Mme Danielle Baillargeon
- 4 au 6 décembre 2001 : Katinniq. Personne-ressource : M. Michael Barrett
- mars 2002 : localité du Nunavik où le Prix du CCEK pour l'environnement sera attribué.

Le secrétaire exécutif précise qu'un arrangement a été conclu avec le Secrétariat des Comités nordiques du MENV afin que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, son personnel continue d'assurer la réception du courrier du CCEK, i.e. l'ouverture des enveloppes, l'inscription de la date de réception et son dépôt dans une case réservée. Cette mesure a permis de conserver la même adresse postale en attendant l'établissement du nouveau secrétariat. Toutefois, il est devenu difficile d'assurer un service efficace à la réception du courrier depuis que le personnel du Secrétariat des Comités nordiques a été coupé de moitié. Le secrétaire demande d'adopter une nouvelle adresse postale. Il suggère la location d'une case postale dans un bureau de poste de Québec, accessible en tout temps. Cette option est retenue par les membres sans plus de formalité.

Les membres présents, compte tenu des résultats des travaux de la Commission du Nunavik, conviennent unanimement que Kuujjuaq est le lieu privilégié pour l'établissement du secrétariat du Comité. Il est donc proposé (CC-06-02) ce qui suit :

ATTENDU QUE le CCEK doit mettre en œuvre la partie du plan d'action triennal en rapport avec les besoins en ressources humaines du secrétariat;

IL EST RÉSOLU QU' un sous-comité soit créé pour soumettre des recommandations au Comité pour révision et approbation. Le mandat de ce sous-comité est le suivant :

Mandat : (a) ébaucher des descriptions d'emploi pour les positions suivantes : secrétaire exécutif, analyste et assistant administratif; (b) établir les qualifications requises pour chaque poste; (c) proposer des échelles de salaire pour chaque poste; (d) détailler des conditions de travail pour chaque poste; (e) produire une ébauche du processus de recrutement; (f) faire des rapports d'avancement des travaux dès que possible au Comité pour révision et approbation à la fin du mois de juillet 2001. Les membres de ce sous-comité sont les suivants :

M. Michael Barrett, Administration régionale Kativik;  
M. Yves Désilets, Canada;  
Mme Hélène LeBlond, Québec.

Proposé par : Yves Désilets

Secondé par : Danielle Baillargeon

Adopté à l'unanimité.

Le mandat du secrétaire exécutif est venu à échéance. Il est proposé (CC-06-03) que le mandat du secrétaire exécutif par intérim soit renouvelé à compter de la date d'échéance et indéfiniment jusqu'à avis contraire du Comité.

Proposé par : Hélène LeBlond

Secondé par : Yves Désilets

Adopté à l'unanimité

16 :30 — Levée de la réunion : pause jusqu'au lendemain. Reprise prévue à 9 :00, même salle.

Mercredi le 13 juin 2001

9 :30 — Poursuite de la réunion amorcée le 12 juin

### 3.2 Révision du règlement sur les matières résiduelles

Selon un représentant du MENV, lors d'une conversation téléphonique le 7 juin 2001, le projet de loi est toujours en analyse. Une version juridique est attendue vers la mi-août. Si tout va bien, son adoption pourrait être en octobre 2001.

### 3.3 Révision du règlement sur l'eau potable

Selon un représentant du MENV, lors d'une conversation téléphonique le 7 juin 2001, la loi est adoptée. Cependant la version anglaise est difficile à obtenir. Elle sera transmise au CCEK dès que disponible. Un des membres indique qu'il faudra s'assurer que le texte de loi tienne compte des conditions nécessaires, incontournables pour les usines en opération au Nunavik

### 3.4 Inventaire et caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik

Le secrétaire exécutif précise que la production du rapport a été retardée. Les travaux de sollicitation en vue d'assurer le financement de l'évaluation des sites potentiels a pris plus de temps que prévu. La disponibilité du rapport final est maintenant prévu pour la fin de l'été.

### 3.5 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique

Le 17 mai 2001, une lettre a été adressée à M. François Boulanger, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) par le président du CCEK, M. Muncy

Novalinga, pour le remercier des informations transmises le 23 mars 2001 — reçues au Secrétariat des Comités nordiques le 28 mars 2001 alors même que le Comité était en réunion à Montréal. Également, cette lettre formulait une demande pour des informations supplémentaires. Cette dernière demande a pour but de s'assurer, suite à la lecture des documents reçus le 28 mars, que le Comité disposera de tous les éléments possibles pour mieux saisir les efforts déployés par l'ACEE. Un des membres offre, d'ici là, de prêter au CCEK une copie des études récentes réalisées dans le cadre des projets sur les infrastructures marines.

### 3.6 Projet de stratégie québécoise sur les aires protégées

Selon un représentant du MENV, lors d'une conversation téléphonique le 7 juin 2001, le CCEK sera recontacté dès la prochaine étape. Toutefois, le rapport prévu suite aux consultations publiques a été stoppé. Un problème conceptuel empêche les différents ministères impliqués d'assurer l'arrimage souhaité par les défenseurs du projet au MENV. C'est un dossier à suivre selon notre interlocuteur.

### 3.7 Poussière et qualité de l'air dans les villages

Un des projets ayant un potentiel élevé, et à court terme, pour diminuer la poussière était celui de Kuujjuarapik-Whapmagoostui. Malheureusement, le goudron contenu dans les barils abandonnés accessibles à ces villages n'est pas d'assez bonne qualité pour effectuer du pavage. Selon un de ses représentants, l'ARK continuera d'explorer des avenues de solution pour toutes les municipalités et elle apprécierait toute nouvelle idée, concept pour leur offrir des solutions durables au plus tôt.

### 3.8 Prix du CCEK pour l'environnement

Cet item est reporté à la prochaine réunion.

### 3.9 Rapport annuel 2000-2001

Le secrétaire exécutif réitère son engagement à produire ce rapport dès que possible. Il faut cependant que les activités courantes du Comité lui laisse le répit nécessaire, une possibilité réelle avec l'avènement de l'été et du ralentissement saisonnier des opérations gouvernementales. Le secrétaire exécutif rappelle que le bilan financier de l'exercice 2000-2001 que doit produire le MENV, et qui doit faire partie du rapport annuel, n'a toujours pas été transmis au Comité.

3.10 Divers

Aucun item.

4. PRÉSENTATION DE PROJET PAR WMC INTERNATIONAL LIMITED

MM. Ben Hubert et Jim McKinnon-Matthews brossent un portrait des travaux d'exploration minière entrepris par la compagnie depuis un an et demie au cœur de la fosse minéralisée du Labrador. Les mesures d'intervention environnementale appliquées sont expliquées. Le village nordique de Kuujjuaq et le village de Kawawachikamach, les plus proches, sont informés régulièrement des travaux. Le village nordique de Kangihsuallujjuaq pourrait être inclus sous peu. L'information consiste surtout en un bulletin annuel qui, en plus des localités concernées, est distribué aux principaux intervenants de la région. Le promoteur envisage un partenariat avec les populations locales si jamais il va de l'avant dans ce projet. Mais selon eux, ce partenariat est déjà amorcé avec l'intégration des préoccupations environnementales des mêmes populations.

Les représentants de la compagnie présentent les historiques de la compagnie et du programme d'exploration. À son tour, le vice-président du CCEK brosse un portrait du Comité : le mandat, ses membres et un bref historique.

Les représentants de la compagnie soulèvent maintenant une préoccupation : la capacité de la population locale à participer aux travaux de la compagnie prévus dans un proche futur. Pour eux, cette dimension sera déterminante dans la décision que la compagnie doit prendre sous peu suite aux travaux en cours. Également, ils sont préoccupés par l'indépendance nécessaire requise par les techniciens locaux qui effectueront l'échantillonnage de l'eau. De plus, advenant la réalisation d'une étude d'inventaire, des consultants spécialistes du nord du Québec seront vraisemblablement recrutés. Ils expriment le souhait d'avoir l'avis du CCEK sur la participation des membres des villages dès cette étape.

Enfin, la compagnie examine la possibilité de confier ces travaux d'inventaire au Nunavik Research Center. Dans ce dernier cas, leur avocat a soulevé un conflit d'intérêts potentiel. Aussi, ils expriment le souhait d'avoir l'avis du CCEK à ce sujet.

Les membres comptent répondre aux demandes des représentants. Ils remercient ces derniers pour leur présentation et la remise de copies du dernier bulletin diffusé dans les villages.



16 :30 — Levée de la réunion : pause jusqu'au lendemain. Reprise prévue à 9 :00, même salle.

Jeudi le 14 juin 2001

9 :30 — Poursuite de la réunion amorcée le 12 juin et poursuivie le 13 juin.

5. VARIA

Un membre désire qu'une copie des actes de la rencontre prévue le 20 juin par le Groupe de travail sur le Système canadien d'information en environnement (SCIE) soit mise à la disposition du Comité.

6. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Québec les 2, 3 et 4 octobre 2001.

La levée de la réunion est proposée à 11 :00 par Yves Désilets, secondé par Hélène LeBlond.  
Adopté à l'unanimité.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

7 novembre 2001

## NOTE

À / TO:

STÉPHANE FERRERO

ARK

FAX: (819) 964-0306

Nb pages: 2 (incluant celle-ci).

DE / FROM:

ROBERT COMTOIS

SEC. EXÉCUTIF

5 Nov. 2001

Bonjour,

Tel que convenu: les recommandations  
du CCEK retenues par le MENIV.

R.

P.S.: Demain, dès 8:00, nous pouvons être  
rejoints par fax au (418) 648-4667



RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 02-NOV-2001 14:55  
 NO TEL : 418 656 3023  
 NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 211  
 DATE : 02-NOV 14:51  
 A : 96460266  
 PAGES DU DOC : 005  
 HEURE DEPART : 02-NOV 14:51  
 HEURE FIN : 02-NOV 14:55  
 PAGES TRANSMISES : 005  
 ETAT : OK

Feuillets de transmission par télécopieur		Date	# of pages
Post-it™ Fax Note 7671B		Nov. 2, 2001	5
To / A	From / De		
DANIEL BERROUARD	R. COMTOIS		
Co./Dept. / Cie/Service		Co. / Cie	
MENV		CCEK	
Phone # / N° de tél.		Phone # / N° de tél.	
Fax # / N° de télécopieur		Fax # / N° de télécopieur	
646-0266		656-3023	

NO FICHIER : 211

\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\*

Copie rep. CCEK 20/12/2000  
 sur la révision de la loi sur les matières  
 résiduelles.

NOTE

À / TO: STÉPHANE FERRERO

KRG

FAX: (819) 964-0306

Nb pages: 11 (including this one)

DE / FROM: ROBERT COMTOIS

SEC. EXÉCUTIF

2 NOVEMBRE 2001 — CARCASSES VÉHICULES

Stéphane,

Tel que convenu: copies des versions anglaise et française sur la position du CCEK sur la révision du projet de loi sur les matières résiduelles. Ça pourrait être utile à votre discussion. J'ai aussi obtenu le point de vue des gens de la Côte-Nord (intéressant) sur les carcasses: appelle-moi pour un résumé — p'têt avant votre réunion? Salut.

Robert C.





To: CCEK-KEAC  
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>  
Subject: KEAC --- Meeting with Min. Boisclair; Elimination of waste material.  
Cc:  
Bcc:  
X-Attachments:

To all KEAC members:

Meeting with Minister Boisclair --- Take note that the meeting with Minister Boisclair is confirmed for November 15, 2001. The agenda and the representatives from the KEAC to be present at this meeting will be discussed at item 3.1 of the agenda of the 89th meeting.

Elimination of waste material (vehicles scraped) --- Following the call from C. Trudel (MENV) about vehicles scraped, this week we contacted MENV agents from Quebec North Shore and Quebec City headquarters. Take note that Mr. Luc Proulx, agent of the MENV (Quebec City) in charge of the review of the Regulation, will be present at the item 3.2 of the 89th meeting in order to discuss the issue of scraped vehicles and answer to questions from KEAC members related to the review process and content. We will have the KEAC documents at the meeting room, including a copy of the KEAC's statement about the review of this Regulation -- find hereafter the english version of the KEAC's statement.

Yours truly,

Robert Comtois  
Interim executive secretary  
KEAC

.....

TRANSLATION

December 20, 2000

The Hon. Paul Bégin  
Minister of the Environment  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

SUBJECT: Advance publication of the draft Regulation respecting the elimination of residual materials

Dear Sir:

Since the spring, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) has been monitoring developments related to the proposed Regulation respecting the elimination of residual materials with great interest and close attention, establishing contact and organizing meetings and conference calls with representatives of the Kativik Regional Government (KRG) and the Direction des politiques du secteur municipal of the Ministère de l'Environnement du Québec (MENV). The Advisory Committee was able to consult these parties' documents, including the February 2000 version of the draft regulation. Below are the KEAC's opinions and recommendations in respect of this regulation.

First, the sections pertaining to the North are the same in the February 2000 version of the regulation as in the October 2000 version: no amendments were made.

This is noteworthy given that the KEAC expressed serious reservations with regard to the February 2000 version in a letter to Jean-Maurice Latulippe, dated June 27, 2000. Moreover, these opinions were submitted within the prescribed time, approved by Louis Germain of the MENV's Direction de l'évaluation environnementale. Given their importance, the KEAC would like to reiterate some of these reservations.

Superficial preparation --- It is a known fact that Nunavik is cut off from the highway system and that travelling to its villages is costly. Historically, the layout of disposal sites in Nunavik has been entrusted to consulting firms. The related documents are scattered and are not accessible. However, following the renewal of the Isurrutunik financial assistance program for northern municipal infrastructure improvement by the Ministère des Affaires municipales, in June 1999, the KRG hired a consultant to conduct a characterization of the disposal sites of all Nunavik villages. This work was completed in late fall 1999. Had they consulted KRG employees when preparing the draft regulation, the Direction des politiques du secteur municipal staff would have obtained an accurate assessment of the situation and the applicability of the regulation in Nunavik and, doubtless, would have been able in October 2000 to submit to the various levels of the Québec government a draft regulation that more closely reflects the reality of the Nunavik population. The same holds true for the report submitted by the economics and rate-setting branch of the Direction des affaires institutionnelles (MENV) on September 19, 2000, entitled "Analyse économique du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles."

Non-compliant disposal sites --- According to Yves Héroux, the person in charge of the Isurrutunik program at the KRG, one of the primary effects of the regulation, if adopted, will be to render the majority of existing disposal sites in Nunavik unlawful. This will mainly be due to the increase in the minimum distance from any watercourse or body of water from 100 metres to 150 metres--Divisions 3 (s. 91), 4 (s. 97), 5 (s. 106) and 6 (s. 115). Given the scarcity of loose sediments in the area surrounding certain villages, disposal sites are often established roughly 100 metres from a water body, whether the ocean or a river, stream or lake. Other requirements, such as the removal of soil to a depth of one metre, to the permafrost line or to a height of 30 centimetres above the rock or groundwater level, whichever is reached first, could have the same effect in other villages, especially Ivujivik. In addition to this, the requirement to install a fence around the disposal site and a gate and sign at the entrance is only partially complied with in Nunavik villages.

Cost of compliance --- Complying with the new rules will have financial consequences for the region's organizations, especially since the Isurrutunik program was renewed in 1998 based on the current regulation. According to Yves Héroux, the village of Umiujaq will be particularly hard-hit by compliance costs, since its solid waste disposal site is currently located only around 15 metres from a water body. Ensuring regulatory compliance will entail planning a new site, getting the project approved and then building the site in accordance with tighter standards. The old disposal site will then have to be closed in accordance with the prescribed steps and conditions, which are also stricter than before.

#### Recommendations:

1. The KEAC recommends that a three-year (3-year) grace period be granted for disposal sites in the North, i.e. those of the northern village municipalities and Kativik Regional Government situated north of the 55th parallel, to allow these organizations to comply with the new provisions.

2. The KEAC recommends that special funding be granted to cover the cost of replacing the Umiujaq disposal site, i.e. building the new landfill and access road, and restoring the current disposal site, to ensure compliance with the new regulation. The KEAC also recommends that the municipality be granted a period of

three (3) years to complete this work.

3. Based on its consultations, and taking into account the geographic, geological and climatic conditions specific to Nunavik, the KEAC recommends that the following amendments be made to sections 97, 99 and 101 of Division 4 of the draft Regulation respecting the elimination of residual materials:

SECTION 97—Making the second sentence of paragraph 2 into a separate paragraph, with the addition of the underlined text, as follows:

1. 150 metres from any watercourse or body of water;
2. 500 metres from any ground or surface water intake supplying water for human consumption.

However, that distance is not applicable to waste disposal sites established in the territory referred to in subparagraph 1 of the last paragraph of section 96 if the Minister receives an attestation, signed by a certified professional, together with a technical report, study, analysis or analysis report proving in an appropriate, complete and detailed manner that the site is not likely to spoil the quality of water.

SECTION 99—Adding the following paragraph at the end of section 99 (underlined):

The requirements set out in the first two paragraphs of this section are not applicable to waste disposal sites established in the territory referred to in subparagraph 1 of the last paragraph of section 96 if the Minister receives an attestation, signed by a certified professional, together with a technical report, study, analysis or analysis report proving in an appropriate, complete and detailed manner that the site is not likely to spoil the quality of water.

SECTION 101—Adding the following sentence at the end of the first paragraph (underlined):

Residual materials deposited in disposal sites in the North, with the exception of sludge, must be burned at least once a week. This requirement is not applicable to waste disposal sites established in the territory referred to in subparagraph 1 of the last paragraph of section 96 if the climatic conditions prevent burning.

ooo

Other effects specific to Nunavik—The following regulatory changes will have a definite impact on the elimination of residual materials in the North. The KEAC would like to have each of these points explained, as the MENV representatives (Direction des politiques du secteur municipal) were unable to provide satisfactory answers to our questions during the presentation of the draft regulation at the Daniel-Johnson auditorium on December 6, 2000.

- By eliminating any reference to recycling in the wording and by favouring a draft regulation that seriously limits the diversion of residual materials in favour of recycling, the proposed regulation reflects an astonishing indifference to recycling needs and opportunities in Nunavik, as though the issue was completely different in the North than in the South. The result: the environmental priorities in Nunavik will be affected and solutions to them, delayed. The KEAC would like to know where the MENV stands on recycling in Nunavik.

- As regards "meat unfit for human consumption" (s. 6), e.g. meat in village meat packers or community freezers that has passed the expiry date, the proposed regulation is not consistent with the Regulation respecting food (MAPAQ), which prescribes elimination in "technical landfills." Such sites do not exist in the



North and setting them up will entail additional costs.

- A number of villages in Nunavik are located in or on the edge of a forested area, but are not required to establish a buffer zone around their waste disposal sites, as provided for in the third paragraph of section 98. Forest fires are a possibility here as well, although there is less risk: for instance, in July of this year a portion of the residents of Kuujjuarapik and Whapmagoostui had to be evacuated by plane due to a large forest fire caused by the burning of waste at an isolated territory landfill located near the villages and the southern shore of Great Whale River.

- In Nunavik, construction and demolition waste is currently burned at municipal disposal sites. In principle, this waste is stockpiled in a separate place from household waste so that the villages only have to manage a single landfill instead of several—which would create the need to build roads and set up new sites.

Thank you for taking these comments into consideration.

Sincerely,

Hélène LeBlond  
Chairperson

NOTE

À / TO: DANIEL BERROUARD

MENV

FAX: 646-0266

Nb pages: 2 (incluant celle-ci).

DE / FROM: ROBERT COMTOIS

SEC. EX.

2 NOVEMBRE, 2001

Tel que convenu.

Sincèrement

RC

P.S: Pour M. Prault: rendez-vous à 14:00  
à l'adresse indiquée à l'ordre du jour.

RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 02-NOV-2001 12:36  
NO TEL : 418 656 3023  
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 204  
DATE : 02-NOV 12:34  
A : 96460266  
PAGES DU DOC : 002  
HEURE DEPART : 02-NOV 12:35  
HEURE FIN : 02-NOV 12:36  
PAGES TRANSMISES : 002  
ETAT : OK

NO FICHIER : 204

**\*\*\* AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE \*\*\***



Le Ministère	<b>Programmes et services</b>	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodiversité
--------------	-------------------------------	-----	-----	-----	----------------------	--------------



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

### (CCEK)

- Mandat
- Ministre responsable
- Secrétariat et siège social
- Fondement légal
- Composition
- Budget
- Ressources humaines
- Rapport annuel

### Mandat

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est consulté par les gouvernements du Québec et du Canada et par les municipalités nordiques, à titre d'interlocuteur privilégié et officiel, lorsqu'ils élaborent des lois ou des règlements concernant la protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire situé au nord du 55e parallèle. Le Comité consultatif a notamment pour fonction de surveiller, par l'échange de points de vue et de renseignements, l'application du chapitre 23 de la CBJNQ.

### Ministre responsable

Le ministre de l'Environnement du Québec

### Secrétariat temporaire

CCEK -KEAC  
Case postale 1093  
Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7B5

### Siège social

Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0



## Fondement légal

**Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) :** Articles 169 à 180.

**Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) :** Section 23.5.

## Composition

### Membres nommés par le gouvernement du Canada :

- M. Claude Abel
- M. Yves Désilets
- M. Robert Fibich

### Membres nommés par le gouvernement du Québec :

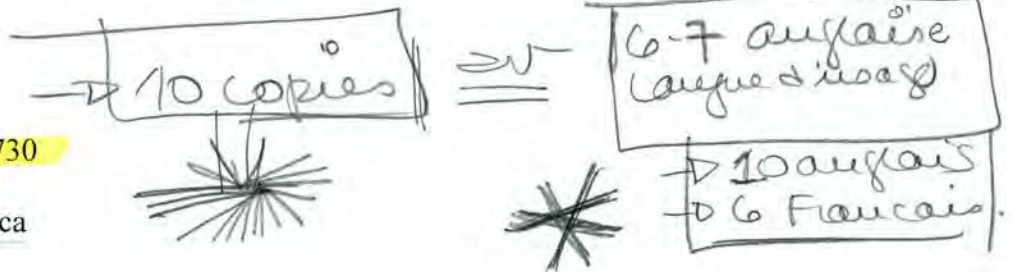
- M. Gérard Duhaime
- Mme Paule Halley
- Mme Hélène LeBlond

### Membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

- M. Michael Barrett, vice-président
- M. Muncy Novalinga, président
- M. David Okpik

### Secrétaire :

M. Robert Comtois (par intérim)  
 Téléphone : (418) 656-2131, poste 4730  
 Télécopieur : (418) 656-3023  
 Courriel : [robert.comtois@fss.ulaval.ca](mailto:robert.comtois@fss.ulaval.ca)



## Budget

Le ministère de l'Environnement du Québec assure le fonctionnement du CCEK par une subvention annuelle. De plus, il lui verse une subvention annuelle pour permettre aux membres nommés par l'ARK de participer aux réunions. Selon les dispositions de la CBJNQ et une entente administrative, le gouvernement du Canada doit rembourser au Québec la moitié des frais de fonctionnement du CCEK.

## Ressources humaines

Le secrétaire est un employé à temps partiel du comité, engagé à contrat.



ᑲᑎᑕ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑎᑕ  
 COMMISSION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
 KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION

Le 22 août 2000

Monsieur Yves Désilets  
 Vice-président  
 Comité consultatif de l'environnement Kativik  
 675, boul. René-Lévesque Est  
 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
 Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

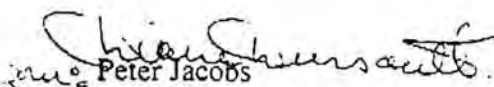
Vous trouverez ci-joint, copie de deux lettres récemment transmises à la sous-ministre de l'Environnement, lesquelles abordent des sujets susceptibles d'intéresser le Comité consultatif de l'environnement Kativik.

D'une part, dans le cadre d'un projet récemment soumis d'agrandissement de dépôt de déchets en milieu nordique (DDMN) pour la communauté d'Ivujivik, la Commission s'interroge sur les efforts consentis ou les possibilités réelles de recyclage de matériaux qu'on accumule dans ces sites du Nunavik depuis des années. Lors d'une récente visite effectuée à Kuujuaq, la Commission a été de plus à même de constater que le site de récupération des matériaux recyclables, attenants au DDMN de cet endroit, devra bientôt être fermé, agrandi ou relocalisé. Or, il apparaît, contre toute attente lorsque ces sites ont été autorisés, que la récupération effective de ces matériaux recyclables posent aux municipalités nordiques des problèmes et que cette situation ira vraisemblablement en s'aggravant avec le temps si des solutions pratiques ne sont pas trouvées.

D'autre part, dans une seconde lettre adressée à l'administrateur provinciale, nous avons porté à l'attention de ce dernier, la situation nouvelle à notre avis, qui concerne certains projets au Nunavik récemment réalisés ou en construction qui peut amener une confusion sur la nécessité d'obtenir les autorisations environnementales nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

  
 Peter Jacobs

P.J.

675, boul. René-Lévesque Est  
 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
 Québec (Québec) G1R 5V7

Tél. : (418) 521-3933, poste 7253  
 Fax : (418) 646-0266

\\valenv\idusdi02\cqe\kydesilet-pjacobs.doc